
Table alphabétique et analytique du tome quatre-vingtième. Du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) au 15 frimaire II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Table alphabétique et analytique du tome quatre-vingtième. Du 4 frimaire an II (24 novembre 1793) au 15 frimaire II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 743-828;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40101;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

PREMIÈRE SÉRIE

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU

TOME QUATRE-VINGTIÈME

DU 4 FRIMAIRE AN II (24 NOVEMBRE 1793) AU 15 FRIMAIRE AN II (5 DÉCEMBRE 1793)

A

ABBAYE Prison de l'. Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58, 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129, 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148, 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 233, 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282, 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341, 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519, 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594, 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).

ABBEVILLE (Commune d'), département de la Somme. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 214).

ABBEVILLE (District d'). Les officiers du 1^{er} bataillon, dénommé Marat, se soumettent à l'incorporation et font un don patriotique (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 537 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

ACCAPAREMENTS. Décret qui autorise l'administration de l'habillement à faire lever les sceaux apposés par les commissaires aux accaparements sur les marchandises propres à l'habillement des troupes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 294). — Décret annulant les procédures et les jugements relatifs aux insurrections ayant eu pour cause l'accaparement (*ibid.*, p. 297).

ACTES DE NAISSANCE. Voir *Etat civil*.

ADAM, l'aîné. Est imposé d'une somme de 20 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).

ADMINISTRATION DES DOMAINES. Décret relatif aux restitutions qu'elle aura à faire au Trésor d'une partie des cautions des baux de Mager, Kallendrin et

Poinsignon (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 521).

ADRESSES. Maximilien Robespierre propose une adresse en réponse aux manifestes des rois ligés contre la République (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 690). — La Convention en ordonne l'impression, la traduction en toutes langues et l'envoi aux départements, autorités constituées, Sociétés populaires et aux armées de la République (*ibid.*). — Texte de l'adresse (*ibid.*, et p. suiv.).

AGASSE. Décret annulant le jugement rendu contre lui (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 306).

AGDE (Commune d'), département de l'Hérault. Le comité de surveillance félicite la Convention sur la vigueur de ses mesures révolutionnaires et l'invite à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 546) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

AGRICULTURE. Le citoyen Charles-François Lecour, cultivateur, fait hommage à la patrie d'un traité sur les moyens de régénérer et d'améliorer l'agriculture (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 96). — La Société populaire de Charolles fait différentes observations sur l'agriculture (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 386).

AIGLE (Commune). Voir *Laigne* (Commune).

AIGNAN (Commune d'). La Société montagnarde fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 411).

AIN (Département de l'). La Convention décrète que le représentant du peuple Gouly est chargé de prononcer sur l'affaire qui a donné lieu au décret du 16 brumaire rendu sur la petition du citoyen Siriat (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).

AISNE (Département de l'). Les représentants du peuple en mission dans le département de l'Aisne écrivent que les prêtres s'empressent de renoncer à leur char-

- latanisme (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 98).
- AIX (Ile d'). La Société populaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).
- ALBANELLE, citoyen. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- ALBANET. Fait un don patriotique et apporte à la Convention des couverts d'argent pour les échanger contre des assignats (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131); — mention honorable (*ibid.*).
- ALBANIO. Fait un don patriotique et demande l'échange de couverts d'argent contre des assignats (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 113); — mention honorable et renvoi pour l'échange à la trésorerie nationale (*ibid.*).
- ALBERT. Il est fait mention honorable de la conduite de ce citoyen qui a pris soin du citoyen Desert, blessé (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 387).
- ALBERT, curé de Jouanville. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- ALET (Commune d'), département de l'Aude. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 206 et suiv.).
- ALEXANDRE (David), dragon. Demande à être remis en liberté pour aller combattre les ennemis (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 138).
- ALLAIRE, grand vicaire de l'évêque du département des Deux-Sèvres. Renonce à la prêtrise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 438); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ALLION (Jean-Jacques), ci-devant curé de la paroisse de Saint-Marc. Envoie ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- ALMANACH HISTORIQUE. Le citoyen Rouy l'aîné fait hommage à la Convention d'un ouvrage ayant pour titre l'*Almanach historique* (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 513).
- ALPES (HAUTES, département des). Le citoyen Beauchamp, représentant du peuple dans les Hautes et Basses-Alpes et la Drôme, annonce qu'il a fait arrêter tous les sectionnaires du département des Basses-Alpes réfugiés dans le département des Hautes-Alpes, entre autres un ci-devant comte de Ruf (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 248); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ALTEYRAC (Jean-Augustin), ministre catholique. Abdique les fonctions sacerdotales (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 287); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ALTIRICH (Commune d'). La municipalité envoie des dons patriotiques (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- AMAR, député de l'Isère. — An II (1793). — Fait part de l'arrestation de Rabaut-Saint-Etienne et de Rabaut-Pomier et annonce qu'il fera incessamment un rapport sur les complots tendant à la dissolution de la Convention (t. LXXX, p. 710, p. 711, p. 714, p. 715, p. 716, p. 717).
- AMBOISE (Commune d'). La Société populaire annonce à la Convention qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie différents objets pour fournir aux besoins de ses braves frères d'armes (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 139); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La commune annonce à la Convention que les objets d'or et d'argent de ses églises seront envoyés à la Monnaie (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 607); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ANCELLET (Alexandre). Dépose sur l'autel de la patrie la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc et une somme de 85 livres dont il était reliquataire (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- ANDILLY (Commune d'). Transmet un extrait du procès-verbal de la fête civique qu'elle a donnée le 30 brumaire en l'honneur de la Vérité et de la Raison, envoie 5 cercueils de plomb, 200 livres de cuivre, 9 marcs 5 gros d'argenterie et invite la Convention à rester à son poste (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 384); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ANGERS (Commune d'). Le comité révolutionnaire invite la Convention à rester à son poste et proteste de son dévouement à la République (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538, p. 545). — Deux membres du comité révolutionnaire annoncent à la Convention l'arrivée de 500 marcs d'argenterie, protestent de leur civisme, l'invitent à rester à son poste et annoncent des pièces à la charge du ci-devant général Duboux (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 569); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de salut public (*ibid.*). — La Société populaire annonce à la Convention qu'elle consacre l'aurore de sa renaissance à recueillir les prodiges de vigueur qu'elle a manifestée dans la journée du 31 mai (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 579); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ANGLAIS. Le citoyen Howaston, jardinier, détenu comme Anglais, réclame sa liberté (8 brumaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 282). — Barras rend compte des mesures qu'il a prises pour prévenir une attaque de Saint-Tropez par les Anglais (*ibid.* p. 286 et suiv.). — Le conseil général de la commune de Nîmes témoigne son horreur de la barbarie exercée par les Anglais contre 360 patriotes français dans le port de Gênes et en demande vengeance (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 332). — La Société populaire de Rochefort témoigne son indignation de la férocité des Anglais contre la frégate *la Modeste* dans le port de Gênes (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 435), (p. 437).
- ANNAY-DE-FERIGNY (Commune d'). Les membres du comité de surveillance font un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- ANNECY (commune d'). La Société des sans-culottes républicains félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à sévir contre les traîtres et à décréter le renouvellement des corps constitués et la prie de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, p. 184 et suiv.). — Le conseil général déclare que les représentants du peuple Simond et Dumaz, envoyés dans le département du Mont-Blanc, ont rempli leur tâche en concourant à purger le sol des satellites ultramontains et à raffermir l'ordre et la tranquillité publique (10 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 428); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- ANNONCIATION. Felouque F. Décret portant qu'il sera payé une indemnité de 40,751 liv. 8 s. 4 d. au citoyen James Thayer, propriétaire de cette felouque (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).

ANQUELIN, vicaire de Gournay. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 679) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ANQUETIN, vicaire de Gournay. Voir *Anquetin*.

ANTOINE, marguillier. Est imposé d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).

APOLLON (L'), vaisseau français. Les représentants du peuple Laignelot et Lequinio envoient un exemplaire de l'acte d'accusation dressé contre les officiers de ce vaisseau venu à Rochefort pour préparer la même manœuvre qui a rendu les Anglais maîtres de Toulon (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 145). — Les mêmes représentants annoncent l'exécution de dix de ces officiers (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 669).

APREMONT (Commune d'). Un citoyen fait un don patriotique en monnaie russe (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 663) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi des pièces de monnaie au comité des assignats et monnaies (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 663).

ARBIS (Canton d'), département de la Gironde. Les citoyens félicitent la Convention sur tous ses travaux (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 128 et suiv.).

ARCHIER, ancien lieutenant de gendarmerie nationale. Fait don à la patrie, tant que durera la guerre, de sa pension de retraite de 1,691 livres (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 145) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARGELLET (Commune d'). Voir *Orgelet* (Commune d').

ARGENTIÈRE (Commune d'). Voir *Largentière* (Commune de).

ARGENTON (Commune d'). La Société républicaine demande une exception à la loi sur la déportation en faveur de ceux qui ont montré un attachement inviolable à la République et dont le caractère moral et politique sont également bons (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 96).

ARIÈGE (Département de l'). La Société populaire de Foix fait part de ses craintes sur l'insertion d'une lettre dans le *Bulletin* et demande à la Convention de décréter que le département de l'Ariège est digne de la liberté (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 370 et suiv.). — Une députation du département de l'Ariège se plaint d'avoir été calomniée dans une lettre insérée au *Bulletin* et demande justice à la Convention (*ibid.*, p. 371) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARMÉES DE TERRE EN GÉNÉRAL

§ 1^{er}. — *Renseignements sur la situation, les opérations, les besoins des armées.*

§ 2. — *Habillement, équipement et campement.*

§ 3. — *Effectifs, emplacements et affectations.*

§ 4. — *Charrois, convois, étapes et transports militaires.*

§ 1^{er}. — *Renseignements sur la situation, les opérations, les besoins des armées.* 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2 et suiv., p. 71, p. 72, 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 116 et suiv., p. 133 et suiv., (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 143 et suiv.), (p. 146 et suiv.), 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 286 et suiv., 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 489 et suiv., 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 530 et suiv., 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 614, 640.

ARMÉES DE TERRE EN GÉNÉRAL (Suite)

§ 2. — *Habillement, équipement et campement.* Décret qui autorise l'administration de l'habillement à disposer des marchandises qui se trouvent aux écuries de Chartres (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 294). — Renvoi au comité de la guerre d'une proposition de Merlin (de Thionville) tendant à différencier les uniformes des brigades (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 615).

§ 3. — *Effectifs, emplacements et affectations.* Décret portant que les chefs de corps adresseront immédiatement un état relatant l'effectif, l'emplacement et la date de la formation des corps qu'ils commandent (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 312).

§ 4. *Charrois, convois, étapes et transports militaires.* Le citoyen d'Aubigny, adjoint de la deuxième division de la guerre, demande une somme de deux millions pour les relais (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 531) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

ARMÉES DE TERRE EN PARTICULIER.

ARMÉE DES ALPES. Les officiers de santé font un don patriotique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 657) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARMÉE D'ITALIE. L'accusateur militaire près cette armée demande la peine encourue par ceux qui, ayant trahi, ont été pris les armes à la main (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 72 et suiv.). — Barras rend compte des mesures qu'il a prises pour prévenir une attaque des Anglais contre Saint-Tropez (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 286 et suiv.).

ARMÉE DE MAYENCE. Le général Rossignol écrit que cette armée s'est emparée de Fougères (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 71).

ARMÉE DE LA MOSELLE. Les représentants du peuple Soubrany et Richaud écrivent que l'armée française vient de forcer les Prussiens à abandonner leur position et qu'elle occupe Deux-Ponts (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2 et suiv.). — Décret ordonnant au général en chef de cette armée de remettre les patriotes des Deux-Ponts, réfugiés dans le sein de la République, en possession de leur fortune (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 88). — Décret relatif à la compagnie Clavel chargée de la fourniture de la viande à l'armée de la Moselle (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 358 et suiv.). — Les représentants Soubrany et Richaud rendent compte de divers mouvements de cette armée (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 411 et suiv.). — Les représentants Soubrany et Richaud annoncent la prochaine attaque de Kaiserslautern (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 489 et suiv.), (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 530 et suiv.). — Les mêmes rendent compte d'un combat livré en avant des lignes de Kaiserslautern (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 640).

ARMÉE DU NORD. Le citoyen Jourdan, général en chef, rend compte des opérations de l'armée (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 118 et suiv.), p. 134. — Décret accordant un secours à la citoyenne Savonneau enrôlée au premier bataillon de la Meurthe et blessée à l'affaire de Coussan (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 392). — Isore rend compte d'un combat qui a eu lieu entre Commines et Warwick (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 614). — Bollet annonce qu'il va se rendre à cette armée pour surveiller l'encadrement des hommes et des chevaux dans les différents corps (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 669).

ARMÉE DE L'OUEST. Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest rendent compte des opérations en Vendée (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 135 et suiv.). — La Commission mili-

taire près cette armée fait passer différentes valeurs et rend compte des mesures qu'elle a prises (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 244 et suiv.). — La Commission populaire établie à Saumur envoie un arrêté qu'elle a pris pour exclure les femmes des cantonnements de cette armée (15 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 713).

ARMÉE DES PYRÉNÉES. Le représentant du peuple Féraud rend compte des opérations de l'armée (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 143 et suiv.). — Des citoyens qui ont servi dans cette armée demandent de l'emploi (15 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 703 et suiv.).

ARMÉE DU RHIN. L'accusateur militaire du 1^{er} arrondissement annonce que le tribunal, érigé en commission révolutionnaire par les représentants du peuple Saint Just et Le Bas, fait, tous les jours, justice des traîtres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — L'accusateur militaire près l'armée du Rhin écrit que l'esprit révolutionnaire se développe en Alsace et fait part de la belle tenue des troupes devant l'ennemi (*ibid.*, p. 72). — Le citoyen Clément, juge provisoire à l'armée du Rhin, rend compte des mesures révolutionnaires qui sont prises dans le département du Bas-Rhin et à l'armée et fait part de l'héroïsme de plusieurs soldats (3 frimaire an II — 23 novembre 1793, p. 94). — Les représentants du peuple Saint-Just et Le Bas rendent compte de l'attaque de Bitch (11 frimaire an II — 23 novembre 1793, p. 119, (p. 134 et suiv.). — Le représentant du peuple Baudot rend compte des opérations de l'armée (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 143).

ARMÉE DE TOULON. Le comité de Salut public rend compte des opérations devant Toulon (5 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 121).

ARNEY (District d'). Le procureur syndic annonce à la Convention qu'un bien d'émigré estimé 28.466 livres a été vendu 74.790 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 602; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARNON-LIBRE (Commune d'). Le conseil général et la Société républicaine adhèrent à tous les décrets et travaux de la Convention, la conjurent de rester à son poste et demandent que le nom de leur commune appelée *Caban* soit changé en celui d'*Arnon-Libre* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 350; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

ARNOULT (J.-F.), ci-devant vicaire épiscopal. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).

ARNOUS, administrateur du département de Vaucluse. Apporte le cœur du brave Gasparin, mort à la suite de ses travaux, et le dépose sur l'autel de la patrie avec 126 mares d'argent trouvés chez la ci-devant Grammont, plus un don patriotique; il annonce qu'il a fait tomber sous la hache de la loi 3 émigrés et 8 chefs de revolte (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 372; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARNOUX, ci-devant, vicaire épiscopal de Saintes. Envoie sa profession de foi philosophique et ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).

ARQUIAN (Commune d'). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 179).

ARRAS (Commune d'). Une députation demande des armes et un bataillon pour partager avec les habitants

les fatigues du service de garde (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 578); — renvoi au ministère de la guerre (*ibid.*) — La société littéraire républicaine de la maison française établie à Arras, offre deux manuscrits de son instituteur; elle invite la Convention à organiser au plus tôt l'instruction publique et à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 676); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARRENTIÈRES (Commune d'). La Convention décrète que, soit au civil, soit au criminel, les juges de paix ne pourront continuer de procéder relativement à l'événement qui s'est produit dans la nuit du 26 ou 27 mai du fait des citoyens d'Arrentières dans la Ferme dite *Fosse-ronde* (11 frimaire, an II — 1^{er} Décembre 1793, t. LXXX, p. 450).

ARRÊTÉS. 1^o Décret supprimant ce mot du titre de la table chronologique des déclarations et décrets qui ne portera plus à l'avenir que les mots : *déclarations et décrets* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 355).

2^o Décret interdisant aux autorités constituées, autres que les représentants du peuple et les tribunaux, d'intituler *Au nom du peuple français* leurs arrêtés ou toute autre pièce (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 629).

ARTILLERIE. 7^o régiment. Le ministre de la guerre fait passer à la Convention, un don patriotique de 6 canonniers de ce régiment (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 514; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ARTUS. Est imposé d'une somme de 2.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

ASSIGNATS. 1^o Précisions apportées à la loi du 11 avril 1793 et portant que toute personne qui, avant de conclure un marché, annonce qu'elle paiera le prix en numéraire et non en assignats fait une différence entre les assignats et l'argent monnayé et contrevient à la loi (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 160).

2^o Brûlement de 2 millions d'assignats (9 frimaire an II — 29 novembre, 1793, t. LXXX, p. 342).

ASSIN (Luc), officier de santé du bataillon du Gers. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).

ATTICHY (Commune d'). Département de l'Oise. Les citoyens et citoyennes écrivent qu'ils n'auront plus d'autre culte que celui de la Raison, que leur curé vient de se déprêtriser, qu'ils ont célébré la fête de la Raison le dernier décade de brumaire et invitent la Convention à rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 432); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

AUBERT, instituteur de la section des Arcis. Demande que la Convention s'occupe de l'éducation publique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 462); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

AUBIGNY (d'), adjoint de la 2^e division de la guerre. Demande une somme de deux millions pour l'administration des relais (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 531).

AUBRY, capitaine au 7^e bataillon de la Meurthe. Est suspendu de ses fonctions, par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté de son corps depuis plus d'un mois (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3 et suiv.).

AUBRY, fils d'Olympe de Gouges. Le ministre de la guerre déclare par écrit qu'il n'a été destitué pour

rien qui eût trait à la conduite politique de sa mère, mais pour des faits personnels (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 132 et suiv.).

AUBUSSON (Commune d'). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 202 et suiv.). — La société populaire proteste contre la taxe du vin établie par le district de Montluçon (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 574).

AUBUSSON, curé, fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321 ; — mention honorable *ibid.*).

AUCH (Commune d'). La commune demande la prolongation des pouvoirs du représentant du peuple Dartigoyte (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 416. — La Société montagnarde et régénérée fait passer à la Convention le procès-verbal de la séance qu'elle a tenue en présence des représentants du peuple, Dartigoyte et Cavaignac (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 654) ; — insertion au *Bulletin ibid.* .

AUDE (Département de l.). Pech, président du conseil du département de l'Aude, fait part des progrès de la Révolution dans ce département annonce le mariage du citoyen Cazanove, ci-devant vicairé avec la citoyenne Gros et invite la Convention à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, pp. 538 et 539. — Le conseil général annonce l'envoi de 118 marcs d'argenterie provenant de l'église des ci-devant Bénédictins de la Grasse. (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 555) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

AUDOIN, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Transmet un don patriotique du citoyen Letellier. (t. LXXX, p. 322). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier, célébrée par la section du Mont-Blanc (p. 381).

AUMALE (Commune d'). La Société populaire fait don de 50 marcs d'argenterie provenant des églises (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 98) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

AURIÉBAT (Commune de, département des Hautes-Pyrénées. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 203 et suiv.).

AURILLAC (district d'). Les administrateurs annoncent que la vente des biens des émigrés est en pleine activité et que 18 lots estimés 106,396 livres ont été vendus 307,250 livres (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 337 ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

AUSTRESME (D). Voir *Dautresme*.

AUTUN (Commune d'). Le conseil général annonce à la Convention que la commune a changé ses prêtres en citoyens, ses églises en maisons d'instruction et les débris du fanatisme en ressources nationales (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 504 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

AUTUN (District d'). Le procureur syndic annonce à la Convention que la raison seule a un temple dans ce district, que toutes les communes s'empressent d'apporter aux pieds de la loi tous les instruments du fanatisme (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 213) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)* .

AUVERGNE (d'), volontaire au 8^e bataillon de l'Aisne. En traitement à l'hôpital du Nord, il demande des secours (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 372) ; — renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).

AUXONNE (Commune d'). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176) (p. 191).

AUZIÉBAT (Commune d'). Voir *Auriébat* (Commune d').

AVALLON (District d'), département de l'Yonne. Le représentant du peuple Maure annonce à la Convention que l'esprit public, paralysé un instant, reprend son énergie et que les biens de l'émigré Chastellux, évalués 49,506 livres ont été vendus 141,580 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 598) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

AVIGNON (Commune d'). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 196). — La Société populaire fait part à la Convention de ses regrets au sujet de la mort du citoyen Gasparin, représentant du peuple (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 374 et suiv.).

AVIZE (Commune d'), département de la Marne. La Société populaire félicite la Convention qui a foudroyé les scélérats et l'invite à rester à son poste (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 63). — La commune annonce que l'argenterie de son église est en route pour Paris ; que ses prêtres renoncent à la prêtrise et que les citoyens renoncent aux préjuges religieux (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), (p. 545). — mention honorable (*ibid.*).

AVRANCHES (District d'). Les administrateurs annoncent à la Convention qu'ils vont faire les plus grands efforts pour exterminer les tyrans (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 96). — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

B

BACHELU, ci-devant vicairé à Gennevilliers. Remet sur sur le bureau de la Convention plusieurs discours patriotiques qu'il a prononcés et dénonce le curé et les autorités de la commune (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 375), (p. 417 et suiv.).

BADET (Nicolas). La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur sa pétition demandant que le jugement prononcé contre les officiers municipaux de Bourchibach soit exécuté sans avoir égard au sursis prononcé par un soi-disant adjoint des représentants du peuple, décrète que le sursis est nul et qu'il aura à exercer ses droits par devant les autorités constituées (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 311.)

BAILLE Pierre-Marie, député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — La Convention charge son comité d'instruction publique de faire un rapport sur sa mort afin de présenter sa mémoire à la reconnaissance publique (t. LXXX, p. 103). — Les employés et artistes-ouvriers de la manufacture des Gobelins annoncent qu'ils vont célébrer une fête en son honneur (p. 339). — La société populaire de Rochefort témoigne à la Convention son indignation de l'assassinat de ce représentant (p. 435), (p. 437). — Les administrateurs du district d'Ervy demandent vengeance de son assassinat (p. 503.)

- BAILLY**, député de Seine-et-Marne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête en l'honneur des victimes de la liberté célébrée par la commune de Brutus (t. LXXX, p. 663).
- BALEISAGNES** (Commune de). Voir *Baleyssagnes* (commune de).
- BALEYSSAGNES** (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 192 et suiv.).
- BALLAND**, général de division. Fait part d'un trait de bravoure du brigadier Coquillon et de ses hommes (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 679); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- BANEL**, capitaine au 9^e bataillon des fédérés. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- BAR-SUR-SEINE** (District de). Les administrateurs envoient la liste des prêtres de leur ressort qui ont renoncé à la prêtrise et annoncent que les immeubles des émigrés sont en vente (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 664); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARBASTE** (Commune d'). La Société populaire annonce des dons patriotiques et applaudit aux travaux de la Convention (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 655); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARBEAU DU BARRAN**, député du Gers. — AN II (1793). — Fait un rapport sur le décret du 20 brumaire au sujet du citoyen Dubosc, administrateur du département de Rhône-et-Loire (t. LXXX, p. 53).
- BARBEZIEUX** (District de). Les administrateurs écrivent que les lumières de la philosophie font des progrès dans leur district et qu'ils renversent le fanatisme (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 342); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARCELONNETTE** (Commune de). Le général de brigade Sarret annonce à la Convention que les Piémontais qui souillaient le territoire de la République à l'entrée de la vallée de Barcelonnette viennent d'être chassés; que leur camp de la Madeleine a été pillé et que les troupes de la République occupent les villages de la frontière qu'on leur a enlevés (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 480).
- BARDON** (Baptiste), ci-devant curé de Ciré. Envoie ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- BARÈRE**, député des Hautes-Pyrénées. — AN II (1793). — Donne des nouvelles sur la Vendée et l'armée du Rhin (t. LXXX, p. 70). — Fait un rapport sur les opérations et le plan de campagne des armées et sur la nécessité d'exiger que les représentants en mission se conforment aux arrêtés du comité de Salut public (p. 113 et suiv.); (p. 133 et suiv.). — Parle sur le projet de décret portant organisation d'un gouvernement provisoire (p. 360 et suiv.); (p. 361 et suiv.); (p. 365); (p. 367). — Fait un rapport sur l'envoi du représentant Gouly dans le département de l'Ain (p. 626). — un rapport sur la somme à allouer à la Commission des subsistances et approvisionnements de la République pour ses dépenses jusqu'au 1^{er} germinal (*ibid.*); — un rapport sur la somme de 100 millions qui devait être tenue à la disposition du conseil exécutif et qui sera employée par la Commission des subsistances et approvisionnements de la République (*ibid.*); — un rapport sur l'affaire des citoyens Lebreton et Dumousseaux (*ibid.* et p. suiv.); — un rapport sur les accusations portées contre Lacombe-Saint-Michel (p. 627 et suiv.); — un rapport sur la réquisition des imprimeries pour la réimpression des discours et rapports de la Convention et l'impression des livres classiques (p. 628); — un rapport sur les secours à accorder aux familles de Granville victimes du siège de cette ville (*ibid.*); — un rapport sur l'interdiction aux autorités constituées, autres que les représentants du peuple et les tribunaux, d'intituler « *Au nom du peuple français* » leurs arrêtés (p. 629); — un rapport sur les modifications à apporter au décret sur les douanes (*ibid.*); — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (*ibid.* p. 636); (p. 637); — sur l'annulation d'un arrêté du conseil général de Paris pris d'après un réquisitoire du procureur de cette commune (p. 639); (p. 650); (p. 651); (p. 652); — Fait adopter l'adjonction de neuf nouveaux membres au comité de surveillance des subsistances militaires (p. 690); — Fait un rapport sur la création par les administrateurs du département de l'Yonne d'un comité central pour les subsistances (p. 701 et suiv.); — Présente un ensemble de mesures ayant pour but de rassurer les citoyens sur leurs idées religieuses (p. 711 et suiv.).
- BARIL**, ci-devant curé de Saint-Nazaire. — Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- BARJOLS** (commune de), département du Var. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 201).
- BARRAS**, député du Var. — AN II 1793. — Rend compte des mesures qu'il a prises dans le département du Var (t. LXXX, p. 286).
- BARREAU**, curé de Soubise. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- BARREY**, prêtre de la paroisse de Pontarlier. Abjure la prêtrise (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 540).
- BARON** (François), curé d'Houdreville. — Remet ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69).
- BARSERAS** (François). Remet une médaille d'argent (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 354); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BARTHÉLEMY l'aîné**. Est imposé d'une somme de 3.500 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BARTHÉLEMY cadet**. Est imposé d'une somme de 7.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BARTHÉLEMY**, la mère. Est imposée d'une somme de 7.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BARTHÉLEMY**, puîné. Est imposé d'une somme de 10.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BASTIA** (commune de). La Convention désapprouve l'adresse envoyée par la société soi-disant populaire de Bastia et décrète que le citoyen Lacombe-Saint-Michel, représentant du peuple dans le département de la Corse, n'a pas cessé de mériter sa confiance (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 627).
- BATAILLE**, ancien militaire. Fait don de sa croix de Saint-Louis à la Convention (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 352).

- BÂTIMENTS MARCHANDS.** Décret portant qu'il sera fait un rapport sur les vaisseaux chargés, sous pavillon neutre, de marchandises non prohibées et qui sont retenus dans nos ports (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 306).
- BAN (citoyen).** Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- BAUCHES (Commune de).** Fait remettre à la Convention les hochets du fanatisme et joint à cette offrande une décoration militaire et les lettres de prêtrise du citoyen Laubé (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BAUDIN, aspirant de marine.** La Convention passe à l'ordre du jour sur sa demande d'une conduite proportionnée à son grade d'aspirant de la marine, motivé sur les articles 6 et 8 du décret du 17 septembre 1792 (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 699).
- BAUDOT, député de Saône-et-Loire.** — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée du Rhin et fait part de l'excellent esprit qui commence à se manifester à Strasbourg (t. LXXX, p. 143). — La section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, applaudit aux mesures sévères qu'il a prises (p. 561).
- BAUME-SUR-LE-DOUBS (commune de), département du Doubs.** Le conseil général instruit la Convention que les corps administratifs et judiciaires et les gardes nationales ont assisté au feu de joie que l'on a fait des titres de féodalité enlevés dans le district de Baume (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BAUX A FERME ET A LOYER DES BIENS NATIONAUX.** Voir *Biens nationaux*.
- BAYEUX (Commune de).** Le comité de surveillance invite la Convention à rester à son poste et lui fait passer un calice enlevé à la superstition (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 587).
- BAYLE (Moïse), député des Bouches-du-Rhône.** — AN II (1793). — Demande que la trésorerie nationale soit autorisée à payer au citoyen Joseph Gardier la somme dont il a obtenu la mainlevée et qu'elle lui paye les sommes non liquidées dès que la mainlevée aura été obtenue (t. LXXX, p. 399). — Demande que l'on prenne des mesures pour empêcher l'arrachement des oliviers et de la vigne dans les départements du Midi (p. 708).
- BAYLE.** Voir *Baille (Pierre-Marie)*.
- BEAC.** Fait un don patriotique et demande l'échange de couverts d'argent contre des assignats (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 113) ; — mention honorable et renvoi pour l'échange à la trésorerie nationale (*ibid.*).
- BEAUCAIRE (Commune de).** Poulitier présente différentes observations sur l'affaire de Beaucaire et annonce qu'il a été commis plusieurs faux dans l'instruction de cette affaire (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 523) ; — la Convention décrète que Poulitier remettra au comité de sûreté générale les pièces relatives à ces faux et que l'exécution du décret rendu sur le rapport de Julien (*de Toulouse*) est provisoirement suspendu (*ibid.*).
- BEAUCHAMP, député de l'Allier.** — AN II (1793). — Rend compte des mesures qu'il a prises dans le département des Hautes-Alpes (t. LXXX, p. 248 et suiv.).
- BEAUCHAMP, veuve du chef vendéen tué à Cholet.** La commission militaire près l'armée de l'Ouest envoie un poignard que l'on a trouvé sous le lit de cette citoyenne (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243).
- BEAUME, traiteur.** Est imposé d'une somme de 200 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BEAUNE (Commune de).** Les républicains félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 189).
- BEAUPOIL (Guy), ci-devant vicaire de Maremmes et desservant de Boursefranc.** Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- BEAUSIRE, procureur de Choisy-sur-Seine.** Demande sa mise en liberté (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 315).
- BEAUVAIS (Commune de).** Les citoyens applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 290). — La Société populaire informe la Convention que la Société populaire de Franciade lui a proposé la levée d'un escadron de cavalerie pris dans le sein des sociétés républicaines, habillé, armé et équipé par elles. Un citoyen, Firmin Bousset, s'est offert pour cette place et a été accepté. Elle invite la Convention à rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 427) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BEAUVAIS (Les filles)** sont imposées d'une livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BEAUVAIS DE PRÉAU, député de Paris.** — AN II (1793). — La Convention charge son comité d'instruction publique de faire un rapport sur sa mort afin de présenter sa mémoire à la reconnaissance publique (t. LXXX, p. 103). — La Société populaire de Nogent-sur-Marne annonce qu'elle a célébré une fête en son honneur (p. 235 et suiv.). — La section de Bon-Conseil demande à la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (p. 314). — Les employés et artistes-ouvriers de la manufacture des Gobelins annoncent qu'ils vont célébrer une fête en son honneur (p. 339). — La Société populaire de Charolles demande vengeance de son assassinat et demande que les honneurs du Panthéon lui soient décernés (p. 345). — La Société populaire de Rochefort manifeste son indignation de son assassinat (p. 435), (p. 437). — La section de l'Homme-Armé demande à la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (p. 440) ; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Les républicains du Puy manifestent leur indignation de son assassinat (p. 503). — La Société populaire de Saint-Gaudens demande vengeance de son assassinat (p. 563).
- BECHU (citoyen).** Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BEFFROY, député de l'Aisne.** — AN II (1793). — Parle sur le projet de décret concernant la contribution mobilière (t. LXXX, p. 169 et suiv.).
- BEL-AIR-SUR-ARROUX (Commune de).** La commune de *Toulon-sur-Arroux* demande à changer son nom en celui de Bel-Air-sur-Arroux (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 592) ; — renvoi au comité de division (*ibid.*).
- BELFORT (Commune de).** — Le comité de surveillance révolutionnaire rend compte de ses travaux et de l'état d'esprit satisfaisant des citoyens (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BELFORT (District de).** Le conseil général invite la Convention à rester à son poste (9 frimaire an II —

- 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 344); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le conseil général invite la Convention à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 533); — mention honorable (*ibid.*).
- BELGARDE.** Est imposé d'une somme de 1 livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BELGES.** La Convention décrète qu'il est mis une somme de 150,000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour être distribuée à titre de secours aux Belges, Liegeois et aux citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes réfugiés en France (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).
- BELLE** (Citoyenne Louis). La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa demande en interprétation de l'article 6 de la 1^{re} section de la loi du 20 septembre 1792, sauf à elle à se pourvoir devant l'officier public de la commune de Beaume-d'Hostein pour faire prononcer sur sa demande en divorce (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 567).
- BELLEGARDE**, député. Voir *Dubois-Bellegarde*.
- BELLEVUE-LES-BAINS** (District de), département de Saône-et-Loire. Les sans-culottes du Creusot demandent la suppression de ce district (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 573).
- BELLEY** (District de). Les administrateurs annoncent que la première vente qui a été faite des biens d'émigrés a presque doublé l'estimation (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 588); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BELOT** (citoyen). Est imposé d'une somme de 100 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 380).
- BELVÈS** (Commune de). La Société populaire demande que la Montagne expulse de la Convention ceux qui n'ont pas voté la mort du tyran et l'invite à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 675); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BELVEZ** (Commune de). Voir *Belvès* (Commune de).
- BENARD** (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348); — mention honorable (*ibid.*).
- BENE** (Veuve). Est imposée d'une somme de 2,000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- BENOIST.** Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).
- BENON**, curé de Julliénas. Renonce, en faveur des enfants de la patrie, à un traitement de 4,500 livres (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 241); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BENTABOLE**, député du Bas-Rhin — An II (1793). — Écrit qu'il a levé 2,500 chevaux dans le département de l'Aude (t. LXXX, p. 574 et suiv.).
- BERCY** (Commune de). La Convention décrète qu'il est défendu au citoyen Olivier de continuer à Bercy la fabrication du minium, qu'il fera démolir tous ses fourneaux, qu'il lui sera accordé une indemnité dans le cas où il transporterait cet établissement en un lieu plus convenable; mais qu'il ne pourra le faire qu'après avoir averti les comités d'instruction publique et de commerce (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 257 et suiv.).
- BERGERAC** (Commune de). La Convention décrète que le représentant du peuple Lakanal restera jusqu'à nouvel ordre à Bergerac pour y continuer ses opérations relatives à la nouvelle manufacture d'armes dont l'établissement a été décrété le 24 brumaire (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 516). — Le citoyen Lakanal représentant du peuple démontre le succès de la manufacture d'armes établie à Bergerac (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 557); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.* p. 558).
- BÉRIL** (Chevalier de). L'accusateur militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée du Rhin annonce qu'il sera fusillé comme rebelle et royaliste et que ses biens seront confisqués (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2).
- BERNARD.** — La Convention, après avoir entendu sa Commission chargée des affaires de Belgique, décrète qu'il lui sera payé une somme de 390 livres pour les dépenses qu'il a faites en Belgique et à Liège où il a été envoyé pour y propager les principes de la Révolution française (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 311).
- BERNARD** (André-Antoine). député de la Charente-Inférieure. — Fait part de l'arrestation du représentant Noël au moment où il cherchait à passer en Suisse et annonce que le citoyen Trifon a fait une forte remise sur 20,000 aunes de drap qu'il avait fournies (t. LXXX, p. 442).
- BERNARD** (Michel), âgé de 12 ans. Couplets patriotiques composés par Jean Langlois et par lui (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 404).
- BERNAY** (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408). — Les représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure écrivent qu'à Bernay, ils n'ont trouvé que des hommes libres, des magistrats dignes de la confiance du peuple et qu'ils n'ont pas eu une seule destitution à prononcer (15 frimaire an II — 5 décembre 1798, p. 680); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BERNAY** (District de). Le procureur syndic fait part à la Convention que des biens d'émigrés ont été adjugés au-dessus de leur estimation (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 41); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — L'accusateur public demande à la Convention s'il lui est permis de faire assiéger Thomas-Robert Lindet représentant du peuple, pour être recollé et confronté avec un accusé (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 239); — la Convention passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi qui a prévu ce cas (*ibid.*).
- BERNIER**, député de Seine-et-Marne. — An II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384).
- BEROUD**, curé de Matafelon. Fait un don patriotique de 25 livres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 60); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 407).
- BERTRAND**, commandant en second de la garde nationale de Saint-Flour. Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 610); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BERTRAND** (Jean-François), maire de Bordeaux. Fait passer à la Convention l'adresse qu'il a faite à ses concitoyens et applaudit aux mesures révolutionnaires de la Convention (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 500); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

BESANÇON (Commune de), département du Doubs. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 218).

BESANÇON (Marie-Agathe, épouse d'André-Antoine Girardot. Fait don à la patrie de la pension que lui a faite la République et des arrérages échus (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 65); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).

BESARD (Citoyenne). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348); — mention honorable (*ibid.*).

BESNARD, curé de Nouans, département de la Sarthe. Fait passer à la Convention ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

BESSON, député du Doubs. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la réunion dans un seul local des dons patriotiques provenant des églises (t. LXXX, p. 296 et suiv.).

BESSON, curé de Vignolles. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 344).

BÉTHISY-SAINT-PIERRE (Commune de), département de l'Oise. Les administrateurs du district de Crépy font part des progrès de l'esprit public dans la commune de Bethisy-Saint-Pierre qui, après avoir publiquement honoré Lepeletier et Marat, a fait fermer son église et leur a fait remettre toute son argenterie (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 657); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

BETHUNE (Commune de). La municipalité annonce qu'elle tient en dépôt 113 mares d'argent, un cercle d'argent doré contenant 16 diamants provenant de ses églises et 15 croix de Saint-Louis et demande dans quel dépôt elle devra verser ces objets (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 425); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et pour le dépôt renvoi à la Trésorerie nationale (*ibid.*, p. 426).

BETON-BAZOCHE (Commune de). Présente à la Convention différentes délibérations qui intéressent la sûreté générale avec la pétition du citoyen des Hayes ex-curé de la commune qui dit ne pas être compris dans la loi des 29 et 30 brumaire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 376); — renvoi aux comités de sûreté générale et des finances (*ibid.*).

BEZANÇON (Voir *Besançon* (Marie-Agathe)).

BEZARD, député de l'Oise. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la nécessité qu'il y a de faire concorder l'envoi des registres de l'état civil avec l'ère républicaine (t. LXXX, p. 232). — un rapport sur la pétition de la citoyenne Marie-Françoise Racine (p. 298); — un rapport sur la pétition du citoyen Mayliand (p. 299); — un rapport sur l'affaire du citoyen François Meur (p. 357); — un rapport sur la pétition du citoyen Claris (*ibid.*); — un rapport sur la pétition du citoyen Julien fils (*ibid.*); — un rapport sur la question de savoir si les prêtres dont les bans ont été publiés avant le décret du 29 brumaire doivent être compris dans ce décret (p. 526); — un rapport sur la pétition du citoyen Rogeau (p. 527, p. 528); — un rapport sur la pétition du citoyen Desforges de la section de l'Homme-Armé (p. 569); — un rapport sur la pétition de la municipalité de Foulbec (p. 569 et suiv.).

BICETRE (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX,

p. 38), (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129), (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148), — (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 233), (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282), (9 frimaire, an II — 29 novembre 1793, p. 341), (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450), (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519), (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538), (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594), (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).

BIENS NATIONAUX. 1^o Décret précisant la loi du 24 avril 1793 relative aux malversations qui se commettent dans la vente des biens nationaux (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 249 et suiv.).

2^o Le Tourneur demande que l'on interdise aux acquéreurs de biens nationaux de changer la culture de leurs terres (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 263).

3^o Projet de décret sur les baux à ferme et à loyer des biens nationaux (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 264 et suiv.). — Adoption sauf rédaction (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 357). — Texte du décret adopté (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 702 et suiv.).

4^o Le maire de Paris envoie l'état des ventes de biens nationaux qui ont été faites pendant le mois de brumaire (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 566).

5^o On annonce que les biens d'émigrés sont achetés au triple de leur valeur (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 577).

BIÈVRES-LA-MONTAGNE (Commune de). (Voir *Bièvres-le-Châtel* commune de).

BIÈVRES-LE-CHATTEL (Commune de), département de Seine-et-Oise. La commune offre les ornements des églises et demande de changer son nom de Bièvres-le-Châtel en celui de Bièvres-la-Montagne (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 116); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

BILLAUD-VARENNE, député de Paris. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la nouvelle rédaction du projet de décret concernant le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire déjà présenté (t. LXXX, p. 360). — Parle dans la discussion de ce projet de décret (*ibid.*, (p. 361), p. 365), (p. 367), (p. 369). — Demande le renvoi au lendemain de la discussion du projet de décret sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 375). — Est entendu dans la discussion de ce projet de décret (p. 635 et suiv.). — Propose l'annulation d'un requisitoire du procureur de la commune de Paris et d'un arrêté du conseil général de cette commune qui en est la conséquence (p. 637 et suiv.).

BIROTTEAU, député des Pyrénées-Orientales. — AN II (1793). — Décret portant que les pièces de son procès seront envoyées à la Convention pour être imprimées et distribuées dans tous les départements (t. LXXX, p. 323).

BISSEREN. Voir *Debette* (Jean).

BITCHE (Commune de). Les représentants du peuple Saint-Just et Le Bas rendent compte de l'attaque de la place par les ennemis (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 119). — Le commandant Huet du 2^e bataillon du Cher fait un rapport à la Convention sur la tentative faite par l'ennemi pour s'emparer du fort de Bitche (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 481); — la Convention décrète que la garnison de Bitche, composée du 2^e bataillon du Cher et d'une compagnie de canonniers du 1^{er} régiment d'artillerie, a bien mérité de la patrie (*ibid.*).

- BITTENERS** (Anne-Barbe). Le citoyen Leménager, ministre du culte catholique, annonce son mariage avec elle (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 48); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BIZOUERNE**, employé au secrétariat de l'adjoint du ministre de la guerre. Transmet à la Convention un mémoire par lequel le citoyen Bouchet de la commune de Beaune, réclame une somme de 1,800 livres qu'on l'a condamné à payer en qualité de trésorier de l'Hôtel-Dieu de Beaune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 73).
- BLAN DE CHABLY**. Fait un don patriotique et apporte des couverts d'argent pour les échanger contre des assignats (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- BLANCHON**, procureur syndic du district de Mer. Fait parvenir à la Convention 17 pièces d'argent étrangères, don patriotique du citoyen *Toubeau*, desservant de la commune de La-Chapelle-Saint-Martin (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 353); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)* p. 354).
- BLÉTERIE**, procureur-syndic du district d'Issoire. Annonce la disparition de tous les emblèmes de la superstition et l'abjuration de soixante prêtres (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 536); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BLOIS** (Commune de). La Société populaire écrit que partout la philosophie fait des progrès, invite la Convention à nommer des commissaires patriotes pour aller porter la lumière dans les départements surtout en Vendée et à décréter que tout prêtre qui renoncera à son état jouira d'une pension (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 350); — la Convention passe à l'ordre du jour, motivé sur la liberté des cultes proclamée par la Constitution (*ibid.*). — La Société populaire écrit que la philosophie fait des progrès, que tout ce qui reste de la superstition va être détruit; elle invite la Convention à nommer des commissaires patriotes et éclaires pour aller porter la lumière dans les départements et surtout en Vendée et l'engage à décréter que tout prêtre qui renoncera à son état, s'il n'a pas d'autre ressource, jouira de sa pension (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 644) (1).
- BLONDEZ**, citoyen de Périgueux. Envoie son testament à la Convention (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 129 et suiv.).
- Bo**, député de l'Aveyron. — AN II (1793). — Transmet plusieurs dons patriotiques (t. LXXX, p. 547 et suiv.).
- BOITRAU**, curé de Salles. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 343).
- BOILLEAU LE JEUNE**, député de l'Yonne. — AN II (1793). — Est remplacé par Jeannest-la-Noue l'aîné (t. LXXX, p. 353).
- BOIS-HERPIN** (Commune de). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349); — mention honorable (*ibid.*).
- BOISSER**, député de la Drôme. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 416).
- BOISSIER**, député du Finistère. — AN II 1793. — Monnel rend compte des renseignements reçus relativement à ce représentant (t. LXXX, p. 256 et suiv.).
- BOISSIEU** (citoyen). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- BOISSON** (Veuve Dougloff). Mise en état d'arrestation sous prétexte qu'elle avait déterminé un nommé Carbon à émigrer, elle prie la Convention de renvoyer son affaire devant les représentants du peuple dans le département des Ardennes pour vérifier les faits (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 449); — renvoi aux représentants du peuple Massieux Bo et Hentz pour prendre les renseignements nécessaires et statuer (*ibid.*).
- BOLLAND** (Charles-Stanislas), curé de Bar-sur-Seine. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).
- BALLET**, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Le Conseil général de Soissons fait passer le procès-verbal de la fête civique qui a été célébrée en sa présence (t. LXXX, p. 658). — Rend compte de la levée des chevaux à Soissons et annonce qu'il va se rendre à l'armée du Nord pour l'encadrement des hommes et des chevaux dans les différents corps (p. 669).
- Box** (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BONCERF** (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348). — Abjure la prêtrise (*ibid.*).
- BONNET**. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BONJOUR**, adjoint à la 4^e division de la marine. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- BONNEAU**, capitaine. Fait savoir à la Convention que les officiers du 12^e régiment de chasseurs se sont réunis pour faire donner à chacun des cavaliers qui font la guerre une paire de chaussons pour mettre dans leurs bottes; la somme recueillie n'étant pas suffisante, les chasseurs se sont empressés d'y suppléer et de concourir à l'équipement de leurs frères (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 495); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BONNEAU**, ci-devant curé d'Olonne. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- BONNEAU**, membre de la Société populaire de Chinon. Fait un don patriotique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 59); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BONNET**, ex-religieux de la Merci. Renonce à sa pension (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 344); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BONNEUIL-EN-VALOIS** (Commune de), département de l'Oise. La commune écrit qu'elle a arrêté que son église serait fermée, l'argenterie envoyée à la Monnaie et les saints brûlés sur la place publique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 688); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- BONS**. Voir *Monnaies*.
- BORDEAUX** (Commune de). Les représentants du peuple Lequinio et Laignelot annoncent à la Convention que la flûte *Pluvier*, qui était venue à Bordeaux pour y préparer la même manœuvre qui a rendu les Anglais maîtres de Toulon, avait à son bord un ingénieur qui s'est brûlé la cervelle (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 145); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les citoyennes composant la Société des Armées de la Répu-

(1) Voir l'Erratum à la fin du volume.

- blique française une et indivisible félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 176), (p. 185). — Les sans-culottes de la section dite des Nations libres félicitent la Convention sur ses travaux, protestent de leur dévouement à la République et de leur soumission aux décrets (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 561); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BORDELET**, de la commune de Plessis-Belleville. Remet un calice et une chasuble qu'il avait pour le service de sa chapelle (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 657); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BORDIER**, l'une des premières victimes de la Révolution. On demande qu'il soit déclaré qu'il a mérité la reconnaissance de la patrie et que son fils soit adopté par la Convention (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 51); — renvoi aux comités réunis de sûreté générale et d'instruction publique et décret portant que la procédure faite à Rouen contre Bordier sera remise aux comités (*ibid.*). — Le Conseil général de la commune de Rouen fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune en mémoire de Bordier, mort pour la cause du peuple en 1789 (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 589); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BORERY** (Marguerite). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BORIE**, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).
- BOUCHER**, député de Paris. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête célébrée par les employés et ouvriers de la manufacture des Gobelins en l'honneur des martyrs de la liberté (t. LXXX, p. 339).
- BOUCHES** (Canton des), département de Lot-et-Garonne. La municipalité remet sur l'autel de la patrie toute l'argenterie de son église (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 406); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOUCHES-DU-RHÔNE** (Département des). Poulitier, représentant du peuple dans les départements méridionaux, dénonce des associations qui se sont formées pour l'acquisition des biens nationaux et qui font perdre des sommes immenses à la République (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 319 et suiv.).
- BOUCHET**, de la commune de Beaune. Réclame une somme de 1.800 livres qu'on l'a condamné à payer en qualité de trésorier de l'Hôtel-Dieu de Beaune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 73).
- BOUCHOTTE**, ministre de la guerre. — Voir *Ministre de la guerre*.
- BOUGAULT**. Dépose ses lettres de prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348).
- BOULANGER**. Est imposé d'une somme de 70 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- BOULANGER**, ci-devant prêtre. Annonce qu'il a fait brûler ses lettres de prêtrise (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 504); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOULLEMIER** (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- BOULLEMIER**, ex-chanoine. Dépose ses lettres de prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347 et suiv.).
- BOUQUIER**, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Il est fait hommage à la Convention de sa pièce intitulée: *La réunion du 10 août ou l'Inauguration de la République* (t. LXXX, p. 32). — Décret autorisant le comité de Salut public à faire faire les dépenses nécessaires pour la représentation de cet ouvrage (*ibid.*). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (t. LXXX, p. 440).
- BOURBON** (Citoyenne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BOURCHBACH** (Commune de). La Convention décrète qu'en vertu d'un jugement qu'il a obtenu contre les officiers municipaux de Bourchbach, le citoyen Nicolas Badet pourra exercer ses droits par devant les autorités constituées (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 311).
- BOURBONNE-LES BAINS** (Commune de), département de la Haute-Marne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, 200).
- BOURBOTTE**, député de l'Yonne. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de la division de Fougères (t. LXXX, (p. 71), (p. 81 et suiv.).
- BOURDAIN**, vinaigrier. Demande justice à la Convention (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 158).
- BOURDEILLES** (Commune de), département de la Dordogne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 209). — La Société républicaine demande une vengeance éclatante de l'assassinat de Beauvais-Préau par les Anglais (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 563); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURDON** (François-Louis), député de l'Oise. — AN II (1793). — Demande que la Convention déclare que Jourdain, l'une des premières victimes de la Révolution, mérite la reconnaissance de la patrie (t. LXXX, p. 51). — Propose de mettre en état d'arrestation les fermiers généraux qui n'ont pas rendu leurs comptes (p. 51). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l'Arsenal (p. 116). — Présente un projet de décret sur l'organisation des douanes (p. 315 et suiv.). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 361), (p. 362). — Fait accorder un secours de 1.200 livres aux frères et aux sœurs du général Leconte, tué à Châtillon (p. 449). — Fait un rapport sur le dessèchement des étangs (p. 450 et suiv.). — Présente un projet de décret sur l'organisation des douanes qui est adopté sauf rédaction (p. 521 et suiv.). — Demande la suite de la discussion du projet de décret relatif au gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 534). — Présente à la discussion la suite du projet de décret sur le dessèchement des étangs (p. 575 et suiv.). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 636), (p. 647), (p. 648). — sur les mesures prises par le ministre de la guerre pour l'échange des prisonniers de guerre (p. 700).

- BOURDON** (Louis-Jean-Joseph-Léonard), député du Loiret. — AN II (1793). — Parle sur une pétition de la section des Tuileries (t. LXXX, p. 51). — Demande que la Convention déclare que Bordier, l'une des premières victimes de la Révolution, a mérité la reconnaissance de la patrie et que son fils soit adopté par la Convention (p. 51). — Demande que le ministre de l'intérieur soit autorisé à faire faire des membres mécaniques par le citoyen Legros pour les citoyens qui ont perdu un de leurs membres au service de la République (p. 55).
- BOURET**, député des Basses-Alpes. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier célébrée par la section des Amis de la Patrie (t. LXXX, p. 151). — Présente de nouvelles vues sur le projet de décret relatif au brûlement des titres ci-devant féodaux, censuels ou seigneuriaux (p. 623 et suiv.).
- BOURG-DE-L'ÉGALITÉ** (District de), département de Paris. Une députation dépose sur l'autel de la patrie des dons patriotiques, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et demande des subsistances (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 259); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission ministérielle des finances (*ibid.*).
- BOURG-RÉGÉNÉRÉ** (Commune de), département de l'Aisne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 205 et suiv.).
- BOURGANEF** (Commune de). Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176).
- BOURGANEF** (District de). Le tribunal invite la Convention à rester à son poste, demande le code civil pour remplacer les lois gothiques et la suppression pour les juges du costume lugubre que l'Assemblée constituante leur avait donné (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 327); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURGEARD**, commissaire de l'Assemblée primaire de Nyons. Fait part à la Convention de la levée de 915 jeunes citoyens dans son district (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 278); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURGOIN**, commissaire du canton de Cravant. Fait un don patriotique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 145); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOURNEAU**, instituteur des sourds-muets de Roye. Renonce à ses fonctions sacerdotales (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- BOURRIER**. Est imposé d'une somme de 4.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BOURSAULT**, député de Paris. — AN II (1793). — Une députation de l'assemblée électorale du département de Paris le dénonce comme ayant amassé une fortune immense (t. LXXX, p. 268).
- BOURSET** (Firmin). Se présente pour faire partie de l'escadron de cavalerie formé par la Société populaire de Franciade (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 427); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOUSSET**. Voir *Bourset*.
- BOUTROÛE**, député de la Sarthe. — AN II (1793). — Fait accorder un secours à la citoyenne Savonneau blessée à l'affaire de Caussan (t. LXXX, p. 392).
- BOUTU** (Aubin). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 318); — mention honorable (*ibid.*).
- BOUVAND** (de), procureur syndic du district d'Arney. Instruit la Convention qu'un bien d'émigré estimé 28.466 livres a été vendu 74.790 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 602); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOUVENOT** (Henri). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- BOUVENOT**, lieutenant de gendarmerie nationale. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 337); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOUVOST**, ancien doyen de la collégiale de Toussaint de Mortagne. Renonce à son traitement (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 588 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BOYER** (Régulus), instituteur national au Mans. Annonce que la commune du Mans a célébré avec pompe le triomphe de la raison et de la philosophie (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 152); 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 323).
- BRANDY-LEYPINAIS**. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BRASIGNY**. Est imposé à 1.400 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- BRAY** (Commune de), département de Seine-et-Marne. Les maire et procureur de la municipalité offrent à la patrie l'argent du culte catholique et protestent du dévouement de leur commune à la République (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 446); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BRÉARD**, député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Envoie à la Convention le pavillon de la frégate anglaise *La Tamise* prise par nos marins (t. LXXX, p. 247).
- BRÉJAT** (Jean-Baptiste). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BRÉJAT** (Marthe). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BRÉJAT** (Simon). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- BREST** (Commune de). La Société des amis de la liberté et de l'égalité félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, témoigne à la Convention son indignation contre les Anglais et annonce que la frégate *La Carmagnole* a conduit dans le port de Brest la frégate anglaise *La Tamise* (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 443); — la Convention décrète mention honorable et l'insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BREUIL-SUR-BARRE** (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).

- BRIARE.** Une députation des canoniers de Briare annonce que les canoniers appelés sur les vaisseaux de la République vont obéir à la loi, mais que faute de bras les approvisionnements de Paris pourraient être retardés (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 270) ; — renvoi aux comités de Salut public et de marine (*ibid.*).
- BRIE-LA-VILLE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 202).
- BRIENNE-LE-BOURG** Commune de, département de l'Aube. La Société populaire et républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 182 et suiv.).
- BRIGOT**, commissaire national près le tribunal du district de Reims. Fait un don patriotique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 714).
- BRIVES** (Commune de), département de la Corrèze. La Société populaire écrit que, dans la fête civique célébrée le second décadé de brumaire, les lettres de prêtrise des prêtres ont été brûlées, qu'elle a ouvert une souscription pour armer et monter un cavalier et, qu'en attendant, elle envoie l'argenterie des églises et des dons patriotiques (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 682) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BROCARD** Jean-Baptiste. Est imposé d'une somme de 140 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- BROT** (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BROUILLES**, ministre du culte catholique. Remet ses lettres de prêtrise (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 545) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BRUAT** (Jos.), accusateur militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée du Rhin. Annonce que le tribunal, érigé par Saint-Just et Lebas, fait tous les jours justice des traîtres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Fait passer les effets trouvés dans le porte-manteau de Bésil, fusillé le 24 brumaire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).
- BRUCH** (Commune de, département de Lot-et-Garonne. La commune fait don de l'argenterie de son église, félicite la Convention de ses travaux et l'invite à continuer (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 292), (p. 293).
- BRUE** (Louis-Urbain), député suppléant du Morbihan. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Lehardy (t. LXXX, p. 249).
- BRUÈRE** (citoyenne). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BRUÈRE**, aîné. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- BRUN**, député de la Charente. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'acquisition de 44 arpents de bois que veut faire la commune de Chassey-les-Scey (t. LXXX, p. 527).
- BRUTUS** (Commune de, ci-devant Ris. La commune invite la Convention à assister à une fête civique en l'honneur des victimes de la liberté et des braves, morts en combattant les tyrans (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665) ; — la Convention décrète la mention honorable, l'insertion au *Bulletin* et décide qu'une députation de quatre de ses membres assistera à cette fête (*ibid.*).
- BRUTUS-LE-MAGNANIME** (District de). Un membre expose que, dans ce district, de l'argent monnayé n'a pu être échangé contre des assignats faute de fonds et demande qu'à cet effet il soit versé provisoirement 60.000 livres au receveur de ce district (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 699) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- BUC** (Commune de), département de Seine-et-Oise. La municipalité, après avoir fourni 50 hommes, dépose sur l'autel de la patrie les objets de son église, remet les lettres de prêtrise de son curé et demande pour lui un traitement qui puisse suffire aux besoins de son âge avancé (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 441) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- BURHOTEL** (Jean). Sa déclaration au sujet de l'affaire de Leroy, directeur de la poste aux lettres de Cherbourg (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 484 et suiv.).
- BURGES-LES-BAINS** (Commune de, département de l'Allier. La Société républicaine annonce l'envoi des objets appartenant au culte, l'abjuration des prêtres, proteste de son dévouement à la République, félicite la Convention sur ses travaux et l'engage à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), (p. 543).
- BURSERAS** (François). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).

©

CABARROC, député suppléant de Lot-et-Garonne. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Larroche (t. LXXX, p. 355).

CADIÈRE (Commune de La). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 210).

CADOUIN (Commune de). La Société populaire applaudit à la punition de Marie-Autoinette, sollicite la Convention de rester à son poste, demande la formation d'une armée révolutionnaire dans son arrondissement pour surveiller la circulation des subsistances, et le renouvellement des corps administratifs (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 434) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

CADROY, député des Landes. — AN II (1793). — La Société républicaine de Mugron le dénonce comme indigne du mandat qu'on lui a confié (t. LXXX, p. 58).

CADUIN (Commune de). Voir *Cadouin* (Commune de).

CAEN (Commune de). Les écoliers de 5^e du collège républicain de Caen invitent les Montagnards à rester à leur poste et à continuer leurs travaux (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 491). — La commune régénérée fait des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste (10 fri-

maire an II — 30 novembre 1793, p. 407. — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

CAHORS (Commune de), département du Lot. On annonce que la commune a célébré avec pompe le triomphe de la Raison et de la Philosophie (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 151); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société montagnarde félicite la Convention nationale sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 248); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société montagnarde témoigne son étonnement et son indignation des calomnies répandues sur la conduite du représentant du peuple Taillefer dans le département du Lot (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 259). — La Société montagnarde invite la Convention à priver de leurs fonctions et de leurs traitements tous les prêtres fonctionnaires publics qui ont été jugés dignes de la réclusion (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 349); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*). — Le Comité de surveillance annonce l'envoi de 1057 marcs d'argenterie et de 13,800 livres en or et argent monnayé et déclare qu'il sacrifiera sa fortune et son sang pour la République (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 612); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

CAILLE (Michelle), épouse Remy Barnier. Fait hommage à la patrie de ses lettres de maîtrise de mercier-drapier (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au commissaire liquidateur (*ibid.*).

CALAIS (Commune de). La Commission des subsistances et approvisionnements fait part à la Convention du sublime élan des Calaisiens pour trouver rapidement des subsistances à leurs braves défenseurs et annonce que les Norvégiens qui apportent les grains se sont unis aux travaux et à la fête en l'honneur de Marat et de Lepeletier (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 601); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

CALAS. Sa famille renouvelle à la Convention l'hommage de sa reconnaissance pour le monument qu'elle a ordonné d'élever à sa mémoire et demande que les membres du ci-devant parlement de Toulouse qui avaient signé l'arrêt fatal ou leurs héritiers soient tenus de lui payer 150.000 livres d'indemnité (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 449); — renvoi au Comité de législation (*ibid.*).

CALENDRIER. Présentation par Romme, conformément au décret du 19 brumaire, d'une refonte de tous les décrets rendus sur l'ère, le commencement et l'organisation, ainsi que sur la nomenclature du calendrier (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 6. — Texte du décret adopté (*ibid.* et p. suiv.) — Instruction sur l'ère de la République et sur la division de l'année, décrétée par la Convention nationale pour être mise à la suite du décret (*ibid.* p. 7 et suiv.). — Annuaire ou calendrier pour la seconde année de la République française (*ibid.*, p. 15 et suiv.).

CALÈS, député de la Haute-Garonne. — AN II (1793). — Est adjoint au Comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).

CALLAS (Commune de), département du Var. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 215).

CALONNE (de). Lecture est donnée à la Convention d'une lettre écrite par lui et qui a été trouvée dans les papiers d'un navire anglais réfugié à Cette (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 707 et suiv.).

CALVADOS (département du). Le département régénéré fait des dons patriotiques, annonce que les prêtres abdiquent et ne veulent d'autre culte que celui de la raison et invite la Convention à rester à son poste (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

CAMBON, député de l'Hérault. — AN II (1793). — Fait décréter que les dons, pensions et legs faits aux domestiques peu fortunés, depuis le 14 Juillet 1789, sont conservés (t. LXXX, p. 111). — Appuie la motion de Danton relative à l'organisation des fêtes nationales p. 156), (p. 234). — Demande la parole pour présenter un rapport sur les matières d'or et d'argent remises à la nation (p. 320). — Fait décréter le renvoi à primidi prochain de son rapport sur les matières d'or et d'argent (p. 354). — Fait un rapport sur les domaines nationaux engagés ou aliénés (p. 392), — un rapport sur les mesures à prendre relativement à l'échange des matières d'or et d'argent (p. 452 et suiv.). — Présente un projet de décret pour démonétiser les monnaies d'or et d'argent, régler leur emploi et obliger les possesseurs d'or et d'argent d'en faire la déclaration (p. 452 et suiv.), (p. 492 et suiv.). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 636), (p. 648), — sur la faculté donnée aux acquéreurs des biens nationaux de résilier les baux (p. 704). — Appuie une proposition de Bayle au sujet de l'arrachement des oliviers et de la vigne dans le Midi (p. 708). — Parle sur une proposition de Maximilien Robespierre tendant à assurer la liberté des cultes (p. 713), (p. 717), (p. 718), (p. 719).

CAMBRAI (Commune de). L'adjoint de la 4^e division du ministre de la guerre fait passer différents jugements rendus par la Commission militaire de Cambrai (12 frimaire an II — 2 décembre 1793 t. LXXX, p. 536). — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 409).

CANCALE (Commune de). Le maire et les officiers municipaux font part au citoyen Le Carpentier, représentant du peuple à Granville, que l'armée de Mayence a attaqué les brigands à Dol, qu'ils ont été taillés en pièces et qu'après cette action il ne leur restait plus que 400 hommes de cavalerie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 72), (p. 83).

CANEY (Veuve) et ses filles. Sont imposées d'une somme de 4.000 livres. (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

CANNET (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348); — mention honorable (*ibid.*).

CANTATES. Voir *Hymnes et Cantates*.

CANUET (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349); — mention honorable (*ibid.*).

CANTAL (Département du). Une députation de l'armée révolutionnaire prête le serment de mourir en défendant la République et de soutenir la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 252); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

CANY-BARVILLE (Commune de). Le Conseil général félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et demande que le maximum du blé soit diminué (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 40); — insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des subsistances (*ibid.*).

CAP (Commune du), île de Saint-Domingue. Décret relatif aux secours à accorder aux victimes des sinistres qui ont éprouvé cette commune (8 frimaire an II —

- 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 294 et suiv.). — Décret portant que le ministre de la marine présentera un état des personnes de cette commune qui sollicitent des secours (*ibid.* p. 295).
- CAPET. Une citoyenne fait don d'une médaille à l'effigie de Capet (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 96).
- CAPRAIS. Dépose sur l'autel de la patrie la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- CARAMAN (Commune de). Les citoyennes invitent la Convention à rester à son poste, la félicitent du décret du 17 septembre et attendent avec impatience les derniers travaux de la Convention sur l'instruction publique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 660).
- CARBONNIÈRES, maire de Saint-Denis-des-Murs. Fait don à la patrie de son cheval tout équipé et de sa pension de 1.000 livres (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 671); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARCASSONNE (District de). Les administrateurs écrivent qu'ils périront avec la Convention plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte aux lois émanées d'elle et annoncent avoir fourni plus d'hommes que ne leur demandait la loi du 25 février (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 673); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs applaudissent aux travaux de la Convention et l'invitent à rester à son poste (*ibid.* p. 689); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARDIER (Joseph) de Marseille. Demande que la Trésorerie nationale soit autorisée à lui payer la somme dont il a obtenu la main levée sur les fonds appartenant aux Génois, en vertu du jugement rendu par le tribunal du 1^{er} arrondissement de Paris le 22 brumaire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399).
- CARDOUILLET (Christophe). Est imposé d'une somme de 70 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- CAREL, ancien quartier-maitre au 74^e régiment. Fait un don patriotique de 300 livres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARENAN (District de). Les Conseils généraux annoncent que les citoyens de ce district se lèvent en masse pour aller exterminer les rebelles (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 504); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CARLE Veuve. Est imposée d'une somme de 3.500 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- CARMAGNOLE (LA), frégate française. La société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest annonce que cette frégate a capturé la frégate anglaise *la Tamise* dont elle fait hommage du pavillon à la Convention (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 443); — la Convention accepte cet hommage, décrète que le pavillon sera suspendu à la voûte du salon de la liberté et que le présent décret sera lu à l'équipage de la *Carmagnole* (*ibid.*).
- CARRE Marie-Joseph. La Convention, après avoir entendu son comité de législation sur sa pétition relative à un jugement du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise, confirme par le tribunal de cassation, qui l'a condamné à six années de fers pour avoir pris part aux pillages commis à Paris, le 25 février 1793, décrète que la peine prononcée contre lui est abolie (8 brumaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 297).
- CARREL, ancien quartier-maitre d'un bataillon. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- CARREL (Voir *Carel*).
- CARRIER, député du Cantal. — AN II (1793). — Rend compte de la situation à Nantes et des mesures qu'il a prises (t. LXXX, p. 289 et suiv.). — Écrit que l'on a célébré à Nantes une fête républicaine au cours de laquelle on a porté les bustes de Marat et de Lepelletier (p. 329 et suiv.).
- CARTIER, ci-devant curé de Chartres (Seine-et-Marne). Abjure ses fonctions sacerdotales (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 74).
- CASTAING, député suppléant de l'Orne. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Dufriche-Valazé (t. LXXX, p. 524).
- CASTEL (Commune de). La municipalité fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- CASTEL-SAGRAT (Commune de). Les officiers municipaux déposent une croix de Saint-Louis, invitent la Convention à rester à son poste et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de la *Montagne-de-Traverse* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 351); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- CASTELNAU-D'ESTREFON (Commune de), département de la Haute-Garonne. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 199).
- CASTELNAU-DE-MONTRALIER (Commune de). La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 596); — mention honorable, et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CASTELSARRASIN (district de), département de la Haute-Garonne. L'administration et le conseil général félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste et annoncent que tous les titres féodaux ont été brûlés (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 587).
- CASTILLONÈS (Commune de). Voir *Castillonnès* (commune de).
- CASTILLONÈS (Commune de). La société républicaine témoigne son admiration à la Convention et demande un décret l'autorisant à changer le nom de la commune en celui de *Marathon* (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 596); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- CAUDEBEC (Commune de). Des commissaires de la commune de Caudebec demandent que le siège de l'administration du district soit fixé dans leur commune (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 159). — La société populaire et républicaine se plaint du compte infidèle qu'a rendu le citoyen Rousseville, commissaire du pouvoir exécutif dans les départements de Seine-et-Oise et Seine-Inférieure, concernant l'esprit qui règne dans cette commune; elle soupçonne que c'est un moyen dont on se sert pour transporter le chef-lieu de Caudebec à Yvetot (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 267); — renvoi au comité de division (*ibid.*).

- CAUNAY (Laurent). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- CAUSSE, imprimeur du département de la Côte-d'Or. Offre de recevoir dans son atelier les curés et vicaires, âgés de vingt-cinq à trente ans, pour leur apprendre gratuitement l'art typographique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289).
- CAVAIGNAC, député du Lot. — AN II (1793). — Rend compte des progrès de la raison dans le département du Gers (t. LXXX, p. 377 et suiv.). — La société montagnarde d'Auch fait passer le procès-verbal de la séance qu'elle a tenue en sa présence (p. 654 et suiv.).
- CAZANOVE, ci-devant vicaire. On annonce son mariage avec la citoyenne Cros (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 539).
- CERNY. Voir *Cany-Barville*.
- CETTE (Commune de). La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 207). — Les capitaines de tartanes de ce port demandent à porter à 40 livres par tonneau le fret de leurs tartanes (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 701); — ordre du jour (*ibid.*). — Le comité de sûreté générale fait passer une lettre de Calonne trouvée dans les papiers d'un navire anglais qui s'était réfugié dans le port de Cette (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 707 et suiv.).
- CHALONS (Jean-Louis), prêtre. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).
- CHAISNEAU (Charles), ministre catholique. Abdique les fonctions sacerdotales (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 287); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHALIER. La société populaire de Nogent-sur-Marne annonce qu'elle a célébré une fête en son honneur (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 255 et suiv.). — Le citoyen E. Rousseau fait hommage à la Convention d'un hymne qu'il a composé pour sa fête (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 289). — La section de Bon-Conseil demande à la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (*ibid.* p. 314). — La section des Gardes-Françaises demande que son buste soit placé dans tous les tribunaux révolutionnaires de la République (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 338). — Les employés et artistes-ouvriers de la manufacture des Gobelins annoncent qu'ils vont célébrer une fête en son honneur (*ibid.* p. 339). — Les représentants du peuple à Commune-Affranchie, envoient son buste et sa tête telle que l'ont laissée ses meurtriers (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 429). — Un membre demande que son buste soit placé dans la salle des séances en remplacement de celui de Dampierre (*ibid.* p. 430); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — La section de l'Homme-Armé demande à la Convention de nommer une députation pour assister à la fête de l'inauguration de son buste (*ibid.* p. 440).
- CHALON-SUR-SAONE (Commune de). Les sans-culottes se plaignent de ce que leur commune n'est jamais citée parmi celles qui marchent avec énergie dans la carrière révolutionnaire (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 506); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHALONS-SUR-MARNE (Commune de), département de la Marne. Les juges montagnards du tribunal civil félicitent la Convention sur la vigueur de ses opérations et la conjurent de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les nouveaux juges montagnards du tribunal civil font remettre une offrande de 87 livres en numéraire et 56 livres en assignats et invitent la Convention à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 150); — mention honorable (*ibid.*). — La société républicaine demande le séquestre des biens des personnes arrêtées comme suspectes (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 577); — renvoi au comité de législation (*ibid.*).
- CHALONS-SUR-MARNE (district de). Les nouveaux juges font un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- CHAMARANDE (commune de). Le représentant du peuple Couturier, sur la demande de cette commune de changer son nom de Chamarande, l'a baptisée Bonne-Commune (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 280); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAMASSIÈRES (Jeanne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable, (*ibid.*).
- CHAMBILLE aîné, orfèvre. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 413).
- CHAMBON (Aubin de Bigorie), député de la Corrèze — AN II (1793). — Le comité de surveillance de Lubersac annonce que ce traître a été découvert caché dans une grange et qu'ayant blessé un brave sans-culotte, il a été mis à mort (t. LXXX, p. 148 et suiv.).
- CHAMBORD (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 225).
- CHAMBORE, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339).
- CHAMBOULAND. Voir *Chartereau*.
- CHAMBRAIS (Commune de). Les représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure écrivent qu'ils ont réorganisé la municipalité de Chambrais, remplacé le juge et le notaire, parlé au peuple, relevé le courage des patriotes et fait justice des aristocrates (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 680); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAMPAGNE, député par la Société populaire et révolutionnaire d'Orléans. Dépose : 1^o un imprimé intitulé : *Résumé d'un traité complet d'éducation pour le peuple Français*; 2^o le projet manuscrit d'un établissement de bienfaisance et d'humanité; 3^o un saint d'argent, un calice et sa patène d'argent doré (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 312); — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 313). — Demande l'insertion de cette offrande au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAMPIGNY-CLÉMENT, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384).
- CHAMPLATREUX (Commune de). Dépose les objets d'argenterie du culte et demande à la Convention de continuer à faire de bonnes lois (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 417).
- CHAMPLITTE (Commune de). Un membre de la Société populaire fait un don patriotique de 200 livres (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 547); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

- CHAMPROND-EN-GATINE** (Commune de), département d'Eure-et-Loir. Les officiers municipaux font part de la célébration d'une fête civique dans laquelle on a brûlé les signes de la féodalité et du fanatisme 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 661; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHANON-VENARD**. Fait un don patriotique 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347; — mention honorable *ibid.*
- CHANILLE** Commune de. La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 689; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHAPEAU** Citoyen. Fait un don patriotique 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347; — mention honorable (*ibid.*).
- CHAPELLE-SAINT-MESMIN** (Commune de La), département du Loiret. Fait un don patriotique 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 282.
- CHAPITRES**. Gillet demande le rapport du décret portant que les membres des ci-devant chapitres pourront jouir des maisons de leur corps jusqu'à leur décès 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 257.
- CHAPUY** François-Jérôme, inspecteur au versement des pierres en rade de Cherbourg. Son interrogatoire au sujet de l'affaire de Leroy, directeur de la poste aux lettres de Cherbourg 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 484 et suiv.
- CHARBONNELLE** Jacques, ci-devant chanoine de Froty-les-Vesoul. Fait don à la nation de sa pension de 1.000 livres 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 48; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHARLES**, curé de Poudron. Fait passer ses lettres de prêtrise à la Convention 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 509.
- CHARLIER**, député de la Marne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée à Sceaux-l'Unité (t. LXXX, p. 116). — Demande l'ajournement du projet de décret sur l'organisation des douanes (p. 316). — Fait rapporter le décret autorisant la commune de Chassey-les-Scey à acquérir 44 arpents de bois (p. 527). — Parle sur l'hommage fait à la Convention d'une pièce de théâtre par le citoyen Leroy (p. 366). — sur l'annulation d'un réquisitoire du procureur de la commune de Paris et d'un arrêté qui en est la conséquence (p. 640, p. 650).
- CHARMES** Commune de, département de l'Ardèche. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste 16 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, (p. 186 et suiv.).
- CHARNY** Canton de, département de la Meuse. Le Comité de surveillance présente à la Convention l'assurance de ses sentiments républicains et l'invite à rester à son poste 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 505; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHAROLLES** Commune de. La Société populaire félicite la Convention du jugement rendu contre 23 membres de la faction conspiratrice 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 334. — La Société populaire demande vengeance de l'assassinat de Beauvais et demande pour lui les honneurs du Panthéon *ibid.*, p. 346; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — La Société populaire fait différentes observations sur l'agriculture 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 386 et suiv.; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHAROLLES** District de. Les administrateurs du directoire annoncent que plusieurs prêtres viennent d'abjurer, que l'or et l'argent sont apportés chaque jour au district pour les faire passer à la Convention et qu'un bien d'émigré estimé 28,600 livres a été vendu 54.000 livres. — Les juges du tribunal réunis à tous les citoyens adressent à la Convention l'hommage de leur reconnaissance pour ses travaux et l'invitent à rester à son poste 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 386 et suiv.; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHARRIER**. Une députation de l'armée du Lot et du Cantal annonce que cette armée a dispersé la troupe contre-révolutionnaire commandée par le citoyen Charrier 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 252 et suiv.
- CHARTEREAU** ou **CHAMBOULAND**. Prie la Convention de nommer des commissaires qui seraient chargés d'examiner un procédé, découvert par lui, pour perfectionner les dignes de la Hollande et en tirer un parti pour la France 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 271 et suiv.; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.* p. 272).
- CHARTIER** Joseph, l'un des vainqueurs du 10 août. La Convention renvoie au comité des secours publics la pétition de son épouse et décrète qu'au vu du présent décret il lui sera délivré par le receveur du district du Mans une somme de 150 livres, à valoir sur les indemnités et secours qu'elle a droit d'attendre 16 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164.
- CHARTRES** Commune de, département d'Eure-et-Loir. Le conseil général envoie à la Convention des étoffes d'or et d'argent dont se couvraient les ci-devant prêtres, déclare que tous les principes républicains sont gravés dans le cœur des Chartrains qui ont célébré le 9 frimaire la fête de l'inauguration du temple de la Raison et demande la conservation de la ci-devant cathédrale pour ce temple (11 frimaire an II, — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 446; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- CHASSAGNE** (Veuve). Est imposée d'une somme de 350 livres 10 frimaire an II — 3 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- CHASSEURS A CHEVAL**. 12^e régiment. Le capitaine Bonneau annonce que les officiers de ce régiment se sont réunis pour faire passer à chacun des cavaliers qui sont à la guerre une paire de chaussons 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 495.
- 20^e régiment. Un soldat de ce régiment fait un don patriotique 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 547 et suiv.). — Le citoyen Bellecourt, officier, fait part à la Convention qu'il s'est emparé d'une grande quantité de bétail dans le village de Miche 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 583).
- CHASSEY-LES-SECY** Commune de, département de la Haute-Saône. La Convention autorise cette commune à faire de gré à gré l'acquisition de 44 arpents de bois joignant son territoire que le citoyen Drouhot a acquis de la nation 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 527. — La Convention rapporte ce décret (*ibid.*).
- CHASSEY-LES-SECY** Commune de. Voir *Chassey-les-Scey* Commune de.
- CHASTEAU** Citoyen. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).

- CHATEAU, chargé de la direction de l'hôpital d'Aix. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 283) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHASTELLUX, émigré. On annonce à la Convention que ses biens estimés 49.503 livres ont été vendus 141.580 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 598) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATARD (Catherine). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHATEAUDUN (Commune de). La Société populaire jure de ne reconnaître d'autre culte que celui qui convient à des hommes libres et éclairés (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 680) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATELAIN. Voir *Le Coq* (Marie-Thérèse).
- CHATEAU-LARCHE (Commune de). Voir *Chateau-Larcher (Commune de)*.
- CHATEAU-LARCHER (Commune de). Les officiers municipaux et les citoyens de la commune félicitent la Convention sur la vigueur de ses opérations et la conjurent de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les officiers municipaux et les citoyens demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Rocher (*ibid.*) ; — renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- CHATEAU-SALINS (district de). Le procureur syndic annonce que l'opinion publique se forme partout sur le compte des prêtres et qu'elle espère être bientôt débarrassée de cette vermine (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 154).
- CHATEAUBRIANT (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur la vigueur de ses opérations et la conjure de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire demande à changer le nom de Chateaubriant en celui de Montagne-sur-Cher (*ibid.*, p. 140) ; — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- CHATEAUDUN (Commune de). La Société populaire demande qu'il soit décrété que chaque commune dressera dans son enceinte un tableau où seront inscrits les noms de ses enfants morts au champ d'honneur pour défendre les personnes, les propriétés, l'égalité, la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 138 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Fait don à la patrie de 129 mares, 1 once, 4 gros d'argenterie (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 604) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATEAUMEILLANT (Commune de). La Société populaire annonce que l'avantage remporté sur les brigands de la Vendée vient d'être célébré dans cette commune par une fête civique et un autodafé de bustes de prêtres, de nobles et d'hommes d'État (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 141) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATEAUNEUF (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATEAURENAULT (Commune de), département d'Indre-et-Loire. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 213).
- CHATELAIN (Jean), préposé aux convois militaires de la commune de Vitry-le-François. Décret portant qu'il lui sera payé une somme de 5,493 liv. 15 sous pour l'indemnité résultant de son service des six derniers mois de 1792 (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).
- CHATELLERAULT (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et lui annonce qu'elle a ouvert une souscription patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 593) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire demande à changer le nom de Châtellerault en celui de Pont-sur-Vienne (*ibid.*).
- CHATENAY-LA-MONTAGNE (Commune de). Dons patriotiques des citoyens (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 174).
- CHATOU (Commune de). Une députation offre à la patrie tous les objets qui servaient au culte et les bras des citoyens pour sa défense (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 254) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHATRE (Commune de la). La Société populaire fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête civique célébrée à l'occasion de la victoire remportée sur les rebelles de la Vendée (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 89), (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 142).
- CHAUBE (Elisabeth). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CHAUDRON-ROUSSAU, député de la Haute-Marne. — AN II (1793). — La section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, applaudit aux mesures sévères qu'il a prises (t. LXXX, p. 561). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (p. 690).
- CHAUNY (Commune de). Les membres du comité de surveillance font part qu'ils viennent de danser la carmagnole affublés des vêtements dont se décoraient les ministres du mensonge et annoncent que la Société populaire va vendre ces guenilles pour soulager ses frères d'armes (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 141) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHAUVIN, curé de Goux, département des Deux-Sèvres. Renonce à la prêtrise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 438).
- CHAVAUT (Augustin). La Convention, après avoir entendu son comité de législation, sur sa pétition tendant à faire déclarer que, par l'effet du laps de vingt ans depuis le jugement le condamnant aux galères perpétuelles, il doit être censé n'avoir jamais été en état de mort civile et qu'en conséquence il peut prendre part aux successions échues dans l'intervalle de sa condamnation à la prescription qui l'a libéré de la peine, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 304).
- CHECY (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CHEMINEAU, ci-devant curé de Fouras. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).

- CHÉNIER** (Marie-Joseph de), député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'enlèvement du Panthéon du corps d'Honoré-Gabriel-Riquetti Mirabeau et sur le transfert, au même lieu, des restes de Marat (t. LXXX, p. 103 et suiv.).
- CHERBOURG** (Commune de). La section des Invalides témoigne son indignation de la conduite infâme du bataillon de Cherbourg et demande vengeance des traîtres même de ceux qui furent de leurs enfants (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 149) ; — renvoi au comité de salut public et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le comité de surveillance annonce à la Convention qu'il vient de convaincre le directeur de la poste aux lettres du plus horrible des attentats ; qu'on a découvert chez lui plus de 400 livres pesants de Bulletins, rapports, lois, encore scellés du sceau de la Convention, qu'on en a trouvé encore bien davantage dans plusieurs maisons où il les vendait 7 sous la livre (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 483).
- CHEVALIER** Jacques, député de la Sarthe. — AN II 1793. — Donne sa démission pour raison de santé (t. LXXX, p. 631).
- CHEVAUX**. Le représentant Bentabole annonce qu'il a levé 2500 chevaux dans le département de l'Aude (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 574 et suiv.). — Le représentant Ballet rend compte de la levée des chevaux à Soissons (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 669).
- CHEVRILLON**, agent du Conseil exécutif à Chambéry. Fait passer à la Convention 768 livres en écus provenant de fonds de la République, trouvés chez un garde-magasin des fourrages (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 600) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHINON** (Commune de), département d'Indre-et-Loire. La Société populaire exprime sa satisfaction de la mort de Marie-Autoimette applaudit aux mesures de la Convention et annonce que les citoyens Bonneau et Pechiné font un don patriotique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 59) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CHINON** (district de). Les administrateurs font part à la Convention que la raison l'emporte sur la superstition et annoncent l'envoi des objets appartenant aux églises (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), p. 540).
- CHIRIGNY** (Canton de). On annonce que quinze communes composant le canton ont fait l'abjuration des mœuvres du culte catholique pour y substituer celui de la raison et rendre aux martyrs de la liberté un hommage plus légitime (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 154).
- CHOISEAU** (Veuve). La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 231).
- CHOLLIER**, procureur syndic du district de Vienne, département de l'Isère. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- CHODIÉL**, député de Maine-et-Loire. — AN II 1793. — Est désigné pour assister à la fête de la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 116). — Richard dénonce la Société populaire et les autorités constituées de Tours comme ayant calomnié ce représentant (p. 174).
- CHRÉTIN**, l'aîné. Dépose sur l'autel de la patrie la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- CHRÉTIN**, jeune. Dépose sur l'autel de la patrie la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc plus une écharpe et un ruban bleu dépendant des attributs de cette compagnie (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- CIREY-LE-CHATEAU** (Commune de), département de la Haute-Marne. Les officiers municipaux annoncent des dons patriotiques et demandent l'autorisation de changer le nom de Cirey-le-Château en celui de Cirey-sur-Blaise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 429) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- CIREY-SUR-BLAISE** (Commune de). Les officiers municipaux de Cirey-le-Château demandent à changer le nom de leur commune en celui de Cirey-sur-Blaise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 429) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- CIRODE** (Louis), curé d'Issoudun. On annonce son mariage avec Marie-Anne Deléglise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 653) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CLAIR** (François), curé de Marolles. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).
- CLAIRAC** (Commune de). Les sans-culottes montagnards invitent la Convention à rester à son poste et demandent qu'elle s'occupe des subsistances et de l'approvisionnement général (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 659) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*).
- CLAMART** (Commune de). Décret fixant la limite entre les communes de Meudon et de Clamart (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 396 et suiv.).
- CLARIS**. La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur sa pétition relative au jugement rendu contre lui par le tribunal du district de Corbeil, passe à l'ordre du jour motivé sur la faculté qu'il a de se pourvoir en appel (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 357).
- CLARTEAU**, maire d'Etampes. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable (*ibid.*).
- CLAUZEL**, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Soudre, soumissionnaire pour l'armée (t. LXXX, p. 43). — un rapport sur le maximum du prix des souliers pour hommes à Paris (p. 44). — Demande l'arrestation des administrateurs de la compagnie des Indes (p. 54). — Demande qu'il soit fait un prompt rapport au sujet d'un magasin sous scellés renfermant 60.000 aunes de toile, marchandise dont la République a besoin (p. 392).
- CLAVEL** (compagnie). La Convention décrète que cette compagnie, chargée de la fourniture de viande à l'armée de la Moselle rétablira dans la caisse du payeur général de l'armée ou à la trésorerie nationale les 100.000 livres qu'elle a reçues à la même époque où elle venait de recevoir par décret celle d'un million (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).
- CLEFS**. Un citoyen fait passer à la Convention des clefs qui avaient été présentées au ci-devant roi par quelques villes de Normandie lors de son voyage à Cherbourg (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 565).
- CLÉMENCE**, membre du comité de surveillance du département de Paris. La commune de Noisy-sur-Oise annonce qu'elle a déposé entre ses mains 9 marcs 5 onces d'ar-

- genterie (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243). Rend compte de sa mission dans le district de Genesse, remet sur l'autel de la patrie tout ce qu'il a trouvé en argent et en hochets inutiles et amène, en outre, 9 chariots de cuivre et de fer (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 376); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CLEMENT, juge provisoire au tribunal militaire de l'armée du Rhin. Rend compte de différentes mesures révolutionnaires prises dans le département du Haut-Rhin et à l'armée et fait part de l'héroïsme de plusieurs soldats (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 94 et suiv.).
- CLERC (frères). Sont imposés d'une somme de 400 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- CLERC (Veuve). Est imposée d'une somme de 350 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- CLUB DES CORDELIERS. Une députation demande la proscription jusqu'à la paix de l'or et de l'argent monnayés (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 488 et suiv.).
- CLUNY (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), p. 194).
- COCHON-LAPPARENT, député des Deux-Sèvres. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section des Amis de la Patrie (t. LXXX, p. 151). — Fait un rapport sur l'état actuel et l'effectif de chaque corps de troupes (p. 312).
- CODE CIVIL. Le tribunal de Bourgneuf demande à la Convention de préparer un Code civil pour remplacer les lois gothiques (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 327).
- COGNAC (Commune de), département de la Charente. Voir *Rougnac* (Commune de).
- COLAS (Jean-Nicolas). Récite à la Convention la déclaration des Droits de l'homme (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 405); — le Président l'admet aux honneurs de la séance et lui donne l'accolade fraternelle (*ibid.*).
- COLBERT-LA-RÉUNION (Commune de). La commune de *Sainte-Geneviève-des-Bois* demande à changer son nom en celui de *Colbert-la-Réunion* (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 612); — renvoi au Comité de division (*ibid.*).
- COLLEGE DE L'ÉGALITÉ. La Convention décrète que le ministre de l'Intérieur est autorisé à en disposer pour y faire transférer, conformément à l'article 6 du décret du 12 septembre 1793, les gens suspects (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 298).
- COLLÈGE DUPLESSIS. La Convention décrète que le ministre de l'Intérieur est autorisé à en disposer pour y faire transférer, conformément à l'article 6 du décret du 12 septembre 1793, tous les gens suspects (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 298).
- COLLOT-D'HERBOIS, député de Paris. — AN II (1793). — Envoie le buste et la tête de Châlier et rend compte de la situation à Ville-Affranchie (t. LXXX, p. 429 et suiv.).
- COLMET, commissaire de police de la section des Lombards. Dénonce le représentant Boursault, lequel aurait amassé en peu de temps une fortune immense (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 268 et suiv.); — renvoi au Comité des marchés (*ibid.*, p. 269).
- COLOMBEL DE BOISAUARD, député de l'Orne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339).
- COLONIES. Décret relatif aux secours à accorder aux victimes des sinistres qui ont éprouvé Saint-Domingue (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 294 et suiv.). — Décret portant que le ministre de la marine présentera un état des personnes de Saint-Domingue qui sollicitent des secours (*ibid.*, p. 295).
- COMBES-DOUMAUX, président du département du Lot. On annonce qu'il a été destitué et mis en réclusion par le citoyen Taillefer, représentant du peuple dans le département du Lot (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 259).
- COMBETTE (Jean). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- COMBETTE (Jean-Baptiste). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- COMBETTE-CHAULU. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable.
- COMBOURG (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 217).
- COMITÉS DE LA CONVENTION NATIONALE.
- COMITÉ D'AGRICULTURE.
- Travaux.* — AN II (1793). — Rapport sur la pétition d'un citoyen de Rouen relative au maximum (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 43). — Décret portant que toutes les pétitions sur les subsistances lui seront renvoyées pour les examiner et en tirer un duplicata qu'il enverra au Comité de salut public (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 249). — Rapports sur les baux à ferme et à loyer des biens nationaux (*ibid.*, p. 264), — sur la manufacture d'huile et de bougies du citoyen Lepêcheux (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 359), — sur la nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées à la place du citoyen Dubois (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 391), — sur le dessèchement des étangs (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450 et suiv.), (p. 575 et suiv.), — sur la suppression du bureau de commerce de Marseille (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 614).
- COMITÉ D'ALIÉNATION.
- Travaux.* — AN II (1793). — Rapports sur la pétition de la citoyenne Choiseau (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 251), — sur les baux à ferme et à loyer des biens nationaux (*ibid.*, p. 264), — sur l'affectation des anciens collèges Duplessis et de l'Égalité comme prisons (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 298), — sur une pétition des riverains de la Seine au sujet des droits de pêche (*ibid.*, p. 306), — sur l'acquisition de 44 arpents de bois que veut faire la commune de Chassey-les-Scy (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 527), — sur la pétition d'Alphonse Suffisant et de Jeanne-Denise Cunchon, sa femme (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 567).

COMITÉ D'ALIÉNATION (*suite*)

— sur la pétition du citoyen Villain (*ibid.* p. 571),
— sur la pétition de la citoyenne Keller (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594).

COMITÉ DE COMMERCE.

Travaux. — AN II (1793). — Rapport sur la pétition d'un citoyen de Rouen relative au maximum (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 43), — sur l'affaire du citoyen Olivier (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 257 et suiv.), — sur la manufacture d'huile et de bougies du citoyen Lepêcheux (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 359), — sur la nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées en remplacement du citoyen Dubois (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 391), — sur la suppression du bureau de commerce de Marseille (4 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 617).

COMITÉ DE DIVISION.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur l'admission du citoyen Louis-Urbain Brue en remplacement de Lehardy (7 frimaire — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 249), — sur la démarcation territoriale des départements de Paris et de Seine-et-Oise entre les communes de Meudon et de Clamart (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 306 et suiv.).

COMITÉ DES DOMAINES.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur la pétition de la citoyenne Choiseau (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 251), — sur l'affectation des anciens collèges Duplessis et de l'Égalité comme prisons (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 298), — sur une pétition de riverains de la Seine au sujet des droits de pêche (*ibid.* p. 306), — sur les domaines nationaux engagés ou aliénés (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 392), — sur l'acquisition de 44 arpents de bois que veut faire la commune de Chassev-les-Scey (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 527).

COMITÉ DES DÉCRETS.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur les renseignements reçus relativement aux citoyens Boissier et Talot (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256), — sur l'admission du citoyen Castaing, député suppléant de l'Orne (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 524).

COMITÉ DE L'EXAMEN DES COMPTES.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur la translation des ci-devant fermiers généraux au ci-devant hôtel des Fermes (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 116), — sur les rapports que devront faire les Comités de commerce, de marine, des secours publics, des finances et de l'instruction publique (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 570 et suiv.).

COMITÉ DES FINANCES.

Travaux. AN II (1793). — Rapports sur les dons patriotiques (5 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42), — sur les comptes à rendre par les ci-devant fermiers et régisseurs généraux (*ibid.* p. 53), — sur la contribution mobilière (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 169 et suiv.), — sur l'affectation des anciens collèges Duplessis et de l'Égalité comme prisons (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 298), — sur la contribution mobilière de 1793 (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 355), — sur la Compagnie Clavel chargée de la fourniture de la viande à l'armée de la Moselle (*ibid.*, p. 358 et suiv.), — sur les domaines nationaux engagés ou aliénés (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 392), — sur les indemnités à accorder aux commis des bureaux du ministre de la marine (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450), — sur les mesures à prendre relativement à l'échange des matières d'or et d'argent (*ibid.* p. 452).

COMITÉ DE LA GUERRE.

Travaux. AN II (1793). — Rapports sur la pétition du citoyen Mayliand (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 299), — sur l'effectif, l'emplacement et la date de création des corps de troupes (*ibid.* p. 312), — sur l'afflux des déserteurs dans nos armées et sur les avantages qui leur sont accordés (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 526), — sur une demande de secours faite par des parents de Français prisonniers de guerre (*ibid.*), — sur une pétition du citoyen Desforges, de la section de l'Homme-Armé (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 569), — sur l'uniforme des vétérans nationaux (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 615), — sur les mesures à prendre pour multiplier les fabriques de salpêtre (*ibid.* p. 616 et suiv.).

COMITÉ D'INSPECTION.

Travaux. — AN II (1793). — Rapport sur les dons patriotiques (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42).

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur la refonte de tous les décrets rendus sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année, ainsi que sur la nomenclature du calendrier (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 6 et suiv.), — sur l'enlèvement du Panthéon du corps d'Honoré-Gabriel-Riquetti Mirabeau et sur le transfert, au même lieu, de celui de Marat (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 103 et suiv.), — sur l'affaire du citoyen Olivier (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 257).

COMITÉ DE LÉGISLATION.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur les dons patriotiques (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42), — sur la pétition de François-Alexis Coquet et sur celle de la Société populaire de Neufchâtel (*ibid.*), — sur les modifications à apporter à la loi sur la déportation (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 106 et suiv.), — sur la nécessité de faire concorder les dispositions des lois sur les jurés avec le calendrier de l'ère républicaine (*ibid.* p. 116), — sur la pétition des citoyens Baruch Lewy et Jacques Elie (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 160), — sur la pétition du citoyen Dubourg (*ibid.*, p. 162), — sur la pétition de la municipalité de Maillencourt (*ibid.*, p. 164), — sur les poursuites à exercer contre ceux qui ont profité de la crédulité de quelques personnes pour les escroquer (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 249), — sur les doutes qui se sont élevés dans l'exécution de la loi sur les malversations qui se commettent dans la vente des biens nationaux (*ibid.* p. 249 et suiv.), — sur la pétition du citoyen Yver (*ibid.* p. 250 et suiv.), — sur un jugement du tribunal criminel du Puy-de-Dôme au sujet de l'assassinat du citoyen Marcellin (*ibid.* p. 251), — sur une question du tribunal criminel du département de la Côte-d'Or (*ibid.* p. 252), — sur la nécessité qu'il y a de faire concorder avec la nouvelle ère républicaine l'époque de l'envoi des nouveaux registres servant à constater l'état civil des citoyens (*ibid.* p. 252), — sur les baux à ferme et à loyer des biens nationaux (*ibid.* p. 264), — sur le mode de jugement des citoyens arrêtés lors des émeutes de Vire (*ibid.* p. 271), — sur la pétition du citoyen Marie-Joseph Carré (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 297), — sur la pétition de la citoyenne Marie-Françoise Racine (*ibid.* p. 298), — sur la pétition du citoyen Mayliand (*ibid.* p. 299), — sur une question du procureur général syndic du département de Paris au sujet des places de notaires qui se trouvent vacantes (*ibid.*), — sur la pétition du citoyen Jean Gayde (*ibid.* p. 300), — sur la pétition de l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Nord (*ibid.* p. 302), — sur la pétition des officiers municipaux de Ham (*ibid.* p. 303 et suiv.), — sur la pétition du citoyen Chavaut (*ibid.* p. 304), — sur la pétition du citoyen Nicolas Badet (*ibid.* p. 311), — sur la pétition du citoyen Pillon (9 fri-

COMITÉ DE LÉGISLATION (*suite*)

naire an II — 29 novembre 1793, p. 357), — sur l'exécution des décrets concernant les douanes dans le département du Mont-Terrible (*ibid.*), — sur l'affaire du citoyen François Meur (*ibid.*), — sur la pétition du citoyen Claris (*ibid.*), — sur la pétition du citoyen Julien fils (*ibid.*), — sur les actions des co-débiteurs solidaires de droits féodaux vis-à-vis de leurs co-obligés (*ibid.* p. 358), — sur les domaines nationaux engagés ou aliénés (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 392), — sur la question de savoir si les prêtres dont les bans ont été publiés avant le décret du 29 brumaire doivent être compris dans ce décret (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 526), — sur la pétition du citoyen Rogeau (*ibid.* p. 527), — sur la pétition d'Alphonse Suffisant et de Jeanne-Denise Cunchon sa femme (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 567), — sur la pétition de la citoyenne Louise Belle (*ibid.*), — sur la pétition du citoyen Desforges de la section de l'Homme-Armé (*ibid.* p. 569), — sur la pétition de la municipalité de Foulbec (*ibid.* et p. suiv.), — sur la pétition du citoyen Charles-Edouard Dufour (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 700).

COMITÉ DE LIQUIDATION.

Travaux. — AN II (1793). — Rapport sur les rapports à faire par les comités de commerce, de marine, des secours publics, des finances et de l'instruction publique (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 570 et suiv.).

COMITÉ DE MARINE.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur l'indemnité à allouer à James Thayer, citoyen des États-Unis d'Amérique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44), — sur les réclamations du citoyen Pierre Morillon (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 101), — sur les secours à accorder aux colons de Saint-Domingue (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 294 et suiv.); — sur les indemnités à accorder aux commis des bureaux du ministre de la marine (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450), — sur la demande du citoyen Baudin d'une conduite proportionnée à son grade d'aspirant de la marine (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 699), — sur une demande des capitaines de tartanes de Cette (*ibid.* p. 701).

COMITÉ DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur la nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées en remplacement du citoyen Dubois (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 391), — sur la suppression du bureau de commerce de Marseille (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 614).

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur l'indemnité à allouer à James Thayer, citoyen des États-Unis d'Amérique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44), — sur les opérations en Vendée et à l'armée du Rhin (*ibid.* p. 70), — sur les opérations des armées, le plan de campagne à adopter et les ordres envoyés aux représentants en mission (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 116 et suiv.), (p. 133 et suiv.), — sur un mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 360), — sur l'envoi du représentant Gouly dans le département de l'Ain (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 626), — sur la somme à allouer à la Commission des subsistances et approvisionnements de la République pour ses dépenses jusqu'au 1^{er} germinal (*ibid.*), — sur la somme de 100 millions qui devait être tenue à la disposition du conseil exécutif et qui sera employée par la Commission des subsistances et approvisionnements de la République (*ibid.*), — sur l'affaire des citoyens Lebreton et Dumousseaux (*ibid.* et p. suiv.), — sur les accusations portées contre Lacombe-Saint-Michel (*ibid.* p. 627), — sur la réquisi-

COMITÉ DE SALUT PUBLIC (*suite*)

tion des imprimeries pour la réimpression des discours et rapports de la Convention et l'impression des livres classiques (*ibid.* p. 628), — sur les secours à accorder aux familles de Granville, victimes du siège de cette ville (*ibid.*), — sur l'interdiction aux autorités constituées, autres que les représentants du peuple et les tribunaux, d'intituler *Au nom du peuple français* leurs arrêtés (*ibid.* p. 629), — sur les modifications à apporter au décret sur les douanes (*ibid.*), — sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (*ibid.* et p. suiv.), — sur l'adjonction de nouveaux membres au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 690).

COMITÉ DES SECOURS PUBLICS.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur l'interprétation de la loi des 22 février et 14 août 1793 concernant les indemnités à accorder aux citoyens qui auront subi des pertes par suite de l'invasion (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 165 et suiv.), — sur les secours à attribuer aux Belges, Liégeois et aux citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et de Jemmapes (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 359), — sur les secours à accorder aux citoyennes Adélaïde et Francette Deperret (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 391), — sur une question de la Société philanthropique de Paris au sujet des secours à distribuer aux indigents (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 567).

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur les dons patriotiques (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42), — sur le décret du 20 brumaire au sujet du citoyen Dubosc, administrateur du département de Rhône-et-Loire (*ibid.* p. 53), — sur l'événement qui s'est passé dans la nuit du 26 au 27 mai dernier à Armentières (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450), — sur l'affaire du citoyen Duval, greffier de la municipalité de Rugles (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 568).

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES SUBSISTANCES MILITAIRES ET DE L'EXAMEN DES MARCHES.

Organisation. — AN II (1793). — Décret adjoignant à ce comité la Commission de la Belgique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 296). — Barère fait adopter l'adjonction de neuf nouveaux membres au comité (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 690).

Travaux. — AN II (1793). — Rapports sur l'affaire du citoyen Soudre, soumissionnaire pour l'armée (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 43), — sur le maximum du prix des souliers pour hommes à Paris (*ibid.* p. 44), — sur les indemnités à accorder aux citoyens Jean Châtelain et Antoine-Nicolas Viet (*ibid.*), — sur la compagnie Clavel chargée de la fourniture de la viande à l'armée de la Moselle (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 358 et suiv.), — sur les malversations du citoyen Varlet, chef du dépôt des chevaux à Franciade (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 701).

COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES. Sergent propose un mode de remboursement des frais des comités révolutionnaires qui ont fait des recherches pour découvrir les objets précieux cachés par des citoyens (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 311).

COMITÉS DE SURVEILLANCE. Décret portant que les parents et alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ne pourront être membres du même comité de surveillance (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 249).

COMMISSAIRES DU CONSEIL EXÉCUTIF. Les citoyens Marchand et Clémence, commissaires du conseil exécutif, rendent compte de leur mission dans le district de Gonesse (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 376 et suiv.).

COMMISSAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE.

§ 1^{er}. — *Correspondance des commissaires avec la Convention et rapports sur leurs missions.*

§ 2. — *Prescriptions aux commissaires.*

§ 3. — *Rappel des commissaires.*

§ 1^{er}. — *Correspondance des commissaires de la Convention nationale et rapports sur leurs missions.* Lettres de Maure qui écrit que les esprits sont à la hauteur de la Révolution dans le département de l'Yonne (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 1), — des représentants du peuple dans le département de la Charente qui écrivent que les citoyens de Rochefort sont à la hauteur de la Révolution et présentent différentes vues d'utilité générale (*ibid.* p. 61), — de Jean-Bon-Saint-André qui rend compte des opérations en Vendée (*ibid.* p. 70), — de Le Tourneur, qui rend compte de l'affaire de Pontorson et de la situation à Avranches (*ibid.* p. 70), — de Bourbotte, Turreau et Prieur de la Marne qui rendent compte des opérations de la division de Fougères (*ibid.* p. 71), — de Jean-Bon-Saint-André qui signale qu'il a entendu la canonnade du côté d'Avranches et fait passer une lettre des officiers municipaux de Cancale (*ibid.* p. 71), — de Jean-Bon-Saint-André qui envoie l'arrêté qu'il a pris portant suppression de la Commission militaire exécutive de Saint-Malo (*ibid.* p. 79), — de Jean-Bon-Saint-André qui envoie l'arrêté qu'il a pris portant création à Saint-Malo d'une Commission militaire chargée de juger les rebelles faits prisonniers (*ibid.* p. 80), — de Jean-Bon-Saint-André qui annonce que l'armée de Rennes a vaincu les rebelles (*ibid.* p. 82 et suiv.), — des représentants dans le département de l'Aisne qui annoncent que de nombreux prêtres renoncent à leur métier (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 98 et suiv.), — de Saint-Just et Le Bas qui rendent compte de l'attaque de Bitche et annoncent qu'une Commission va juger les émigrés faits prisonniers (*ibid.* p. 119), — de Pocholle qui rend compte des opérations en Vendée (*ibid.* p. 120), — des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest qui rendent compte de la situation en Vendée (*ibid.* p. 133 et suiv.), — de Féraud qui rend compte des opérations de l'armée des Pyrénées (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 143 et suiv.), — de Maure qui fait part de deux dons patriotiques (*ibid.* p. 145), — de Laignelot et Lequinio qui annoncent que l'esprit public est à hauteur de la Révolution à Rochefort (*ibid.* p. 145 et suiv.), — des représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient qui annoncent la prise de la frégate anglaise *La Tamise* (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 247), — de Maure qui rend compte d'un trait de courage du citoyen Pichot fils (*ibid.* p. 248), — de Beauchamp qui rend compte des mesures qu'il a prises dans le département des Hautes-Alpes (*ibid.* p. 248), — des représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure qui envoient un don patriotique du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 283), — de Poulthier qui rend compte des mesures qu'il a prises dans les départements du midi (*ibid.* p. 319 et suiv.), — de Carrier qui annonce qu'une fête républicaine a été célébrée à Nantes (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 329), — de Couturier qui fait part de nombreux dons patriotiques de la commune de Bourdan (*ibid.* p. 330), — de Couturier qui envoie une relation de la fête de la Régénération célébrée à Etampes (*ibid.* p. 331), — de Couturier qui annonce que le district d'Etampes a fourni 55 chevaux au delà de son contingent (*ibid.* p. 340), — de Couturier qui annonce que le district d'Etampes fournira en don patriotique plus de 7500 livres (*ibid.* p. 363), —

de Cavaignac qui rend compte des progrès de la raison dans le département du Gers (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 377 et suiv.), — des représentants du peuple à Marly qui annoncent qu'ils ont déterré une grande quantité de métaux (*ibid.* p. 392), — de Laurent qui envoie un don patriotique de plusieurs chirurgiens de l'hôpital de Saint-Wast d'Arras (*ibid.* p. 399 et suiv.), — de Collot-d'Herbois et Fouché qui envoient le buste de Châlier et rendent compte de la situation à Ville-Affranchie (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 429 et suiv.), — d'Ingrand qui annonce qu'il est sur le point d'être dénoncé (*ibid.* p. 430 et suiv.), — de Bernard qui annonce l'arrestation du représentant Noël (*ibid.* p. 442), — de Soubrany et Richaud, qui annoncent la prochaine attaque de Kaiserlautern (*ibid.* p. 489 et suiv.), — de Lakanal qui écrit que deux décrets lui donnent deux destinations différentes (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 516), — de Soubrany et Richaud, qui annoncent la prochaine attaque de Kaiserlautern (*ibid.* p. 530 et suiv.), — de Couturier qui rend compte de l'esprit révolutionnaire du district d'Etampes (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 550 et suiv.), — de Lakanal qui annonce l'établissement d'une manufacture d'armes à Bergerac et déclare renoncer à la prêtrise (*ibid.* p. 557 et suiv.), — d'Hérault-Séchelles qui rend compte de l'esprit public dans le département du Haut-Rhin (*ibid.* p. 564), — de Bentabole, qui annonce qu'il a levé 2.500 chevaux dans le département de l'Aude (*ibid.* p. 574), — de Maure qui annonce que l'esprit public s'améliore dans le district d'Avallon (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 599 et suiv.), — de Delacroix et de Musset qui envoient une lettre du citoyen Lepeletier frère du premier martyr de la liberté (*ibid.* p. 605), — de Dumont qui annonce que le peuple ne veut plus ni prêtres, ni nobles, dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais (*ibid.* p. 610), — d'Isoré qui rend compte d'un combat qui a eu lieu entre Commines et Warwick (*ibid.* p. 614), — de Soubrany et Richaud qui rendent compte d'un combat livré en avant des lignes de Kaiserlautern (*ibid.* p. 640), — de Laignelot et Lequinio qui annoncent l'exécution de 10 officiers du vaisseau *l'Apollon* (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 669 et suiv.), — des représentants dans le département de la Seine-Inférieure qui annoncent qu'ils ont réorganisé la municipalité de Chambrais et qu'ils n'ont trouvé que de bons républicains à Bernay (*ibid.* p. 680 et suiv.).

§ 2. — *Prescriptions aux commissaires en mission.*

Décret portant que les représentants du peuple en mission sont tenus de se conformer aux arrêtés du comité de salut public et que les généraux et autres agents du pouvoir exécutif ne pourront se refuser, en aucun cas, à l'exécution des dits arrêtés (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 117). — Décret portant qu'ils sont autorisés à prendre des mesures promptes et sûres pour l'échange des prisonniers de guerre (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 699).

§ 3. — *Rappel des commissaires.* Danton propose le rappel des commissaires qui auraient pris, de leur propre chef, des arrêtés portant la peine de mort (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 452).

COMMISSION DES SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE. 1^o Fait part à la Convention de l'élan des citoyens de Calais pour procurer des subsistances aux défenseurs de la patrie et annonce que ses agents à Marseille ont saisi une grande quantité de savon (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 601); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

2^o Décret portant que le trésor tiendra à sa disposition 430,000 livres pour ses dépenses de ce jour jusqu'au 1^{er} germinal (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).

3^o Décret mettant à sa disposition les 100 millions destinés primitivement au conseil exécutif (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).

COMMISSIONS DE LA CONVENTION NATIONALE.

COMMISSION DE LA BELGIQUE. Décret portant qu'il sera nommé trois nouveaux membres et que cette commission instruira sur la dénonciation faite contre l'ex-ministre Lebrun et sur les dilapidations commises en Belgique 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164. — Décret adjoignant cette commission au comité de l'examen des marchés 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 296. — Rapport sur les indemnités à accorder aux citoyens Bernard et Cornesse *ibid.*, p. 311.

COMMISSION DES CI-DEVANT TROIS COMPAGNIES DE FINANCES. Rapports sur les sommes à verser au trésor par les ci-devant fermiers et régisseurs généraux et représentant partie l'amende prononcée par la loi du 28 août 1792 et partie les sommes revenant à Augeard, Alliot et Prost de Grange-Blanche émigrés 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 520 et suiv., — sur les restitutions à faire au trésor, par les ci-devant fermiers et régisseurs généraux et par l'administration des domaines, des cautions des baux de Mager, Kallendrin et Poinsignon (*ibid.*, p. 521), — sur l'assimilation des trois compagnies de finances aux Sociétés d'actionnaires et sur la quotité de leurs bénéfices qu'elles devront verser au trésor (*ibid.*).

COMMISSION DES FINANCES. Rapports sur la contribution mobilière de 1793 9 frimaire an II — 29 novembre 1793 t. LXXX, p. 355. — sur les domaines nationaux engagés ou aliénés 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 392.

COMMUNE-AFFRANCHIE. Voir *Lyon*.

COMPIÈGNE (district de). Les administrateurs font part du républicanisme des habitants du district et annoncent un don patriotique de 138 livres du citoyen Convert et un don patriotique du citoyen Tartenson, déprérisé 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 592 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*. — Les administrateurs annoncent que sous peu ils enverront les riches dépouilles de la superstition et la liste des prêtres qui ont abjuré leur métier ; ils invitent la Convention à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 672) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

COMTE, exécuteur de la justice. Est imposé d'une somme de 1,400 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379.

CONCHES Commune de. Les membres du Conseil général annoncent qu'ils viennent de faire brûler les titres de noblesse, les vestiges de la tyrannie et qu'ils vont envoyer le restant de l'argenterie de leur église 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 502 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

CONCIERGERIE Prison de la. Nombre de détenus dans cette prison 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 38, 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129, 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148, 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 253, 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282, 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341, 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519, 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594, 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).

CONDÉ (Commune de). Fait un don patriotique 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408.

CONTE-PRENO Citoyenne. Fait un don patriotique 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410.

CONTRES Commune de, département de Loir-et-Cher. Les citoyens protestent de leur dévouement à la

République et invitent la Convention à rester à son poste 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 155. — Don patriotique 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 409.

CONTRIBUTION FONCIÈRE. La commune de Jouy envoie des observations sur les contributions foncière et mobilière 10 frimaire an II — 20 novembre 1793, t. LXXX, p. 376.

CONTRIBUTION MOBILIÈRE. Discussion du projet de décret sur la contribution mobilière de 1793 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 169 et suiv. — Adoption du projet de décret fixant la contribution mobilière de 1793 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 355 et suiv. — La commune de Jouy envoie des observations sur les contributions foncière et mobilière 10 frimaire an II — 20 novembre 1793, p. 376.

CONTY (citoyen). Fait un don patriotique 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348 ; — mention honorable (*ibid.*).

CONVENTION NATIONALE.

§ 1^{er}. — *Durée des travaux de la Convention nationale.*

§ 2. — *Députations admises à la barre.*

§ 3. — *Garde de la Convention nationale.*

§ 4. — *Salle des séances.*

§ 1^{er}. — *Durée des travaux de la Convention nationale.* Lettres et adresses demandant à la Convention de ne quitter son poste que lorsque la patrie sera sauvée, que la liberté sera assurée et qu'elle aura rempli entièrement sa mission. — Lettres de la commune de Cany-Barville 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 40, — de la commune de Saint-Martin-Boulogne (*ibid.*, p. 41), — de la Société des Amis de la Constitution de Moyaux (*ibid.*, p. 45), — du Conseil général de la commune de Rochefort (*ibid.*), — du citoyen Dautresme et de ses élèves (*ibid.*, p. 48), — de la Société républicaine de Mugron (*ibid.*, p. 58), — de la Société populaire du Mont-Saint-Vincent (*ibid.*, p. 61), — de la Société populaire de Nérès (*ibid.*), — de la Société populaire d'Avize (*ibid.*, p. 63), — des commissaires du comité révolutionnaire de Saint-Flour (*ibid.*, p. 64), — de la commune de la Montagne-du-Bon-Air (*ibid.*, p. 66), — des sans-culottes de Saint-Sauveur-du-Petit-Andely (*ibid.*, p. 74), — des administrateurs du district de Noyon (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 88), — des sans-culottes de Pont-Audemer (*ibid.*, p. 93), — du comité de surveillance de Sézanne (*ibid.*, p. 94), — du tribunal du district de Sens (*ibid.*, p. 97), — du comité de surveillance de Mouzon-Meuse (*ibid.*, p. 100), — de la commune de Craponne (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 138), — de la commune de Château-Larcher, de la société populaire de Châteaubriant, des juges du tribunal civil de Châlons-sur-Marne, du comité de surveillance de Mouzon-Meuse, du conseil permanent du district de Saint-Marcellin, des sans-culottes de Pontault (*ibid.*, p. 140), — du Conseil général de la commune de Rumilly (*ibid.*, p. 142), — des sociétés populaires de Saint-Pierreville, de Pont-de-Vaux, de Villequiers, de Pontoise, d'Arquian, d'Étampes, de Bourganeuf, de Cormeilles-en-Parisis, de Roquemaure, de Margnane, de Villers-Cotterets, de Vervins, de Sauve, d'Uzerche, de Gigny, d'Huingue, de Brienne-le-Bourg, de Saint-Sever, de Saint-Clar, de Cremieux, de Pezenas, de Montluel, de Grissoles, d'Annecy, de Bordeaux, de Largentière, de Sainte-Colombe-sur-Ilhers, de Charmes, d'Evau, de Valensolle, de Rémalard, de Lauzun, de Saint-Léonard, de Beaune, de Verneuil, de Vouziers, de Gravelines, de Laplume, d'Orgalet, d'Auxonne, de Saint-Macaire, de Sancoins, de Baleyssagnes, de Réalmont, de Fréjus, de Cluny, de la Ferté-Gaucher, d'Eauze, de Rochefort-Montagne, de Vence, de Tarare, de Narbonne, d'Avignon,

de Saint-Marcellin, de Pau, de Mur-de-Barrès, de Sept-fonts, de Dourgne, de Castelnau-d'Estrefou, de Verfeil, de Pierre Buffière, de Bourbonne-les-Bains, de Romorantin, de Barjols, de Nanteuil-le-Haudouin, de Martignes, de Senlis, de Brie-la-Ville, d'Aubusson, de Cordes, d'Auriebat, de Montesquiou-Volvestre, de Lautrec, de Cugnaux, de Villeneuve-Rolosane, de Thiviers, de Sainte-Foy-la-Grande, de Bourg-Régénéré, de Morlaix, d'Alet, de Cette, d'Ecommoy, de Nay, de Saverdun, de Bourdeilles, de la Loupe, de La Cadière, de Saint-Galmier, de Saint-Sauveur-en-Puisaye, de Lizier, de Guitres, de Saint-Antoine, de Châteaurenault, de Montivilliers, de Gamaches, d'Abbeville, de Montbard, du Dorat, de Callas, de Dun-sur-Auron, de Varilhès, de Milly, du Portet-Saint-Simon, de Saint-Gaudens, de Pont-l'Abbé, de Combourg, de Quillebeuf, de Besançon, de Saint-Amand-Montrond, de Luxeuil, d'Orange, de Luzy, de Millau, de Frismes, de Puymirol, de Rougnac, d'Oléron-Sainte-Marie, de Faulquemont, de Maintenon, de Saint-Hippolyte, de Narbonne, de Saint-Étienne, de Saint-Victorien, de Mer, de Plaisance, de Chambord, de Saint-Sauveur-Landelin, de Longueville, de Sainte-Foy-Longueville, de Coursan, de Dols, de Dieulefit, de Saint-Victor-la-Coste, de Sainte-Geneviève, de Saint-Gauthier, de Villes, d'Hessin, de Luçon, de Doucier, de Sumène, de Voreppe, de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, de Villeneuve-de-Malestroit, de La Roche-Sauveur, de Pont-à-Mousson, de Cuq-Toulza, de Saint-Romain-de-Colbosc, de Pimbo, de Saint-Aubin-sur-Gaillon, de Salon et de Thionville (*ibid.* p. 176 et suiv.), — de la société républicaine de Saint-Pons 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 238, — de la société populaire de Remiremont (*ibid.* p. 239), — des administrateurs du district de Gap (*ibid.* p. 241), — de la société montagnarde de Cahors (*ibid.* p. 248), — de la société républicaine et du comité de surveillance de Montereau-sur-Yonne (*ibid.* p. 253), — de la société populaire de Nogent-sur-Marne (*ibid.* p. 255), — du district de Bourg l'Égalité (*ibid.* p. 259), — de la Société populaire de Viviers (*ibid.* p. 268), — des administrateurs et procureur-syndic du district de Gannat 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 273 et suiv., — de la commune de Maintenon (*ibid.* p. 284), — de la Société républicaine et du comité de surveillance d'Étain (*ibid.*), — de la Société républicaine de Salies (*ibid.*), — des citoyens de Beauvais, du conseil général de la Haute-Saône, de la Société républicaine de Mont-de-Marsan et de la Société populaire de Douarnenez (*ibid.* p. 290 et suiv.), — de la commune d'Issoire 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 327), — du tribunal du district de Bourgneuf (*ibid.* p. 327), — du comité révolutionnaire de Meaux (*ibid.* p. 328), — du directoire et du procureur-syndic du district de Vézélise (*ibid.* p. 341), — de la compagnie d'artillerie de Montpellier (*ibid.* p. 342), — du conseil général du district de Belfort (*ibid.* p. 344), — du canton de Septeuil (*ibid.* p. 345), — de la commune de Maisons-Alfort (*ibid.* p. 346), — du conseil général et de la Société républicaine d'Arnon-Libre (*ibid.* p. 350), — des officiers municipaux de la commune de Castel-Sagrat (*ibid.* p. 351), — de la commune des Vertus (*ibid.* p. 352), — de la Société populaire de la Roche-Guyon 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 370, — de la société des sans-culottes de Marigny (*ibid.* p. 378), — de la commune d'Andilly (*ibid.* p. 384), — de la commune d'Ereennes (*ibid.* p. 385), — de la commune de Pont-à-Mousson (*ibid.*), — de la Société populaire de Charolles (*ibid.* p. 386), — de la commune de Landemont (*ibid.* p. 388), — de la Société populaire de Montmirail (*ibid.* p. 399), — de la Société populaire de Soissons (*ibid.* p. 400), — de la commune de Lattes (*ibid.* p. 406), — de la commune de Caen (*ibid.* p. 407), — de la Société populaire de la Roche-Guyon (*ibid.* p. 417), — de la Société populaire et de la municipalité de Saint-Martin-de-Bromès (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 424), — des administrateurs du district de Marigny (*ibid.* p. 427), — des administrateurs du district provisoire de Ville-Affranchie (*ibid.*), — de la Société populaire de Beauvais (*ibid.*), — de la commune d'Attichy (*ibid.* p. 431 et suiv.), — de la Société populaire de Neuvic (*ibid.* p. 433), — de la Société populaire de Cadouin

(*ibid.* p. 434), — de la Société populaire de Villeneuve-sur-Vanne (*ibid.*), — des sans-culottes de Sordes (*ibid.*), — de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest (*ibid.* p. 443), — de la Société populaire et du conseil général de la commune de Saint-Trivier-de-Courte (*ibid.* p. 446), — de la Société populaire de Doullens (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 499), — de la Société populaire de Courtenay (*ibid.* p. 502), — des maires et officiers municipaux du canton des Pont-de-Cé (*ibid.*), — des administrateurs du district d'Ervy (*ibid.* p. 503), — de la Société républicaine d'Épernay (*ibid.*), — des conseils généraux du district de Garentau (*ibid.* p. 504), — du comité de surveillance du canton de Charny (*ibid.* p. 505), — de la commune d'Égly (*ibid.* p. 511), — de la commune d'Herblay-sur-Seine (*ibid.* p. 513), — de la Société populaire de Montfaucon (*ibid.* p. 515), — de la commune d'Omont (*ibid.* p. 516 et suiv.), — de la commune de Montfermeil (*ibid.* p. 519), — des citoyens du Puy (*ibid.* p. 531), — du conseil général du district de Belfort (*ibid.* p. 533), — du président du conseil général du département de l'Aude (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 539), — des officiers municipaux de la commune de Void (*ibid.* p. 540), — de la Société de Burges-les-Bains (*ibid.* p. 543), — du conseil général de la commune de Mantes (*ibid.* p. 543 et suiv.), — du comité révolutionnaire de la commune d'Angers (*ibid.* p. 545), — de la Société populaire de Meillan, de la commune de La Magissière, du comité de surveillance d'Agde, de la Société populaire de Viviers, du comité révolutionnaire d'Angers et de la Société des sans-culottes du Mont-Libre (*ibid.* p. 546), — des administrateurs du département de la Corrèze (*ibid.* p. 548), — des administrateurs du district du Vigan (*ibid.* p. 556), — des sans-culottes du Lulier (*ibid.* p. 560), — du comité révolutionnaire d'Angers (*ibid.* p. 569), — de la Société populaire d'Angers (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 579 et suiv.), — du comité de surveillance de Bayeux (*ibid.* p. 587 et suiv.), — de la Société populaire de Châtellerault (*ibid.* p. 593), — de la société républicaine de Castillonès (*ibid.* p. 596), — de la Société populaire de Castelnau-de-Montratier (*ibid.*), — de la Société populaire de Pierre-de-Bresse (*ibid.* p. 597), — de la Société populaire de Saint-Vallier-de-Thiery (*ibid.*), — de la Société populaire de Rougnac (*ibid.* p. 599), — de la commune de Verdun (*ibid.* p. 602), — de la commune de Laon (*ibid.* p. 609), — des membres du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord (*ibid.*), — de la municipalité de Grandrieu (*ibid.* p. 613), — de la commune de Saint-Sauvant (*ibid.*), — de la Société républicaine de Monpazier (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 653 et suiv.), — des sans-culottes de Clairac (*ibid.* p. 659), — de la commune de Caraman (*ibid.* p. 660), — des officiers municipaux de la commune de Camprond (*ibid.* p. 661), — de la municipalité d'Eymet (*ibid.* p. 662), — des administrateurs du district de Compiègne (*ibid.* p. 672), — de la Société populaire de Belvès (*ibid.* p. 675), — de la Société littéraire républicaine d'Arras (*ibid.* p. 676), — de la société montagnarde de Corlay, des Sociétés populaires de Chantelle et de Vernaux, des administrateurs du district de Carcassonne et de la Société populaire de la Grasse (*ibid.* p. 689), — du district de Saint-Paul-du-Var (*ibid.* p. 714).

§ 2. — *Députations admises à la barre.* — AN II (1793). — Députations de la section des Tuileries 14 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 49), — de la section des Champs-Élysées (*ibid.* p. 54), — des orphelins de la patrie (*ibid.* p. 55), — de la commune de Montagne-du-Bon-Air (*ibid.* p. 74), — de la Société populaire de Montargis 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 83), — du tribunal du district de Sens (*ibid.* p. 97), — de citoyens des États-Unis de l'Amérique (*ibid.* p. 101), — de la commune de Paris (*ibid.* p. 108), — du directoire du lycée des Arts (*ibid.* p. 109), — de la section de Brutus (*ibid.* p. 111), — des sections de Paris (*ibid.* p. 112), — de la Société populaire de Sceaux (*ibid.* p. 114), — de la commune de Bièvres (*ibid.* p. 116), — de la section des Invalides (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 149), — de la commune de

- Meulan (*ibid.* p. 176), — de l'armée révolutionnaire du Lot et du Cantal (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 252), — des communes de Chatou et de Croissy (*ibid.* p. 254), — de la commune d'Orsay (*ibid.*), — de la Société révolutionnaire de Mouzon (*ibid.*), — de la Société populaire de Nogent-sur-Marne (*ibid.* p. 255), — du district de Bourg-l'Égalité (*ibid.* p. 259), — de la commune de Pont-Sainte-Maxence (*ibid.* p. 259), — de l'assemblée électorale du département de Paris (*ibid.* p. 268), — de la section de Bon-Conseil (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 314), — de la section des Gardes-Françaises (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 338), — de la manufacture des Gobelins (*ibid.* p. 339), — de la section de l'Homme-Armé (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 440), — de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest (*ibid.* p. 443), — du conseil général de la commune de Chartres (*ibid.* p. 446), — du club des Cordeliers (*ibid.* p. 488), — des communes de Coudray et de Saussay-la-Vache (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 598), — de la commune de Villemoisson-sur-Orge (*ibid.* p. 611), — des communes de Fleury-Merogis et du Plessis-Lecomte (*ibid.*), — de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (*ibid.* p. 612), — de la commune de Meaux (*ibid.* p. 644), — du 11^e bataillon de Paris (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 685 et suiv.).
- § 3. — *Garde de la Convention nationale.* Les épouses des gendarmes de la Convention réclament des secours (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 416). — Un membre propose que les gendarmes qui ont bien mérité de la patrie soient ramenés dans leurs foyers (*ibid.*); — renvoi au comité militaire (*ibid.*).
- § 4. — *Salle des séances.* Un membre demande que le buste de Dampierre qui se trouve dans la salle des séances soit remplacé par celui de Chalier (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 430).
- COPPET. Est imposé d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- COQUET (François-Alexis), ci-devant maire de Neufchâtel. La Convention décrète qu'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre lui et renvoie sa pétition aux représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure qui feront un rapport (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42).
- COQUILLON, brigadier au 3^e régiment de dragons. Le général Balland fait part d'un trait de bravoure du brigadier Coquillon et de ses hommes (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 679); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- CORAZE (Jacques), curé de Tillon. Renonce à la prêtrise (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 262).
- CORBEIL (District de). Un citoyen se plaint d'avoir été imposé arbitrairement par un comité révolutionnaire (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 517); — renvoi au comité de Salut public.
- CORDELIERS. Voir *Club des Cordeliers*.
- CORDES (Commune de), département du Tarn. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 203).
- CORDIENNE, ex-prêtre. Le citoyen Bernard, représentant du peuple annonce qu'il s'est déprêtrisé (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 442); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CORLAY (Commune de). La Société montagnarde applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 689); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CORMELLES-EN-PARISIS (Commune de), département de Seine-et-Oise. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 180).
- CORNESSE. La Convention, après avoir entendu sa commission chargée des affaires de Belgique, décrète qu'il lui sera payé une somme de 288 livres 12 s. pour dépenses qu'il a faites en Belgique et à Liège où il était chargé de propager les principes de la Révolution française (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 311).
- CORNIBERE, juge réélu au tribunal du district de Jussey. Envoie sa patente de juge pour en faire avec d'autres un autodafé général (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 351); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- CORRÈZE (Département de la). Les administrateurs applaudissent la Révolution du 31 mai, invitent la Convention à rester à son poste et envoient des dons patriotiques des citoyens (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 548); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CORSE (Département de la). Les administrateurs demandent 500.000 livres à titre d'emprunt (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 417); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- COSTUMES. Voir *Juges*.
- CÔTE-D'OR (Département de la). La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la question proposée par le tribunal criminel du département de la Côte-d'Or à l'effet de savoir si les actes d'accusation de faux témoignage doivent être portés devant des jurés spéciaux (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 252). — Le Directoire fait passer à la Convention le procès-verbal dressé par le conseil général relatif à la renonciation faite par les citoyens Jean-Augustin Alteyrac et Charles Chaisneau de leur caractère de prêtre (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 287); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- CÔTES-DU-NORD (Département des). Les membres du tribunal criminel félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 609); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- COTTES, boulanger. Est imposé d'une somme de 150 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- COUDREY (Commune de), département de l'Eure. Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 598); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- COUPÉ (Jacques-Nicolas), député de l'Oise. — AN II (1793). — Fait décréter que le jour du transfert du corps de Marat au Panthéon sera une fête pour toute la République (t. LXXX, p. 103). — Parle sur la facilité avec laquelle on brûle tous les livres d'église (p. 146). — Est désigné pour assister à la fête d'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section des Amis de la patrie (p. 151). — Demande que la Convention discute prochainement l'organisation de l'instruction publique (p. 234). — Fait une motion relative aux subsistances (p. 249). — Demande un décret pour faire distribuer du pain aux citoyens (p. 271). — Fait renvoyer au comité d'agriculture et de commerce une pétition du conseil géné-

- ral de la commune de Tours (p. 440). — Parle sur le projet de décret concernant le dessèchement des étangs (p. 451). — Fait renvoyer au comité de Salut public une proposition de Danton tendant à rappeler les commissaires qui, de leur propre chef, ont pris des arrêtés portant la peine de mort (p. 455). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (p. 690).
- COURCY**, ci-devant curé de Plessis-Lecomte. Dépose ses lettres de prêtrise et renonce à son traitement (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 611); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- COURSAN** (Commune de), département de l'Aude. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 226).
- COURSON** (Commune de). Voir *Coursan* (Commune de).
- COURTENAY** (Commune de). La Société populaire de Courtenay prie la Convention de lui accorder en propriété l'église de la paroisse Notre-Dame pour tenir ses séances, témoigne sa reconnaissance à la Convention de ses immortels travaux et l'invite à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 502); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).
- COURTOIS**, dit Juif. Est imposé d'une somme de 100 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- COURTONNE** (Louis-René), ci-devant curé de Saint-Pierre à Crespy-en-Laonnois. Sollicite une place d'instituteur (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 490).
- COUTANCES** (Commune de). La Société populaire fait part de l'activité, de l'énergie et du courage des fiers républicains qui ont défendu Granville (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- COUTANCES** (District de). Le procureur général syndic écrit que la désunion règne parmi les brigands (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 74).
- COUTRON**, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Des citoyens de la commune d'Issoire annoncent qu'on vient de brûler les soi-disant saints en sa présence (t. LXXX, p. 327). — Demande à présenter le rapport sur sa mission à Commune-Affranchie (p. 578). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 636), (p. 648), (p. 649). — Rend compte de l'état des esprits dans le département du Puy-de-Dôme et dépose une relique qui avait le don de guérir les infirmités (p. 642 et suiv.).
- COUTRES** (Commune de). Voir *Contres* (Commune de).
- COUTURIER**, député de la Moselle. — AN II (1793). — Rend compte des mesures qu'il a prises dans le district d'Étampes (t. LXXX, p. 280 et suiv.). — Fait part de nombreux dons patriotiques de la commune de Dourdan et transmet une lettre des citoyennes Viart (p. 330). — Envoie une relation de la fête de la Régénération qui a été célébrée à Étampes (p. 331). — Écrit que le district d'Étampes a fourni 55 chevaux au delà de son contingent (p. 340). — Annonce que le district d'Étampes fournira en don patriotique plus de 7.500 livres (p. 363). — Le citoyen Pierre Dolivier, ci-devant curé de Mauchamp, proteste contre une lettre de ce représentant annonçant que le don qu'il a fait provenait des coffres de la fabrique (p. 437). — Fait part de l'esprit révolutionnaire du district d'Étampes (p. 530 et suiv.). — Écrit d'Étampes que l'on vient de trouver une caisse d'argenterie enfouie dans la maison de l'émigré Valory (p. 681).
- COUVERT**, employé dans les bureaux du district de Compiègne. Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 592); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CRAPONNE** (Commune de). La Société populaire offre 76 paires de souliers, félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 138); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CRÉMIEU** (Commune de). Les amis de la liberté félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 183 et suiv.).
- CRÉPY** (Commune de). Le secrétaire de la Société populaire envoie 3 couverts d'argent au nom du citoyen Serain ci-devant curé de Duvy (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 151); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société républicaine fait passer à la Convention 1.086 livres 3 s., divers effets d'argent et plusieurs lettres de prêtrise et assure la Convention de ses sentiments républicains (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 509); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CRÉPY** (District de), département de l'Oise. Les administrateurs font part à la Convention que la commune de Duvy leur a fait remettre l'argenterie de son église et le citoyen Bordelet un calice et une chasuble qu'il avait pour le service de sa chapelle (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 657); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CRESPY** (Commune de). Voir *Crépy* (Commune de).
- CRESSY**, dit Labussière (abbé). Est imposé d'une somme de 1 livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- CREUSE** (département de la). Les administrateurs composant le directoire font part à la Convention que le bien appartenant au ci-devant Lassaigue, émigré, estimé 61,649 livres a été vendu 165,770 livres (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 661); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CREUSOT** (Commune de), département de Saône-et-Loire. Les sans-culottes demandent la suppression du district de Bellevue-les-Bains (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 573).
- CREVELIER**, député de la Charente. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (t. LXXX, p. 440).
- CROSSY** (Commune de). Une députation offre à la patrie tous les objets qui servaient au culte et leurs bras pour sa défense (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 254); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- CROS** (Citoyenne). On annonce son mariage avec le citoyen Cazanave ci-devant vicair (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 539).
- CRUGES** (Commune de). On annonce que la commune a accepté à l'unanimité la Constitution et a fourni 2.000 citoyens pour le service de la République (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 74).
- CUGNAUX** (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 204).

CUGNEAUX (Commune de). Voir *Cugnax* (Commune de).

CUILL (Michelle). Voir *Caille* (Michelle).

CULAN (Commune de). Le conseil général et la Société républicaine demandent que le nom de leur commune soit changé en celui d'Arnon-Libre (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 330) ; — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

CULTES. Barère présente un ensemble de mesures ayant pour but de rassurer les citoyens sur leurs idées religieuses (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 711 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*) ; — Maximilien Robespierre expose un ensemble de vues tendant à assurer la liberté des cultes (*ibid.*, p. 712 et suiv.) ; — renvoi au comité de Salut public qui présentera un rapport sur ces propositions (*ibid.*) ; — Compte rendu par divers journaux du discours de Robespierre et de la discussion qui a suivi (*ibid.*, p. 717 et suiv.).

CUNCHON (Jeanne-Denise femme Suffisant. La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition, attendu que les biens de son père Etienne Cunchon ont été affectés, à cause de son crime, à l'indemnité due à la nation et que pour les biens lui revenant de sa mère elle peut se pouvoir conformément aux lois (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 567).

CUG-TOULZA (Commune de, département du Tarn. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 231).

CURÉS. Le citoyen Causse imprimeur du département de la Côte-d'Or offre de recevoir dans son atelier les curés et vicaires âgés de vingt-cinq à trente ans pour leur apprendre sans aucune rétribution l'art typographique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289).

CUSSET, député de Rhône-et-Loire. — AN II (1793). — Ecrit qu'étant malade, il ne peut plus remplir ses fonctions à l'armée de la Moselle et qu'il revient à Paris (t. LXXX, p. 75).

CYGNÉPERSE (Luce). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).

D

DADOUVILLE (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).

DALBARADE, ministre de la marine. Voir *ministre de la marine*.

DAMMARTIN (Commune de). La Société des sans-culottes demande qu'une députation de la Montagne assiste à la fête de la Raison qu'elle se propose de célébrer décadi frimaire (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 285) ; — la Convention décrète que deux de ses membres s'y rendront (*ibid.*).

DAMPIERRE (marquis de), général français. Un membre demande que son buste qui se trouve dans la salle des séances soit remplacé par celui de Châlier (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 430) ; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

DANEL, chirurgien de l'hôpital militaire d'Anteville. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DANICAN, général à l'armée de l'Ouest. La Commission militaire près l'armée de l'Ouest annonce qu'il va marcher contre des brigands de la Vendée appelés *chouans* (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 245).

DANTIGNI. Voir *Dautigny*.

DANTON, député de Paris. — AN II (1793). — Parle sur l'offre du citoyen Gaillard Desandray de renoncer à sa pension (t. LXXX, p. 410). — Fait une motion relative à l'organisation des fêtes nationales (p. 436), — une motion relative à la conjuration des aristocrates et des traites et au nouveau mode de constitution républicaine (p. 165 et suiv.). — Parle sur la dénonciation par Richard de la Société populaire de des autorités constituées de Tours (p. 174), — sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 361), (p. 362), — sur le dessèchement des étangs (p. 451). — Propose le rappel des commissaires qui auraient pris des arrêtés portant la peine de mort non fondée sur les décrets de la Convention (p. 452), (p. 454, p. 455, p. 493 et suiv.). — Demande que le citoyen Varlet qui voulait lire un poème en l'honneur de Marat dise clairement l'objet de sa pétition (p. 533 et suiv.).

DARBLAY-BIGNON. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348).

DARDÈNE, curé de Craysse. Dépose ses lettres de prêtrise (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 525) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

DARENDEAU, de Versailles. Fait remise d'une pension de 500 livres, son unique fortune et demande une place (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176) ; — mention honorable et renvoi au comité de finances (*ibid.*).

DARGNION (Commune de). Voir *Arquian* (Commune d').

DARTIGNEYTE, député des Landes. — AN II (1793). — Le citoyen Dubourg réclame contre un arrêté de ce représentant relatif à l'établissement d'un juge de paix dans la section de Soustons (t. LXXX, p. 162). — La commune d'Auch demande la prolongation des pouvoirs de ce représentant (p. 416). — La Société républicaine de Marciac demande qu'il soit conservé dans sa mission (p. 557). — La Société montagnarde d'Auch fait passer le procès-verbal de la séance qu'elle a tenue en sa présence (p. 654 et suiv.). — Les membres de la Société populaire de l'Île-Jourdain se félicitent d'avoir eu ce représentant parmi eux et déclarent regretter son rappel (p. 657).

DAUTIGNY, ci-devant curé de Nassigny. Abjure la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 325) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Texte de sa lettre d'abjuration (*ibid.*, p. 326).

DAUTRESME l'aîné, professeur au collège de Caen. Applaudit aux travaux et à l'énergie des représentants du peuple, invite les Montagnards à rester à leur poste et annonce que ses élèves joignent leurs vœux à son invitation (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 48) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DAUX (Religieuse). Le citoyen Lestang, curé de Veaugues fait part de son mariage avec cette citoyenne (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 439) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DAVID, député de Paris. — AN II (1793). — Fait une motion relative à l'indemnité à accorder au citoyen Benjamin Dutailis (t. LXXX, p. 114). — Demande le

- renvoi au comité de sûreté générale de l'affaire du citoyen Julien Dracon (p. 270).
- DAVOUST.** Dépose sur l'autel de la patrie la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- DEBETTE (Jean), dit Bisseren.** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321 ; — mention honorable *ibid.*).
- DÉCÈS DE DÉPUTÉS.** Communication du décès de Guyès (*Creuse*) (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44), — du décès de Gasparin (1^{er} *Bouches-du-Rhône*) (*ibid.*, p. 60), — du décès de Doublet (*Seine-Inférieure*) (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148), — du décès de Chambon (*Corrèze*) (*ibid.*).
- DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.** Voir *Droits de l'Homme*.
- DÉCRETS.** Décret portant que le mot *arrêtés* sera rayé du titre de la table chronologique des déclarations et décrets de la Convention (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 333).
- DEFAYE (Citoyenne).** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321 ; — mention honorable *ibid.*).
- DEFLUE (Veuve).** Est imposée d'une somme de 70 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- DEGAUD, curé d'Epineuil.** Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- DELACROIX (Charles, député de la Marne. — AN II 1793).** — Une députation de la commune de Meulan proteste contre son inculpation (t. LXXX, p. 176). — Envoie une lettre du citoyen Lepeletier, frère du premier martyr de la liberté (p. 605).
- DELACROIX (Jean-François, député d'Eure-et-Loir. — AN II 1793).** — Transmet un don patriotique du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne (t. LXXX, p. 283). — Annonce qu'il a réorganisé la municipalité de Chambrais et qu'il n'a trouvé que de bons républicains à Bernay (p. 680 et suiv.).
- DELANNEY (Jean-Michel, ci-devant curé de Menneçay,** accompagné de sa femme et de ses enfants. Remet ses lettres de prêtrise et fait un don patriotique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 153).
- DELAUNAY.** Voir *Delannev*.
- DELEGLISE (Marie-Anne).** On annonce son mariage avec Louis Girode, curé d'Issoudun (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 653) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DELESTANGLE, procureur syndic du district de Mortagne.** Fait part à la Convention que le citoyen Bouvoust, jadis doyen de la collégiale de Toussaint de Mortagne, a renoncé à son traitement (4 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 588) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DELEYRE, député de la Gironde. — AN II 1793.** — Est désigné pour assister à la fête de la Raison, célébrée par la section de Montagne (t. LXXX, p. 339).
- Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (p. 440).
- DELLECOURT, officier au 20^e régiment de chasseurs à cheval.** Fait part à la Convention qu'ayant investi le village de Miche avec sa troupe, il s'est emparé de 60 bêtes à cornes et de 100 moutons (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 583) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DELRIEU.** Fait hommage à la Convention de l'apothéose de Marat et de Lepeletier (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399) ; — mention honorable (*ibid.*).
- DEMEAUX, prêtre.** Renonce à la prêtrise (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 152).
- DÉMOPHILE, instituteur des sourds et muets de Royé.** Renonce à ses fonctions sacerdotales (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- DENISET (citoyenne).** Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- DEPERRET, père.** Les scellés apposés sur les meubles et effets lui appartenant seront levés pour retirer les meubles qui peuvent être destinés ou appartenir aux citoyennes Deperret, ainsi qu'à leurs frères (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 391).
- DEPERRET (Adelaïde et Francette).** La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de secours, décrète qu'il leur sera versé une somme de 1500 livres à titre de secours provisoire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 391).
- DEPOMME (Anne).** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).
- DEPOMME (Jean), cadet.** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; mention honorable (*ibid.*).
- DEPOMME (Louise).** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).
- DÉPORTATION.** Décret portant que la peine de la déportation sera prononcée désormais pour la vie entière et que les biens de ceux qui ont été déportés pour un temps limité seront administrés par la République qui en touchera les revenus (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 106 et suiv.).
- DÉPORTÉS.** Voir *Déportation*.
- DÉPUTÉS.** Voir *Décès de députés*.
- DÉQUET (Noël-Pierre, ci-devant chevalier de Saint-Louis.** La commune de Houilles fait passer sa croix de Saint-Louis et le brevet y relatif (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 70).
- DESANDRAY.** Fait don des arrérages de sa pension (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 109) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- DESERT, volontaire amputé.** Demande un secours provisoire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 387) ; — la Convention décrète qu'il lui sera donné un secours de 300 livres et que le surplus de sa pétition sera renvoyé au ministre de la guerre pour sa pension (*ibid.*).

1 Le décès de Gasparin avait déjà été annoncé à la Convention à la séance du 27 brumaire. — Voy. *Archives parlementaires*, t. LXXIX, p. 386.

- DÉSERTEURS.** Décret portant qu'aucun déserteur étranger ne sera plus admis à servir dans les armées de la République (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 526).
- DESFORGES,** de la section de l'Homme-Armé. La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition, motivé sur la loi du 23 août 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 569; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DESHAYES,** curé. Abjure la prêtrise et annonce son mariage (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 267 et suiv.).
- DESPAGNAC.** La Convention décrète que le citoyen Finot assistera à la levée des scellés apposés sur ses papiers (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 335).
- DEPERRIÈRES.** Voir *Despierres*.
- DESPIERRES,** ci-devant curé de Saint-Germain, département du Calvados. Fait remise de son traitement montant à 1,830 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 594); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DESPIERRES (Antoine),** juge de paix du canton de Saint-Julien-de-Civry, département de Saône-et-Loire. Demande que son troisième fils, lequel est marié, soit exempté de la réquisition et remplacé à l'armée par le cadet (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 529).
- DESSÈCHEMENT DES ÉTANGS.** Voir *Etangs*.
- DESTOURNELLES,** ministre des contributions publiques. Voir *Ministre des contributions publiques*.
- DESTREMONT,** ci-devant vicaire de Senlis. Renonce à la prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 60); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DÉTENUS.** Décret autorisant le ministre de l'intérieur à employer, le cas échéant, comme prisons les anciens collèges Duplessis et de l'Égalité (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 298). — Pétition de la section de la Fontaine de Grenelle au sujet des revenus des détenus (*ibid.* p. 319). — Des citoyens demandent la mise en liberté de plusieurs de leurs concitoyens détenus injustement (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 369; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*)).
- DÉTENUS.** Voir *Paris*, § 1^{er}, N° 2.
- DEUX-PONTS** Principauté de. La Convention décrète que le pouvoir exécutif est chargé de fournir aux députés de la ci-devant principauté de Deux-Ponts les moyens de retourner dans leur pays et d'ordonner au général en chef de l'armée de la Moselle de remettre les patriotes de Deux-Ponts en possession de leurs biens et de les protéger (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 88). — Le conseil exécutif provisoire rend compte de l'exécution du décret du 5 frimaire relatif aux députés de Deux-Ponts (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 505); — renvoi aux comités des secours et des finances (*ibid.*).
- DEUX-PONTS (Ville d'Allemagne).** Les représentants du peuple près l'armée de la Moselle annoncent la fuite des Prussiens et l'occupation de cette localité par l'armée française (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- DEVAUX,** prêtre. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349); — mention honorable (*ibid.*).
- DEVERNY,** femme Des Blancs. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347).
- DEYGUEPERSE.** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- DEYGUEPERSE (Martial).** Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- DIENTEFILS (Commune de).** Voir *Dieulefit (Commune de)*.
- DIETRICH,** ci-devant maire de Strasbourg. Le représentant du peuple Baudot écrit que l'esprit public fait des progrès depuis la destitution de ce citoyen (6 frimaire an II, 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 143).
- DIEULEFIT (Commune de).** La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 227).
- DIGUES.** Voir *Inventions*.
- DIJON (Commune de).** La municipalité demande l'échange à la caisse du district de 200,000 livres d'assignats démonétisés (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 107); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- DITTEVILLE (Commune de).** Le représentant du peuple Couturier rend compte à la Convention de la fête célébrée le jour de la décade dans cette commune au temple de la Raison (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 280). — Le même représentant du peuple fait savoir qu'il a arrêté que ceux qui se nommaient Louis s'appelleraient *Sincère*, que les rois se nommeraient *Libres*, les reines *Julie* et les Antoinette *Sophie (ibid.)*; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOGUET (Xavier),** âgé de quinze ans. Le citoyen Sangnier fait savoir à la Convention la part qu'il a prise à la capture d'un espion prussien; il fait savoir en outre que Gustine avait fait tirer ce jeune homme au sort pour être fusillé et qu'il a subi six semaines de cachot (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 279; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOLIVIER Pierre,** ci-devant curé de Mauchamp. Se plaint d'avoir été calomnié par une lettre du citoyen Couturier, commissaire à Etampes, dont la bonne foi a été surprise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 437; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DOLS (Commune de).** La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 226).
- DOMAINES ALIÉNÉS.** Voir *Domaines nationaux*.
- DOMAINES NATIONAUX.** 1^o Décret ajoutant un article additionnel au décret du 2 frimaire sur les domaines nationaux engagés, inféodés ou échangés par le ci-devant roi (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 43).
- 2^o Décret relatif aux domaines nationaux engagés et aliénés (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, LXXX, p. 392 et suiv.).
- 3^o Les administrateurs des domaines nationaux annoncent que les biens nationaux se vendent dans de bonnes conditions (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 492).

DOMAINES NATIONAUX (*suite*).

4° L'administrateur des domaines nationaux fait passer à la Convention un état des ventes d'immeubles d'émigrés qui ont eu lieu dans différents districts (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 517, p. 518).

DOMANGER. Envoie ses lettres de prêtrise (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 378 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*).

DOMANGET. Voir *Domanger*.

DOMBEY. Fait un don patriotique (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 247) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 411).

DOMESTIQUES. On demande que les domestiques des ci-devant seigneurs ne puissent remplir, pendant un certain temps, des fonctions publiques (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 578).

DOMESTIQUES. Voir *Testaments*.

DONNERY (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DONNET (Michel). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; mention honorable (*ibid.*).

DONS PATRIOTIQUES. — (AN II (1793). — 1° (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 5, (p. 44), (p. 48), (p. 58), (p. 59), (p. 60), (p. 61), (p. 62), (p. 63), (p. 64), (p. 65), (p. 66), (p. 67), (p. 68), (p. 69) ; — 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 83), (p. 87), (p. 88), (p. 93), (p. 96), (p. 98), (p. 100), (p. 106), (p. 107), (p. 109), (p. 111), (p. 113), (p. 114), (p. 116), (p. 131) ; — 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 138), (p. 139), (p. 142), (p. 145), (p. 150), (p. 151), (p. 152), (p. 153), (p. 154), (p. 155), (p. 174), (p. 175), (p. 176) ; — 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 237, (p. 246), (p. 241), (p. 242), (p. 243), (p. 247), (p. 253), (p. 254), (p. 255), (p. 259), (p. 267), (p. 268) ; — 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 279, (p. 281), (p. 282), (p. 283), (p. 284), (p. 285), (p. 286), (p. 312), (p. 321), (p. 322), (p. 323) ; — 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 326, (p. 330), (p. 332), (p. 337), (p. 341), (p. 346), (p. 347), (p. 348), (p. 349), (p. 350), (p. 352), (p. 353), (p. 354), (p. 363) ; — 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 369, (p. 372), (p. 375), (p. 376), (p. 382), (p. 384), (p. 406), (p. 407), (p. 413), (p. 415), (p. 417) ; — 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 424), (p. 429), (p. 433), (p. 439), (p. 440), (p. 441), (p. 446), (p. 492) ; — 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 495), (p. 502), (p. 506), (p. 509), (p. 510), (p. 511), (p. 512), (p. 514), (p. 515), (p. 519), (p. 533), (p. 534) ; — (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 547), (p. 548), (p. 556), (p. 557), (p. 569) ; — (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 585), (p. 592), (p. 593), (p. 594), (p. 598), (p. 603), (p. 604), (p. 606), (p. 611), (p. 612), (p. 644), (p. 645) ; — 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 654), (p. 657), (p. 661), (p. 662), (p. 663), (p. 664), (p. 665), (p. 671), (p. 672), (p. 679), (p. 705), (p. 714).

2° Décret portant que les dons patriotiques provenant des dépouilles des églises seront provisoirement déposés chez le receveur des dons patriotiques près l'Administration des domaines nationaux qui donnera un reçu (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42). — Décret portant que les dons patriotiques provenant des églises, provisoirement déposés chez le receveur près l'Administration des domaines nationaux, seront réunis dans un seul local (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 296 et suiv.). — Renvoi au comité des finances d'une proposition tendant à fixer un mode de remboursement des

frais des députations qui apportent des dons patriotiques (*ibid.* p. 311).

DORAT (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 215).

DORDOGNE (département de la). Les représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure envoient 450 livres 15 s. en numéraire donnés par le 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 283) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DORNIER, député de la Haute-Saône. — AN II (1793). — Fait une motion relative à une demande de l'administration de l'habillement réclamant la levée des scellés sur certaines marchandises propres à l'habillement des troupes (t. LXXX, p. 294). — Fait un rapport sur la compagnie Clavel chargée de la fourniture de la viande à l'armée de la Moselle (p. 358 et suiv.). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme Armé (p. 440).

DOUANES. 1^o Bourdon de l'Oise) présente un projet de décret sur l'organisation des douanes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 315 et suiv.). — Adoption sauf rédaction du projet de décret sur l'organisation des douanes (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 521). — Texte du décret adopté (*ibid.* et p. suiv.). — Décret rapportant les articles 4 et 5 portant suppression d'une partie des employés (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 629).

2^o Décret relatif à l'exécution des décrets concernant les douanes dans le département du Mont-Terrible (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 357).

DOUARNENEZ (Commune de). La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention, l'invite à rester à son poste et demande un secours de 10.000 livres pour être partagées, sous la surveillance des autorités constituées, aux parents des malheureux engloutis par les flots en se rendant à Brest pour combattre sur les flottes républicaines (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, 290), (p. 292).

DOUBLET (Pierre-Philippe), député de la Seine-Inférieure. — AN II (1793). — Richelot, greffier de la maison d'arrêt de la Force, annonce son décès (t. LXXX, p. 148).

DOUCIER (Commune de), département du Jura. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 228).

DOUGLAS (Archevêque). Fait un don patriotique et remet sur le bureau les lettres qui justifient qu'il est Français (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 654) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des finances et de législation (*ibid.*).

DOULLENS (Commune de). La Société populaire annonce l'envoi d'une grande quantité d'effets d'église et invite la Convention à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 499) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DOURDAN (Commune de). Le représentant du peuple Couturier écrit qu'on le prévient que les dons, pour les défenseurs de la patrie, en chemises et vêtements, se préparent avec activité à Dourdan (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 330) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

DOURGNE (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son

- poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177; (p. 199).
- DOUSSIN** (Jean-Louis), ci-devant curé de la Tremblade. Envoie ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- DRACON** (Julien), juré du Tribunal révolutionnaire. Chargé de porter une somme de deux millions à l'armée du Rhin, annonce qu'arrivé à destination il a constaté un déficit de 158.000 livres (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 270; — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- DROITS DE L'HOMME**. Le citoyen Gelé fait hommage à la Convention d'un tableau renfermant la déclaration des Droits de l'homme (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399).
- DROITS FÉODAUX**. 1° Décret relatif aux actions des co-débiteurs solidaires de droits féodaux ou censuels vis-à-vis de leurs co-obligés (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 358).
2° Le ministre de l'intérieur demande des explications sur le mode d'application de la loi relative au brûlement des titres constitutifs et recognitifs des droits féodaux (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 362 et suiv.).
- DROUHOT**. La Convention autorise la commune de Chassey-les-Scey, département de la Haute-Saône, à faire de gré à gré l'acquisition de 44 arpents de bois joignant son territoire que le citoyen Drouhot a acquis de la nation (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 527; — la Convention rapporte ce décret (*ibid.*).
- Du BIGNOX**, député d'Ille-et-Vilaine. — An II (1793). — Écrit qu'il renonce au baptême dont il a été souillé par les prêtres et qu'il n'admet d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité (t. LXXX, p. 2). — Obtient un congé (p. 520).
- DUBOIS** (Louis-Toussaint-Jullien), député de l'Orne. — An II (1793). — Fait un rapport sur l'affectation des anciens collèges Duplessis et de l'Égalité comme prisons (t. LXXX, p. 298). — un rapport sur une pétition de riverains de la Seine au sujet des droits de pêche (p. 306).
- DUBOIS**, inspecteur général des ponts et chaussées décédé. La Convention autorise le conseil exécutif à nommer, pour le remplacer, un ingénieur dont les talents et l'activité soient accompagnés d'un civisme prononcé (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 391).
- DUBOIS-BELLEGARDE**, député de la Charente. — An II (1793). — Dépose une décoration militaire sur le bureau de la Convention (t. LXXX, p. 408).
- DUBOIS-CRANCÉ**, député des Ardennes. — An II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339). — Demande que les déserteurs étrangers soient employés aux travaux de la République (p. 326).
- DUBOSC**, administrateur de Rhône-et-Loire. La Convention, après avoir entendu son comité de sûreté générale sur le décret par elle rendu le 20 brumaire à son sujet, rapporte ce décret et charge le ministre de la justice d'envoyer le présent décret aux représentants du peuple en mission à Commune-Affranchie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 53).
- DUBOUCHÉ**, député de Rhône-et-Loire. — An II (1793). — Appuie une proposition de Levasseur demandant une amnistie en faveur de ceux qui ont pris part aux insurrections contre la rareté des grains (t. LXXX, p. 271). — La commune de Fontainebleau dénonce la conduite de Mettié à qui ce représentant avait délégué ses pouvoirs (p. 532 et suiv.).
- DUBOURG**, juge de paix du canton de Castets. La Con-
- vention passe à l'ordre du jour sur sa pétition par laquelle il réclamait contre un arrêté des représentants du peuple Ichon et Dartigceyte en mission dans les départements du Gers et des Landes établissant un juge de paix provisoire dans la section de Soustons (canton de Castets) aux frais des habitants (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 162).
- DUBREUIL-HÉLION**, capitaine au 2^e bataillon du 88^e régiment. Envoie sa décoration militaire (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 363).
- DUBUISSON**, juge réélu du tribunal du district de Jussey. Envoie sa patente de juge pour en faire avec d'autres un autodafé général (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 351); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- DUCLA DE LA REOLE**. Fait un don patriotique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58); mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUCLOS** (Louis). Décret qui annule le jugement rendu contre lui (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 306).
- DUCOS AÎNÉ** (Pierre-Roger), député des Landes. — An II (1793). — Fait un rapport sur l'interprétation de la loi concernant les indemnités à accorder aux citoyens qui auront éprouvé des pertes par l'invasion (t. LXXX, p. 165 et suiv.). — Fait renvoyer la pétition de la citoyenne Boisson aux représentants du peuple près l'armée des Ardennes (p. 449). — Fait un rapport sur une question de la société philanthropique de Paris au sujet des secours à distribuer aux indigents (p. 567).
- DUCOS**, ci-devant prêtre, volontaire du 1^{er} bataillon du district de Saint-Sever. Abjure la prêtrise (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 542).
- DUCROUX** (Veuve). La Convention la dispense de produire ses deux certificats d'indigence et de paiement de contributions pour l'obtention de sa pension, à raison des troubles arrivés dans Ville-Affranchie où elle résidait (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399).
- DUCY** (Commune de), département de l'Oise. Les administrateurs du district de Crépy font part à la Convention que la commune de Ducy leur a fait remettre l'argenterie de son église (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 657); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- DUFOUR** (Charles). Fait un don patriotique (8 frimaire an II, — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- DUFOUR** (Charles-Edouard). La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition tendant à faire reviser le procès à la suite duquel il est intervenu un jugement le condamnant aux fers comme complice d'un vol de linge (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 700).
- DUFRICHE-VALAZÉ**, député de l'Orne. — An II (1793). — Est remplacé par Castaing (t. LXXX, p. 524).
- DUHOUX**, ci-devant général. Le comité révolutionnaire d'Angers le dénonce à la Convention (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 569); — renvoi au comité du Salut public des pièces le concernant (*ibid.*).
- DULAC** (Pierre), ci-devant curé de Dolus. Envoie ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- DULAURENS** (Veuve Mériconde). Fait un don patriotique (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX,

- p. 433; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DULNEAU**. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 284); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DUMAZ**, député du Mont-Blanc. — AN II (1793). — Le conseil général de la commune d'Annecy déclare qu'il a bien rempli sa mission dans le département du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 428).
- DUMONT** (André), député de la Somme. — AN II (1793). — Écrit à la Convention que le peuple ne veut plus ni prêtres, ni nobles dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais (t. LXXX, p. 610).
- DUMOND** Jean. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- DUMOUSSEAUX**, commissaire du conseil exécutif. La Convention décrète qu'il sera sursis à toutes poursuites contre lui (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).
- DUN-SUR-AURON** (Commune de), département du Cher. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 215 et suiv.).
- DUNKERQUE** (Commune de). Le comité révolutionnaire annonce qu'il a déjà recueilli 700 chemises, bas, souliers, etc., qu'il a fait rentrer, conjointement avec le corps municipal, l'argenterie des églises, que deux corsaires viennent d'envoyer dans leur port deux prises hollandaises et soumet à la Convention un arrêt relatif aux militaires qui vendent les effets qu'on leur délivre (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 559); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de la guerre (*ibid.*).
- DUPAIN**, procureur général syndic du département de l'Hérault. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- DUPERRET**, garçon de la salle des séances de la Convention. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- DUPIN**, député de l'Aisne. — AN II (1793). — Demande la mise en liberté du citoyen Passi (t. LXXX, p. 391 et suiv.). — Fait un rapport sur les sommes à verser au trésor public par les ci-devant fermiers et régisseurs généraux (p. 520 et suiv.), — un rapport sur les restitutions à faire au trésor, par les ci-devant fermiers et régisseurs généraux et par l'administration des domaines, des cautions des baux de Mager, Kallendrin et Poinsignon (p. 521), — un rapport sur l'assimilation des trois compagnies de finances aux sociétés d'actionnaires et sur la quotité de leurs bénéfices qu'elles devront verser au trésor (p. 521).
- DUPLESSIS-LE-COMTE** (Commune de). Voir *Plessis-Lecomte* (Commune de).
- DUPONT** (Jacob-Louis), député de l'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (t. LXXX, p. 440).
- DUPONT** (Victoire). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- DUPREZ**, député des communes de Verberie et de Saint-Germain-les-Verberie. Fait passer à la Convention l'argenterie des églises de ces deux communes ainsi que les lettres de prêtrise des citoyens Laforest et Dussert (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 508 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DURUIS**, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête célébrée par les employés et artistes-ouvriers de la manufacture des Gobelins en l'honneur des martyrs de la liberté (t. LXXX, p. 339).
- DURTY**, curé de Barres. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 343).
- DURUY**, fils, député de Rhône-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête en l'honneur des victimes de la liberté célébrée par la commune de Brutus (t. LXXX, p. 665).
- DURAND**, ex-curé de Saint-Jean de Rouen. Renonce à sa pension de 800 livres (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 344 et suiv.); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DU ROSOR** (Françoise), veuve. Est imposée d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- DU ROSOY**, huissier. Est imposé d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- DUSSERT**. Fait passer ses lettres de prêtrise à la Convention (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 508); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- DUTAILLIS** (Benjamin). Sollicite de la Convention des secours que lui méritent son civisme et ses malheurs (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 114); — la Convention décrète qu'il lui sera payé 1200 livres à titre de secours provisoire et renvoie sa pétition au comité de liquidation (*ibid.*).
- DUVAL**, greffier de la municipalité de Rugles. La Convention casse et annule l'information faite contre lui par le citoyen Gosselin, juge de paix du canton et décrète la main-levée du mandat d'arrêt décerné contre lui (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 568).
- DUVERGER**, l'aîné. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349); — mention honorable (*ibid.*).
- DYZEZ**, député des Landes. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lapeletier célébrée par la section des Amis de la Patrie (t. LXXX, p. 151).

E

EAUZE (Commune d'), département du Gers. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 195). — La Société montagnarde dépose 24.00 livres sur l'autel de la patrie, fait hommage de deux cavaliers armés et équipés et contracte l'obligation de secourir provisoirement les parents des défenseurs de la patrie (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 237); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ECOMMOY (Commune d'), département de la Sarthe. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 207).

ECOUEM (Commune d'). Le greffier de la Municipalité demande à être dispensé de certaines formalités qu'il annonce avoir été suivies dans l'expédition des extraits de naissance, mariage et sépulture (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 175); — ordre du jour sur sa pétition motivé sur la loi existante (*ibid.*).

ECRENNES (commune d'), département du Loiret. La Société républicaine et la commune félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 385; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

EDUCATION PUBLIQUE. La société des jeunes amis de la liberté de Latrency demande l'organisation de l'éducation nationale (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239). — Le citoyen Girard-Valentin dépose un livre intitulé *Résumé d'un traité complet d'éducation pour le peuple français* (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 312 et suiv.). — Les instituteurs de la section des Arcis et plusieurs de leurs élèves demandent à la Convention de s'occuper de l'éducation publique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 402); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

EGLY (Commune d'), département de Seine-et-Oise. La commune offre à la patrie l'argenterie de son église et invite la Convention à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 511); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

EGMET (Commune d'). Voir *Eymet* (Commune d').

ELECTIONS. *Vérification des pouvoirs.*

Indre-et-Loire. Admission de Potier (Louis) en remplacement de Gardien guillotiné (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 389).

Lot-et-Garonne. Admission de Cabarrac en remplacement de Larroche démissionnaire (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 355).

Morbihan. Admission de Brue en remplacement de Lehardy condamné à mort (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 249).

Orne. Admission de Castaing en remplacement de Dufriche-Valazé (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 524).

Yonne. Admission de Jeannest-la-Noue l'aîné en remplacement de Jacques Boilleau guillotiné (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 355).

ELIE (Jacques). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition par laquelle il demande la révision de son jugement (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 160).

ELIE (Veuve). Voir *Racine* (*Marie-Françoise*).

EMPRUNTS. 1° La section de Bondy demande à la Convention de lui faire une avance de 100.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 416); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

2° Le département de la Corse demande à emprunter 500.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 417); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

ENFANTS NATURELS. Une députation des Sections de Paris appelle la sollicitude de la Convention sur les établissements destinés à recevoir les enfants naturels et les enfants trouvés (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 112).

ENFANTS NÉS HORS MARIAGE. Pétition du citoyen Prévost concernant la loi du 12 brumaire relative aux droits des enfants nés hors le mariage (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 362).

ENFANTS TROUVÉS. Voir *Enfants naturels*.

ENGERRAN-DESLANDES, député de la Manche. — AN II (1793). — Fait observer que les lois sur les successions ne comprennent pas les droits de tiers coutumier et autres douaires propres aux enfants sur la succession de leurs ascendants (t. LXXX, p. 450).

EPERNAY (Commune d'). La Société républicaine félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, demande que le célibat soit proscrit et que les prêtres non mariés dans les six mois soient déchus des droits de citoyens et privés de leur traitement (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 503); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

EPERNON (Commune d'). Fait don à la patrie de l'argenterie de son église (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 68); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ÈRE RÉPUBLICAINE. Voir *Calendrier*.

ERVY (District d'). Les administrateurs félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, demandent une vengeance éclatante de l'assassinat du représentant du peuple Bayle et appellent la sollicitude de la Convention sur les subsistances (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 503); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Commission des subsistances (*ibid.*).

ESCHASSERIAUX, député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384).

ESSARTS-LA-MONTAGNE (Commune des). La commune des Essarts-le-Roi demande à changer son nom en celui des Essarts-la-Montagne (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 240); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

ESSARTS-LE-ROI (Commune des). La commune dépose sur l'autel de la patrie les dépouilles de son église, applaudit et adhère aux travaux de la Convention et demande à changer son nom en celui des Essarts-la-Montagne (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 240); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

ESSONNES (Commune d'). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).

ETAIN (Commune d'). La Société populaire, réunie au comité de surveillance, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et envoie un don patriotique du citoyen Dulneau (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 284); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le Comité de surveillance applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 290); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

ETAMPES (Commune d'). La Société républicaine des sans-culottes félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), p. 179). — Le représentant du peuple Couturier envoie la relation de la fête de la Régénération, célébrée le 10^e jour de la 1^{re} décade de brumaire (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 331); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire envoie à la Convention l'extrait de son procès-verbal relatif aux traits de courage d'un sans-culotte nommé Donnat et transmet les dons patriotiques des sans-

- culottes du district d'Etampes montant à 3.004 l. 7 s. (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 347); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Le comité révolutionnaire annonce la découverte de 290 mares d'argenterie enfouis dans la terre d'un émigré, nommé Valery (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 550); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le comité révolutionnaire annonce la découverte de 24.000 livres en écus dans la maison du fugitif Saint-Périer (*ibid.*); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ETAMPES** (District d'). Le représentant du peuple Couturier annonce que le district d'Etampes fournira seul en dons patriotiques plus de 7.500 livres (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 363).
- ETANGS**. Adoption des trois premiers articles du projet de décret portant que tous les étangs et lacs de la République seront mis à sec (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 450 et suiv.). — Adoption de plusieurs autres articles (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 575 et suiv.), (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 622 et suiv.).
- ETAT CIVIL**. 1^o Décret modifiant les dispositions de la loi du 20 septembre 1792 et portant que les directeurs de district enverront chaque année aux municipalités, dans la première décade de fructidor, les registres de l'état-civil (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 252).
- 2^o Le citoyen Auguste Morin demande à la Convention de rendre un décret pour indiquer les moyens de suppléer à la production des actes de naissance quand il est impossible de se les procurer (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 413 et suiv.).
- ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE**. Le ministre des affaires étrangères est chargé de faire passer aux Etats-Unis d'Amérique le décret accordant une indemnité au citoyen Thayer (James) pour la perte de sa felouque *l'Annonciation* (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44). — Des citoyens des Etats-Unis d'Amérique rappellent à la Convention les sentiments qui les unissent à la République française et demandent la formation d'une Commission particulière destinée à s'occuper des relations commerciales des deux peuples (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 101); — admission de ces citoyens aux honneurs de la séance, mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de Salut public et de commerce (*ibid.*). — Décret rapportant une disposition du décret du 8 septembre 1793 relative au transport en France ou dans les colonies des citoyens des Indes occidentales qui se sont réfugiés aux Etats-Unis d'Amérique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 295).
- EVaux** (Commune d'), département de la Creuse. Les sans-culottes, formant la Société populaire, félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 187).
- EYMET** (Commune d'). La municipalité réunie au conseil général envoie à la Convention le tribut d'éloges bien mérité par le représentant du peuple Lakanal; elle applaudit aux travaux de cet énergique montagnard et invite la Convention à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 662); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- F**
- FABRE**, procureur de la commune de Camaret, département de Vaucluse. Apporte à la Convention le cœur du brave Gasparin, 126 mares d'argent trouvés chez le ci-devant Grammont, plus un don patriotique et annonce qu'il a fait tomber sous la hache de la loi 3 émigrés et 8 chefs de révolte (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 372); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FABVRE** (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348); — mention honorable (*ibid.*).
- FALSY** (Citoyenne). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348); — mention honorable (*ibid.*).
- FARGES**, père. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- FAULQUEMONT** (Commune de), département de la Moselle. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 222).
- FAUVRE-LABRUNERIE**, député du Cher. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384).
- FAVRE** Pierre, ci-devant curé de Surgères. Envoie ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- FAY** (Commune de, département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FAYAU**, député de la Vendée. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 116). — Parle sur la motion de Danton relative à la conjuration des aristocrates et des traîtres et à un nouveau mode de Constitution républicaine (p. 166), (p. 237). — Parle sur la pétition du citoyen Mayhand (p. 299). — sur le projet de décret portant que les étangs seront mis à sec (p. 450 et suiv.). — sur une proposition de Danton tendant à rappeler les commissaires qui, de leur propre chef, ont pris des arrêtés portant la peine de mort (p. 455). — sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 635 et suiv.), (p. 647 et suiv.).
- FÉDÉRALISME**. La Société populaire de Grenoble fait part de la joie qu'elle a éprouvée en apprenant que l'hydre du fédéralisme a laissé 21 têtes sur l'échafaud (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 237); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FÉRAUD**, député des Hautes-Pyrénées. — AN II (1793). — Annonce que l'ennemi a été repoussé de Lucaire et fait part d'un trait de bravoure de deux chasseurs (t. LXXX, p. 143 et suiv.). — Rend compte des opérations de l'armée des Pyrénées et de la bravoure des soldats (p. 144).
- FÈRE-EN-TARDENOIS** (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique et invite la Convention à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 594); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FERMIERS GÉNÉRAUX**. 1^o Décret interprétatif du décret du 24 septembre 1793 concernant les comptes à rendre par les ci-devant fermiers et régisseurs généraux (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 53).

FERMIERS GÉNÉRAUX *suite*.

2. — Décret qui ordonne que tous les ci-devant fermiers généraux seront mis en état d'arrestation dans la même maison et que leurs comptes seront prêts dans un mois 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 33. — Lavoisier écrit qu'il ne saurait être compris dans ce décret (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 130 et suiv.).

3. — La Convention passe à l'ordre du jour sur la translation des ci-devant fermiers généraux au ci-devant hôtel des Fermes (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 116).

4. — Décret portant les sommes qu'auront à verser les ci-devant fermiers généraux et représentant partie l'amende prononcée par la loi du 28 août 1792 et partie les sommes revenant à Augeard et Alliot émigrés (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 320 et suiv.).

5. — Décret portant les restitutions à faire au trésor, par les ci-devant fermiers généraux, d'une partie des cautions des baux de Mager, Kallendrin et Poinsignon (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 321).

6. — Décret assimilant les trois compagnies de finances aux sociétés d'actionnaires et fixant la quotité de leurs bénéfices qu'elles devront verser au trésor (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 321).

7. — Les ci-devant fermiers généraux demandent à être transférés à la maison des Fermes, afin d'avoir les moyens nécessaires à la reddition de leurs comptes (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 335).

FERRIÈRE-AUX-ETANGS (Commune de La). Un citoyen fait don à la patrie de 290 livres en assignats produit de son travail (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 319; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

FERTÉ (Commune de La, département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

FERTÉ (Commune de La, district d'Etampes. Le représentant du peuple Couturier fait part à la Convention de la célébration de la fête de la Décade dans cette commune (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 280).

FERTÉ-GAUCHER (Commune de La). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 194 et suiv.).

FÊTE DE LA RAISON. La section de la Montagne annonce qu'elle va célébrer la fête de la Raison et demande à la Convention de nommer une députation pour y assister (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 339). — Un commissaire de la Convention chargé d'assister à cette fête rend compte de sa mission (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 414 et suiv.).

FÊTES NATIONALES. Décret portant que le jour où le corps de Marat sera transféré au Panthéon sera une fête pour toute la République (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 103). — Décret portant que le comité d'instruction publique fora un prompt rapport sur l'organisation des fêtes nationales (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 156).

FINISTÈRE (Département du). Les commissaires administrateurs transmettent aux citoyens composant le comité des décrets de la Convention nationale des renseignements au sujet de Pierre Bruno Boissier, de Brest, actuellement membre de la Convention en remplacement du traître Kervélégan (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256 et suiv.). — Les

ex-administrateurs détenus à la maison d'arrêt de Rennes, demandent à être renvoyés dans leurs domiciles respectifs pour y rester libres sous la surveillance des autorités constituées en attendant le décret qui doit être rendu sur leur affaire (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 498; — la Convention renvoie cette demande aux représentants du peuple dans le département du Finistère pour statuer (*ibid.*)).

FINOT, député de l'Yonne. — AN II 1793. — Décret portant qu'il assistera à la levée des scellés apposés sur les papiers du citoyen d'Espagnac (t. LXXX, p. 335).

FIRSTENFELDER (Martin, horloger. Envoie au concours qu'il suppose exister une montre à deux faces, l'une présentant l'ancienne division du jour, l'autre la nouvelle division (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 295; — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*, et p. 296).

FLEURI-LA-FORÊT. Voir *Fleury-la-Forêt*.

FLEURY. Voir *Floury*.

FLEURY-LA-FORÊT (Commune de). Fait déposer sur le bureau de la Convention 1.482 livres en numéraire et 8 livres 8 onces 7 gros d'argenterie servant au culte catholique et demande des subsistances (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 66; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des subsistances (*ibid.*)).

FLEURY-MÉROGIS (Commune de). Fait hommage de l'argenterie de son église (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 611; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

FLORAC-MAUGARS. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347; — mention honorable (*ibid.*)).

FLOURER, curé de Cuy-Saint-Fiacre. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 682; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

FOURRY. Dépose sur l'autel de la patrie avec le citoyen Tourillon 447 marcs d'argent et une clé de saint Pierre ornée d'une bague et applaudit aux efforts et au courage de la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 259; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

FOIGNET (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347; — mention honorable (*ibid.*)).

FOIX (Commune de). La Société populaire exprime ses craintes sur l'insertion d'une lettre dans le *Bulletin* qui annonce la honte du département de l'Ariège, fait part de ses travaux et de la bravoure de ses bataillons et demande à la Convention de décréter que le département de l'Ariège est digne de la liberté (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 370; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

FOLLIOT (Citoyen). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).

FONTAINEBLEAU (Commune de). Une députation dénonce la conduite de Mettié à qui Dubouchet, représentant du peuple envoyé dans le département de Seine-et-Marne, avait délégué l'exercice des pouvoirs qui lui avaient été confiés par la Convention (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 332).

FORCE (Prison de la Grande-). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58, 5 frimaire an II — 25 novembre

- 1793, p. 129, 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148, 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 233, 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282, 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341, 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519, 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594, 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664.
- FORCE** (Prison de la Petite). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58, 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129, 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148, 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 233, 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282, 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341, 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519, 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594, 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).
- FORESTIER**, député de l'Allier. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 354).
- FORGET**, ex-vicaire épiscopal. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- FOSSE-RONDE** (Ferme de). La Convention décrète que, soit au civil, soit au criminel, les juges de paix ne pourront continuer de procéder relativement à l'événement qui s'est produit dans la nuit du 26 au 27 mai de la part des citoyens d'Arrentières dans la ferme dite *Fosse-Ronde* (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 430).
- FOUCHE**, député de la Loire-Inférieure. — AN II (1793). — Envoie le buste et la tête de Châlier et rend compte de la situation à Ville-Affranchie (t. LXXX, p. 429 et suiv.).
- FOUCHER**, député du Cher. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384).
- FOUGÈRES** (Commune de). Le général Rossignol écrit que l'armée de Mayence s'est emparée de cette commune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 71).
- FOUILLEBEC** (Commune de). Voir *Foulbec* (Commune de).
- FOULBEC** (Commune de). La municipalité se plaint d'être la victime du zèle qu'elle a apporté à remplir le vœu de la loi sur les subsistances et réclame contre l'exécution du jugement du tribunal du district de Pont-Audemer en vertu duquel on la poursuit (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 569 et suiv. ; — renvoi au Comité de législation *ibid.*).
- FOUQUAI**, procureur syndic du district de Bernay. Annonce à la Convention que des biens d'émigrés ont été adjugés au-dessus de leur estimation (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 41).
- FOURNIER**, curé d'Aubeterre. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 343).
- FOUSSEDOIRE**, député de Loir-et-Cher. — AN II (1793). — Le citoyen Héroult, représentant du peuple dans le département du Haut-Rhin, le désigne pour son successeur dans sa mission (t. LXXX, p. 564).
- FRANC-OREUSE** (Commune de). La commune de Saint-Martin-sur-Oreuse demande à changer son nom en celui de Franc-Oreuse (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 510); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- FRANCASTEL**, député de l'Eure. — AN II (1793). — Fait passer les lettres de prêtrise des citoyens Moulin et Besnard (t. LXXX, p. 4).
- FRANCHIMONT** (Commune de). La Convention décrète qu'une somme de 150.000 livres est mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour être distribuée à titre de secours aux Belges, Liégeois, citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes réfugiés en France (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).
- FRANCIADE** (Commune de). La Société populaire s'engage à armer et à équiper un cavalier; Firmin Bousset s'offre pour cette place honorable et est accepté (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 427); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- FRECHINE**, député de Loir-et-Cher. — AN II (1793). — Fait décréter que les objets précieux renfermés dans la caisse à trois clefs seront remis au ministre de l'intérieur pour être déposés au *Muséum* (t. LXXX, p. 335).
- FREISSINET**, administrateur du directoire du département de la Haute-Vienne. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- FREISSINET**, jeune, membre du conseil du district de Saint-Yrieix. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- FREVILLY**, propriétaire. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 413).
- FREYSSINET** (Hilaire), citoyenne. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- FRÉJUS** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 194).
- FRÈREJEAN**, desservant de la paroisse de Santonnax-la-Montagne. Fait un don patriotique de 20 livres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 60); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- FRÉVENT** (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409), (p. 410).
- FRÉZARD**, notaire. La Convention décrète qu'il sera traduit au tribunal révolutionnaire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- FRINES** (Commune de). Voir *Frismes* (Commune de).
- FRISMES** (Commune de), département de la Marne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 220).

G

GABRIEL, ci-devant chanoine. Fait passer ses lettres de prêtrise à la Convention (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 509).

- GAMACHES** (Commune de), département de la Somme. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, 213 et suiv.).
- GANDOUIN** (Edmond-François), instituteur des sourds-muets de Roye. Renonce aux fonctions sacerdotales (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- GANNAT** (district de). Les membres du comité de surveillance font passer à la Convention le brevet d'une pension de 540 livres accordée au citoyen Claude Rougane dont il fait don à la patrie ainsi que des arriérages (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 87); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs et procureur-syndic invitent la Convention à rester à son poste, annoncent l'achèvement de la vente des biens nationaux du district qui a produit plus de 3 millions et font part que la fin de la vente des biens des émigrés ne trouvait pas d'acquéreurs par suite des taxes faites par les comités de surveillance du district (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 273 et suiv.); — renvoi aux comités de sûreté générale et d'aliénation (*ibid.*).
- GAP** (district de, département des Hautes-Alpes. Les administrateurs protestent de leur attachement à la République, annoncent que les levées se sont faites avec rapidité, que la vente des biens nationaux est achevée et invitent la Convention à rester à son poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 241); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GARD** (département du). Poultier, représentant du peuple dans les départements méridionaux, rend compte à la Convention des mesures prises dans ce département et annonce qu'il a levé en dix jours 17,000 volontaires et que les fédéralistes ont été chassés des fonctions publiques et remplacés par des sans-culottes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 319 et suiv.).
- GARDIEN**, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est remplacé par Potier (t. LXXX, p. 389).
- GARNIER** Jacques, député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Son discours à la fête républicaine célébrée au Mans (t. LXXX, p. 383).
- GARNIER** (Victoire). Fait un don patriotique (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 545); — mention honorable (*ibid.*).
- GARNIER**, juge réélu au tribunal du district de Jussey. Envoie sa patente de juge pour en faire avec d'autres un autodafé général (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 351); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- GASAY**. Voir *Gazay*.
- GASPARIN**, député des Bouches-du-Rhône. — AN II (1793). — Saliceti annonce son décès (1) (t. LXXX, p. 60). — Les citoyens Arnous et Fabre apportent son cœur (p. 372 et suiv.). — Le président remercie ces citoyens au nom de la Convention (p. 373). — La Société populaire de Marseille et l'assemblée générale du Midi témoignent à la Convention leurs regrets de sa mort (p. 433).
- GASTEY**, maire de Toissey. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- GAUD**, ci-devant prêtre. Abjure la prêtrise, marche à l'ennemi et renonce à sa pension sur laquelle il ne demande que 300 livres pour secourir ses père et mère (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 377, p. 378).
- GAUDRY** (J.-B.). Fait don d'un bonnet rouge pour chacun des jeunes Français de l'institution nationale de Léonard Bourdon (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 547); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GAULLARD DE SANDRAY**. Voir *Desandray*.
- GAULTIER**, député des Côtes-du-Nord. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison, célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339).
- GAUTHIER**, ci-devant religieux capucin et sans-culotte. Annonce qu'il a appris un métier et qu'il renonce à sa pension, à tout exercice du ministère et à son traitement ecclésiastique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 150 et suiv.); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GAVIRET** (Citoyenne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- GAY-VERNON**, député de la Haute-Vienne. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'admission du citoyen Louis-Urbain Brue, député suppléant du Morbihan en remplacement de Lehardy (t. LXXX, p. 249). — un rapport sur la délimitation des départements de Paris et de Seine-et-Oise entre Meudon et Clamart (p. 306 et suiv.).
- GAYDE** Jean, chirurgien à Trebes. La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur sa pétition tendant à ce qu'il soit remis en possession d'un domaine dont il a été évincé, au moyen d'un retrait féodal par lui consenti et entièrement consommé par une transaction passée entre lui et le rétrayant le 25 avril 1787, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 300).
- GAZAY**, le jeune. Fait un don patriotique de 1.000 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 585); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GAZNER**. Est imposé d'une somme de 7.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- GELÉ**, de la section de l'Unité. Fait hommage à la Convention d'un petit tableau renfermant la déclaration des Droits de l'homme (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GENDARMES DE LA CONVENTION**. Voir *Convention nationale*, § 3.
- GENÉRAUX**. Décret portant que les généraux et autres agents du pouvoir exécutif ne pourront s'autoriser d'aucun ordre particulier pour se refuser à l'exécution des arrêtés du comité de Salut public (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 117).
- GÈNES** (République de). Le ministre des affaires étrangères est chargé de notifier à la République de Gènes

1. Le décès de Gasparin avait déjà été annoncé à la Convention à la séance du 27 brumaire an II. — Voyez *Archives parlementaires*, t. LXXIX, p. 386.

- le décret qui ordonne la réparation de la felouque génoise l'Annonciation (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).
- GÉNISSIEU, député de l'Isère. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384). — Fait une motion relative à l'établissement des hospices d'humanité et des agences de secours publics (p. 367). — Parle sur la pétition du citoyen Plisson, volontaire du 1^{er} bataillon de l'Indre (p. 368).
- GENNEVILLIERS (Commune de). Le citoyen Bachelu, ci-devant vicaire de cette commune, dénonce le curé et les autorités constituées (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 417).
- GENTY, citoyen de Langres. Est imposé d'une somme de 10,000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- GEORGIS (Etienne), capitaine d'artillerie, attaché au 103^e régiment. Est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour n'avoir pas rallié sa compagnie lorsqu'elle était en fuite (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4).
- GERARD, ancien commissaire. Est imposé d'une somme de 7,000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- GERARD, capitaine au 3^e bataillon de la Meuse. Il est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour avoir acheté des effets de femme volés (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3).
- GERBE-LA-MONTAGNE (Commune de). La nouvelle Société de Gerberoy demande à changer le nom de la commune en celui de *Gerbe-la-Montagne* (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 306); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GERBEROY (Commune de), district de Beauvais. La nouvelle Société demande que le nom de la commune soit changé en celui de *Gerbe-la-Montagne*, écrit que le curé a renoncé à la prêtrise et annonce l'envoi de plusieurs effets d'or et d'argent provenant de son église (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 306); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GERMON. Est nommé provisoirement curé de Rougnac en attendant que la Convention confirme son élection (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 599); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GEROME (Etienne). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- GEROME, l'aîné. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- GERS (département du Gers). Le représentant du peuple Cavaignac rend compte à la Convention des progrès de la Raison dans ce département et envoie la déclaration du citoyen Gaud, ci-devant prêtre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 377); — mention honorable, insertion au *Bulletin*, et renvoi au comité des secours publics (*ibid.*). — Le procureur général syndic annonce que la vente des biens des émigrés est en pleine activité et qu'un domaine estimé 36.000 livres a été vendu 110.000 livres (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 556); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GIBERT, curé de Frenoy-les-Boissy. Fait passer ses lettres de prêtrise à la Convention et annonce son mariage (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 309).
- GIDOIN (Gilles). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348); — mention honorable (*ibid.*).
- GIEN (Commune de). Le ministre de l'intérieur Paré transmet à la Convention une délibération du conseil général de la commune de Gien relative au transfert de la maison d'arrêt dans l'ancien local occupé par les hospitalières de cette commune (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 173).
- GIGNY (Commune de), département du Jura. La Commune félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, (p. 182).
- GIGUET, imprimeur libre. Sa déclaration au sujet de l'affaire de Leroy, directeur de la poste aux lettres de Cherbourg (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 484 et suiv.).
- GILLET, député du Morbihan. — AN II (1793). — Demande le rapport du décret portant que les membres des ci-devant chapitres pourront jouir des maisons de leur corps jusqu'à leur décès (t. LXXX, p. 257).
- GILLET (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- GILLOT, juge de paix. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- GILLY, lieutenant-colonel. Demande à repartir aux frontières (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 705 et suiv.); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- GIRARD (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349); — mention honorable (*ibid.*).
- GIRARDIN (Maurice), ci-devant noble. Donne sa démission de capitaine au 17^e régiment d'infanterie, par suite d'infirmités et contracte l'obligation de déposer tous les ans sur l'autel de la patrie 300 livres, tant que durera la guerre (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 240 et suiv.).
- GIRARDOT (Antoine-André). Voir Besançon (Marie-Agathe).
- GIRAUDIN (Maurice). Voir Girardin (Maurice).
- GIRAULT (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- GIROUX, sous-lieutenant au 4^{me} bataillon de la Haute-Saône. Il est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté pendant quatre jours (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3).
- GOBEAU (citoyenne). Fait remettre une croix de Saint-Louis à la Convention (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 449); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOBELINS (Manufacture nationale des tapisseries des). Les employés et artistes-ouvriers jurent de n'employer leurs talents qu'à transmettre à la postérité des scènes et images republicaines, annoncent qu'ils vont cé-

- lébrer une fête en l'honneur des martyrs de la liberté et invitent la Convention à nommer une députation pour y assister (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 339; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*).
- GODEMARD**, capitaine de grenadiers au 1^{er} bataillon des Bouches-du-Rhône. La Convention décrète qu'il est réintégré dans ses fonctions (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 520).
- GODEY**, curé de Laigle. Abjure la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 326); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOHIER**, ministre de la justice. — Voir *Ministre de la justice*.
- GOMBAUT**, prêtre. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).
- GONDRECOURT-SUR-ORNAIN** (Commune de). Le président de la Société républicaine informe la Convention que cette Société offre à la patrie un cavalier armé et équipé et des dons patriotiques (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 660; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GONSELLE-LA-MONTAGNE** (Commune de). Une députation offre à la Convention, pour le muséum national, un tableau du Poussin représentant l'*Adoration des Mages* (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 323).
- GORRON**, commis au bureau des contributions du district de Rochefort. Fait un don patriotique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 672); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GOSSELIN**, juge de paix du canton de Rugles. Est suspendu de ses fonctions et mis en état d'arrestation (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 568).
- GOSSTIN**, député du Nord. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'afflux des déserteurs dans nos armées et sur les avantages qui leur sont accordés (t. LXXX, p. 526). — un rapport sur une demande de secours faite par des parents de Français prisonniers de guerre (*ibid.*).
- GOUBÉ**, curé de Gournay. Renonce à la prêtrise et fait don à la nation de sa pension de 800 livres (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 679); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).
- GAUDELIN**, député des Côtes-du-Nord. — AN II (1793). — Obtient un congé (t. LXXX, p. 272).
- GOUGES** (Olympe de). Le ministre de la guerre écrit à la Convention qu'Aubry, fils d'Olympe de Gouges, n'a point été destitué pour rien qui eût trait à la conduite politique de sa mère, mais bien pour des faits personnels (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 132 et suiv.).
- GOULY**, député de l'Île-de-France. — AN II (1793). — Propose la mise en arrestation des intendants et des receveurs généraux des finances (t. LXXX, p. 53). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux colons de Saint-Domingue victimes des sinistres qui ont éprouvé cette île (p. 294 et suiv.). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (p. 339). — Décret portant qu'il se rendra dans le département de l'Ain où il s'occupera spécialement de l'affaire du citoyen Siriat (p. 626).
- GOURDAN**. Rappelle la médaille qu'il avait reçue comme membre de l'Assemblée constituante (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 547).
- GOURDENS**. Voir *Gourdan*.
- GOURGAUDERIE** (Jaquette). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- GOVERNEMENT**. La Convention, sur une motion de Danton, charge son comité de salut public de soumettre sans délai à la discussion le mode de gouvernement provisoire de la République (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164). — Rapport sur la nouvelle rédaction du projet de décret concernant le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire déjà présenté (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 360). — Discussion et adoption de plusieurs articles (*ibid.* p. 360 et suiv.). — Compte rendu de cette discussion par divers journaux (*ibid.* p. 363 et suiv.). — Bourdon (*de l'Oise*) réclame la suite de la discussion de ce projet de décret (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 534). — Ajournement au lendemain d'une demande de discussion immédiate (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 575). — Discussion et adoption du texte définitif (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 629 et suiv.). — Compte rendu par divers journaux (*ibid.* p. 646 et suiv.).
- GOYRE-LAPLANCHE**, député de la Nièvre. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de l'armée du général Sopher et annonce que les rebelles ont été sur le point d'être trahis par leurs chefs au siège de Granville (t. LXXX, p. 146 et suiv.).
- GOZETTE** (Philippe-Firmin), instituteur des sourds et muets de Roye. Renonce aux fonctions sacerdotales (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- GRAINS**. Dubouchet demande une amnistie générale en faveur des citoyens arrêtés lors des insurrections ayant eu pour cause la rareté des grains (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 271).
- GRAMMONT**, ci-devant noble. Les citoyens Arhous, administrateur du département de Vaucluse, et Fabre, procureur de la commune de Camaret, apportent à la Convention 126 marcs et 7 onces de vaisselle d'argent trouvés dans sa maison (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 372).
- GRANCHAMP** (Jean-Marc-Antoine), notaire à Bois-d'Oingt. Prie la Convention d'accepter sa démission de son office et le don patriotique qu'il y joint (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 426); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GRANDIDIER**, père. Est imposé d'une somme de 3.500 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- GRANDRIEU** (Commune de). La municipalité invite la Convention à rester à son poste et demande à ne pas être privée de ses grains (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 613).
- GRANGER** (Marie-Anne-Sainte-Avoye). Une députation des sections de Paris présente les vues de cette citoyenne sur l'état actuel des enfants naturels (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 112); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- GRANVILLE** (Commune de). Le secrétaire du représentant du peuple Lecarpentier dépose sur le Bureau de la Convention un recueil des traits d'héroïsme qui ont

- signalé la journée de Granville (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 75). — La Société populaire de Coutances fait part à la Convention de l'activité et de l'énergie des fiors républicains qui ont défendu Granville (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 243 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le citoyen Poupinet, secrétaire du citoyen Lecarpentier représentant du peuple dans le département de la Manche, rend compte à la Convention de l'héroïsme dont ont fait preuve les habitants de Granville lors de la défense de leur ville assiégée par les rebelles (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 286 et suiv. ; — renvoi au comité d'instruction publique et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Convention décrète qu'il sera mis à la disposition du Conseil exécutif la somme de 300.000 livres pour être distribuée, à titre de secours provisoire, aux familles de Granville pour les dommages que le siège de cette ville a pu leur apporter (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 628).
- GRASSE (Commune de la), département de l'Aude. La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 689) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GRAVELINES (Commune de). La Société des Amis de la liberté et de l'égalité félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176 (p. 190).
- GRAY (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- GRENOBLE (Commune de). La Société populaire fait part à la Convention de la joie qu'elle a éprouvée en apprenant que l'hydre du fédéralisme a laissé 21 têtes sur l'échafaud (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 237) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GRISOLLES (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire réunie pour la première fois félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, p. 185).
- GUESNET, ci-devant curé de Saint-Hippolyte. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- GUEZNO, député du Finistère. — AN II (1793). — Fait décréter que le pavillon de la frégate anglaise *la Tamise*, capturée par la frégate *la Carmagnole*, sera suspendu à la voûte du salon de la liberté et que le présent décret sera lu à l'équipage de cette dernière (t. LXXX, p. 443). — Fait un rapport sur les indemnités à accorder aux commis des bureaux du ministre de la marine (p. 450).
- GUIHEL (Louis). Décret annulant le jugement rendu contre lui (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 306).
- GUIMBERTEAU, curé de Barbezieu. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 343).
- GUIRAUT, chimiste. Le représentant du peuple Seconds fait part à la Convention de la découverte d'une mine faite par le citoyen Guiraud, chimiste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 523) ; — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- GUITRES (Commune de), département de la Gironde. La Société populaire félicite la Convention sur ses tra-
- travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 212).
- GUY, ci-devant major. Est imposé de 1.400 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- GUYES, député de la Creuse. — AN II (1793). — Son décès est annoncé à la Convention (t. LXXX, p. 44). — Décret qui charge le comité des décrets de faire appeler son suppléant (*ibid.*).
- GUYOT, commissaire aux subsistances. On annonce qu'il a fourni le pain le jour de la célébration de la Décade au temple de la Raison dans la commune de Ditteville (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 280) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- GUYTON-MORVEAU, député de la Côte-d'Or. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Olivier (t. LXXX, p. 257). — Fait des observations au sujet du brûlement des vieux papiers qui pourraient être utiles à la République (p. 524).
-
- HAM (Commune de). La Convention, après avoir entendu son comité de législation sur la pétition des officiers municipaux de Ham tendant à savoir si celui d'entre eux qui vient de décéder peut et doit être remplacé par le premier notable, quoiqu'il se trouve beau-frère du maire, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer, la loi du 14 novembre décidant nettement cette question (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 304).
- HAMONY, l'aîné. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- HANQUEL. Voir *Kœfe*.
- HARFORT. Abdique la prêtrise (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- HAUSSMANN, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 116).
- HAUTEFEUILLE, garçon de fourrière. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- HAVRE-MARAT (Commune du). Le conseil général applaudit au décret qui a livré au glaive de la loi les mandataires infidèles qui au lieu de servir leur patrie l'ont lâchement trahie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La municipalité annonce qu'elle a planté l'arbre de la liberté (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 581) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- HAYE-DU-PUITS (Canton de La), département de la Manche. Les conseils généraux et les sans-culottes des 17 communes du canton de La Haye-du-Puits annoncent que les citoyens se lèvent en masse pour aller exterminer les rebelles (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 504) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

HAYES (Des), ancien curé de Beton-Bazoche. Déclare qu'il n'est pas compris dans la loi des 29 et 30 brumaire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 370) ; — renvoi aux comités de sûreté générale et des finances (*ibid.*).

HEBERT (François-Etienne), ci-devant vicaire épiscopal de Blois. Abdique les fonctions sacerdotales, renonce à une pension de 900 livres et annonce qu'il va se donner une compagne (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 139) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

HÉRAULT-SÉCHELLES, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Fait part de l'état de subversion dans lequel il a trouvé le département du Haut-Rhin et des mesures qu'il a prises pour régénérer l'esprit public et demande que le citoyen Fousseoire soit désigné pour lui succéder (t. LXXX, p. 364).

HERBLAY-SUR-SEINE (Commune d'), département de Seine-et-Oise. Les citoyens offrent à la Convention l'argenterie de leur église, l'invitent à rester à son poste et l'assurent de leur dévouement (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 513) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

HÉRICÉ, chargé par le comité de Salut public de la conversion des cloches en canons. Demande que la Convention donne des ordres pour que l'argenterie du département d'Ille-et-Vilaine, se montant à environ 30.000 livres, soit portée à la monnaie (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 679) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des Inspecteurs de la Salle (*ibid.*).

HERSIN-COUPIGNY (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 227 et suiv.).

HESSIN (Commune de). Voir *Hersin-Coupigny* (Commune de).

HEVRILLON. Voir *Cherrillon*.

HIVELLE. Voir *Yvette*.

HOCQUEL, citoyen. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).

HOSPICES. Voir *Mendicité*.

HOPILLES (Commune de). Fait déposer à la Convention l'argenterie de son église et une croix de Saint-Louis (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

HOURIER-ELOY, député de la Somme. — AN II (1793). — Obtient un congé (t. LXXX, p. 528).

HOUSTAT, administrateur du directoire du district de Corbeil. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).

HOWATSON, jardinier, détenu comme Anglais. Demande sa mise en liberté (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 282) ; — la Convention passe à l'ordre du jour motivé sur la loi qui excepte les ouvriers et artistes de la loi générale contre les étrangers (*ibid.*).

HUCHON. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 400) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des secours publics (*ibid.*).

HUET, commandant le 2^e bataillon du Cher. Fait un rapport à la Convention sur la tentative faite par l'ennemi pour s'emparer du fort de Bitche (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 481).

HUGUER (Pierre-Charles-Louis), secrétaire général et garde des archives de l'Hôtel des Invalides. Offre, au nom de son frère chirurgien-major au service des hôpitaux militaires et de sa belle-sœur, un contrat de 4,000 livres de capital sur les ci-devant aides et gabelles et la rente de 93 l. 6 s. 8 d. et fait dont des intérêts échus des premiers six mois de 1791 jusqu'au mois de septembre (vieux style) (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 375) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

HUILES. Les chamoiseurs de Niort demandent que le gouvernement s'occupe de procurer des huiles de poisson aux tanneries qui en manquent (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 251).

HUNINGUE (Commune d'). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 182).

HYMNES ET CANTATES. Le citoyen Thiébaud fait hommage à la Convention d'un hymne célébrant la bravoure des défenseurs de la patrie et les travaux de la Montagne (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 244). — Le citoyen R. Rousseau fait hommage à la Convention d'un hymne qu'il a composé pour la fête de Châlier (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 289). — Hymne à la liberté chanté à Soissons pour célébrer le culte de la Raison (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 401). — Hymnes composés par deux jeunes citoyens de la section des Arcis (*ibid.* p. 404). — Le citoyen Félix Nogaret fait passer à la Convention une cantate à l'Eternel (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 495 et suiv.). — Le citoyen Vautleuard fait hommage à la Convention de couplets qu'il a composés pour le départ des volontaires du district de Provins (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 562).

I

ICHON, député du Gers. — AN II (1793). — Le citoyen Dubourg réclame contre un arrêté de ce représentant relatif à l'établissement d'un juge de paix dans la section de Soustons (t. LXXX, p. 162).

ILE-JOURDAIN (Commune de l'). La Société populaire se félicite d'avoir eu le représentant du peuple Dartigoyete et, si les circonstances déterminent la Convention à renvoyer un représentant du peuple dans le pays, elle demande que ce soit Dartigoyete (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 657) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

IMPRIMERIES. Le citoyen Prosper Sijas demande à la Convention de prendre des mesures pour obliger les ouvriers imprimeurs à rester à leur poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 261). — Décret portant réquisition des imprimeries pour la réimpression des discours et rapports de la Convention et l'impression des livres classiques (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 628).

INDEMNITÉS. Décret interprétatif de la loi des 22 février et 14 août 1793 concernant les indemnités à accorder aux citoyens qui auront éprouvé des pertes par l'invasion (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 165 et suiv.).

INDES OCCIDENTALES. Décret étendant à tous les citoyens des Indes occidentales les dispositions relatives aux secours à accorder aux colons de Saint-Domingue 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 295.

INDIGENTS. Voir *mendicité*.

INDRE Département de l'. Le procureur général syndic annonce à la Convention que le mouvement révolutionnaire est enfin donné au département, que les prêtres abjurent, que l'argenterie des églises est à la disposition de la nation, que le recrutement se fait, et que les ventes des biens d'émigrés sont en pleine activité 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 675 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

INDRE-ET-LOIRE département d'. Le suppléant du procureur général syndic fait passer au comité des décrets de la Convention l'arrêté du conseil général du département invitant le citoyen Louis Potier à se rendre, sans délai, au sein de la Convention, pour prendre son poste en remplacement du citoyen Gardien 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 389.

INGRAND, député de la Vienne. — AN II 1793. — Le citoyen Piorry donne lecture d'une lettre de ce représentant dans laquelle il annonce qu'il va être dénoncé t. LXXX, p. 430 et suiv. — Décret le chargeant d'examiner les causes de l'arrestation de la citoyenne Varin et de la relaxer s'il y a lieu p. 571.

INGRAND, curé. Renonce à la prêtrise 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 394.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Les enfants de la section de Mucius Scaevola demandent la prompt organisation de l'instruction publique 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 156 ; — la Convention fixe au second décadé de frimaire la discussion sur l'instruction publique *(ibid.)*. — La Société républicaine de Rochefort demande à la Convention de ne pas différer un seul instant l'organisation de l'enseignement public 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 559. — La Société littéraire républicaine d'Arras invite la Convention à organiser au plus tôt l'instruction publique 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 676.

INTENDANTS GÉNÉRAUX. Décret qui ordonne que tous les intendants généraux seront mis en état d'arrestation et que leurs comptes seront prêts dans un mois 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 53. — Rejet d'un projet de décret relatif à la mise en liberté des intendants généraux dont les comptes ont été apurés 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 415.

INVALIDES. Décret portant que les invalides dont la pension n'excede pas 108 livres sont dispensés de présenter un certificat de civisme pour la toucher 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 336.

INVENTIONS. Le directoire du lycée des Arts présente à la Convention, au nom de la citoyenne Masson, un procédé pour la refonte des vieux papiers 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 109. — Le directoire du lycée des Arts présente à la Convention, au nom du machiniste Kock, une machine propre à opérer le prompt rétablissement des jambes cassées *(ibid.)*. — Le citoyen Chambouland ou Chartreau demande à la Convention de nommer des commissaires pour examiner un procédé découvert par lui, pour perfectionner les dignes de la Hollande 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 271. — Le citoyen Martin Firstenfelder, horloger, envoie à la Convention une montre portant l'ancienne et la nouvelle division du temps 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 295 et suiv.

ISAMBERT, général. L'accusateur militaire du 1^{er} arrondissement de l'armée du Rhin envoie un exemplaire du jugement qui l'a condamné comme l'un des auteurs de l'abandon des lignes de Wissembourg 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 2.

ISLE-D'AIX (Commune de l'). La Société populaire jure de maintenir la République une et indivisible et fait passer à la Convention 297 livres pour les frais de la guerre; elle annonce qu'elle enverra des effets d'églises 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 5; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ISORE, député de l'Oise. — AN II 1793. — Rend compte d'un combat qui a eu lieu entre Commines et Warvick t. LXXX, p. 614.

ISSY-L'UNION. Voir *Issy-l'Union*.

ISSOIRE (Commune d'). Les citoyens invitent la Convention à rester à son poste, lui font part du brûlement des saints et demandent de changer le nom de République française en celui de République des *Golfrant (sic)* 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 327; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ISSOIRE (District d'). Le procureur syndic annonce que tous les emblèmes de la superstition disparaissent dans le district et fait part de l'abjuration de soixante prêtres 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 536; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ISSOUDUX (Commune d', département de l'Indre. Le conseil général annonce le mariage de son curé et la renonciation à la prêtrise de tous les prêtres du district 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 653; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

ISSY-L'UNION (Commune d'). Fait don de l'argenterie enlevée à la superstition et proteste de ses sentiments républicains 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 67; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

IVRY-SUR-SEINE (Commune d'). La commune fait un don patriotique 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 534).

•B

JAGER, charpentier. Est imposé d'une somme de 2,000 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

JAMON, curé de Saint-Chamond. Renonce à ses fonctions sacerdotales 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 132.

JANTEL, curé de la paroisse de Charix. Fait un don patriotique de 20 livres 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

JARDINS ET PARCS. La Convention charge son comité d'agriculture de lui présenter un projet de décret sur les moyens d'utiliser les jardins et parcs 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 452).

JARIZAC, curé de La Chaise et de Lagarde. Renonce à la prêtrise 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 342 et suiv.

- JEAN**, desservant de la paroisse de Santonnax. Fait un don patriotique 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407.
- JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ**, député du Lot. — AN II (1793). — Rend compte des opérations en Vendée (t. LXXX, p. 70, (p. 71, (p. 79). — Envoie un arrêté qu'il a pris portant suppression de la Commission militaire exécutive de Saint-Malo (p. 79). — Envoie un arrêté qu'il a pris portant création d'une Commission militaire chargée de juger les rebelles faits prisonniers (p. 80). — Annonce que l'armée de Rennes a vaincu les rebelles (p. 82 et suiv.).
- JEANNEST-LA-NOÛE L'AÎNÉ**, député suppléant de l'Yonne. — AN II (1793). — Est admis en remplacement de Jacques Boilleau (t. LXXX, p. 355).
- JEMMAPES** (département de). La Convention décrète qu'une somme de 150,000 livres est mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour être distribué à titre de secours aux Belges, Liégeois, citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes réfugiés en France (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359). — Sur cette somme de 150,000 livres, il sera payé aux administrateurs du département de Jemmapes le même traitement qu'ils touchaient lorsqu'ils étaient en fonctions (*ibid.*).
- JENTEL**, curé de Charix. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).
- JOHANNAT**, député du Haut-Rhin. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la Section Poissonnière (t. LXXX, p. 451).
- JOINVILLE** Commune de. La Société populaire offre à la patrie un cavalier jacobin monté et équipé de pied en cap et annonce des dons patriotiques (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 356; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JOLY** François-Roch, procureur général syndic du département de la Haute-Saône. Fait part à la Convention d'un don patriotique fait par le citoyen Charbonnelle (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 48).
- JOSSELIN**. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- JOUAN le jeune**, procureur de la commune de Tonneins. Annonce à la Convention que la Société populaire a ouvert une souscription patriotique en faveur du 2^e bataillon de Lot-et-Garonne qui avait perdu son butin (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 379); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JOHAUD** Veuve. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- JOURDAIN** l'une des premières victimes de la Révolution. On demande que la Convention déclare qu'il a bien mérité de la Patrie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 51); — renvoi aux comités réunis de sûreté générale et d'instruction publique (*ibid.*). — Le conseil général de la commune de Rouen fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune en mémoire de Jourdain, mort pour la cause du peuple en 1789 (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 589); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- JOURDAN**, canonnier blessé. Sollicite des secours de la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 241); — la Convention lui accorde un secours provisoire de 100 livres et le renvoie au mi-
- nistre de la guerre pour être placé dans un hospice d'humanité jusqu'à sa guérison (*ibid.*).
- JOURDAN**, général en chef de l'armée du Nord. Rend compte des opérations de l'armée et approuve les arrêtés du comité de Salut public au sujet de la tactique à suivre contre l'ennemi (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 118 et suiv.), (p. 134).
- JOURDEUIL**, adjoint au ministre de la guerre. Rend compte des motifs de la destitution du citoyen Godemard, capitaine au 1^{er} bataillon des Bouches-du-Rhône (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 520).
- JOURNAL DE MARSEILLE**. Le rédacteur de ce journal fait hommage à la Convention de ses premiers numéros (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 283).
- JOUY** Commune de, département de Seine-et-Marne. Envoie des observations sur les contributions foncière et mobilière (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 376); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).
- JOVELIN** (Rose). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- JUDICIS**, président de la Société populaire de Martel. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 411).
- JUGES**. 1^o Sur une pétition du citoyen Dubourg, la Convention précise la règle qui veut que chaque district paie les frais de tous les tribunaux de son arrondissement (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 162).
- 2^o Le tribunal du district de Bourgneuf demande la suppression du costume des juges (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 327). — Le tribunal criminel du département de Vaucluse présente un projet de costume pour les juges (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 374). — Le tribunal de Lisieux demande la suppression du costume des juges (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 432).
- JUFS**. La Société populaire de Saint-Vincent à Nantes demande qu'ils soient surveillés comme agitateurs (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 584).
- JULIEN** (Jean), député de la Haute-Garonne. — AN II (1793). — Décret portant que le décret rendu sur son rapport relatif à l'affaire de Beaucaire est provisoirement suspendu (t. LXXX, p. 523).
- JULIEN** fils. La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur sa pétition tendant à autoriser ceux qui ont vendu leurs héritages avant la suppression des dîmes, droits féodaux et seigneuriaux à expulser les acquéreurs, sauf à payer le surplus de la valeur, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 357).
- JULLIEN** (Marc-Antoine), député de la Drôme. — AN II (1793). — Transmet le serment du 1^{er} bataillon de Romans qui jure de ne quitter les armes qu'après avoir exterminé le despotisme (t. LXXX, p. 296).
- JUNY**, chirurgien-major, médecin titulaire de l'hôpital militaire d'Abbeville. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

JURÉS. Décret qui fait concorder les dispositions des lois sur les jurés avec le calendrier de l'ère républicaine 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 116.

JUSSERAND (Demoiselles). Sont imposées d'une somme de 200 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

K

KAISERLAUTERN, ville d'Allemagne. Les représentants Soubrany et Richaud annoncent la prochaine attaque de Kaiserlautern 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 489 et suiv. ; 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 530 et suiv. — Les mêmes représentants font part d'un combat qui a eu lieu en avant des lignes de Kaiserlautern 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 640.

KEEFFE (O.), chef de bataillon du 87^e régiment d'infanterie. Fait un don patriotique 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 107; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

KELLEN (Jean-Pierre). Est imposé à 3.500 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379.

KELLER (Citoyenne). La Convention renvoie sa pétition relative à son fils, Alexis Keller, prévenu de fuite avec les brigands, au citoyen Le Carpentier représentant du peuple pour vérifier les faits et suspendre, s'il y a lieu, l'exécution du jugement rendu contre Alexis Keller 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 594.

KELLER l'aîné, boucher. Est imposé d'une somme de 7.000 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

KLEIN, tuilier. Est imposé d'une somme de 400 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

KLIE, conseiller du tribunal de la nation. Est imposé d'une somme de 2.000 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

KOCH, machiniste. Fait présenter à la Convention, par le directoire du Lycée des Arts, une machine propre à opérer le prompt rétablissement des jambes cassées 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 109; — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

KOLLY. Le ministre de l'Intérieur demande à la Convention de fixer le montant de la pension alimentaire des enfants du conspirateur Kolly et de décider sur quels fonds cette dépense doit être prise 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 313 et suiv.

KROPFF (J.-H.), de Mayenne. Sollicite un secours provisoire et une place de capitaine dans les charrois 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 241; — la Convention décrète qu'il lui sera donné un secours provisoire de 300 livres et renvoie au conseil exécutif le surplus de la pétition (*ibid.*).

L

LAA, député des Basses-Pyrénées. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration

des bustes de Marat et de Lepeletier, célébrée par la section des Amis de la patrie t. LXXX, p. 151.

LABLACHÈRE (Antoine), instituteur à Vaujours. Envoie ses lettres de prêtrise 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 153.

LABOISSIÈRE (Marie-Anne). Fait un don patriotique 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321; — mention honorable (*ibid.*).

LACHAPELLE, du 2^e bataillon de Seine-et-Oise. Fait un don patriotique 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 548; — mention honorable, et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LACOMBE-SAINT-MICHEL, député du Tarn. — AN II (1793). — Décret portant qu'il n'a pas cessé de mériter la confiance de la Convention t. LXXX, p. 627.

LACOSTE (Elie), député de la Dordogne. — AN II (1793). — Fait décréter qu'il sera fait un rapport sur les vaisseaux chargés, sous pavillons neutres, de marchandises non prohibées et qui sont retenus dans nos ports t. LXXX, p. 306. — Fait un rapport sur l'affaire du citoyen Duval, greffier de la municipalité de Rugles p. 568 et suiv.

LACROIX. Est imposé d'une somme de 100 livres 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

LA DRUINE. Est imposé d'une somme de 1 livre 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380.

LAFORCADE. Fait un don patriotique 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 512; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAFORST. Fait passer ses lettres de prêtrise à la Convention 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 508; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAGRANGE, chirurgien de l'hôpital militaire d'Auteville. Fait un don patriotique 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAGUERRE. Fait don à la nation de sa pension de 1.050 livres 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 93; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAHIER (District du). Voir *Luhier* (district du).

LAIGLE ((Commune de), département de l'Orne. Le conseil général fait part du triomphe de la République dans le district, annonce l'abjuration à la prêtrise du citoyen Godey, son curé, et offre un don patriotique 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 326; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LAIGNELOT, député de Paris. — AN II (1793). — Écrit que les citoyens de Rochefort sont à la hauteur de la Révolution et présente différentes vues d'utilité générale t. LXXX, p. 61. — Écrit que le tribunal révolutionnaire de Rochefort remplit sa mission avec zèle et que l'on a livré aux flammes les monuments de la superstition (p. 145). — La Société républicaine de Rochefort loue son zèle infatigable et ses vertus révolutionnaires (p. 559 et suiv.). — Fait part de l'exécution de dix officiers du vaisseau *l'Apollon* venus à Rochefort pour préparer aux Anglais l'entrée de ce port (p. 669).

LAKANAL, député de l'Ariège. — AN II (1793). — Écrit que deux décrets lui donnent deux destinations diffé-

- rentes et prie la Convention de faire cesser cette incertitude (t. LXXX, p. 516) ; — décret portant qu'il restera jusqu'à nouvel ordre à Bergerac *ibid.*. — Annonce que l'établissement d'une manufacture d'armes à Bergerac se poursuit avec succès et déclare abjurer la prêtrise (p. 558). — La municipalité d'Eymet applaudit à ses travaux dans le département de la Dordogne (p. 662 et suiv.).
- LALOY, député de la Haute-Marne. — AN II (1793). — Demande que les arrêtés des sections des Champs-Élysées et des Tuileries soient affichés dans toutes les sections de la République (t. LXXX, p. 54). — Donne lecture de la lettre qu'il a été chargé d'écrire au citoyen Morel et à sa femme (p. 796 et suiv.).
- LA MAGISTÈRE (Commune de la). Voir *Magistère*.
- LAMBERT Charlotte, épouse Philippe Deniset. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 282) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LAMON (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- LAMOTZ (citoyen). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- LAMY citoyenne. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable (*ibid.*).
- LAMY Claude, jeune citoyen de la section des Arcis. Prononce un discours et remet sur le bureau de la Convention une pièce d'argent (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 402) ; — mention honorable *ibid.*. — Le Président lui donne l'accolade *ibid.* p. 405.
- LANDEMONT (Commune de, département de Maine-et-Loire. Les membres du conseil général et la commune acceptent la Constitution, offrent les témoignages de leur reconnaissance et invitent la Convention à rester à son poste (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 388) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LANDES (Département des). Les administrateurs du conseil général annoncent que des prêtres ont abjuré la prêtrise et remercient la Montagne de son énergie (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538, (p. 541 et suiv.).
- LANGAIS Jean, âgé de 12 ans. Couplets patriotiques composés par Michel Bernard et par lui (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 404).
- LANGRES (Commune de). Le conseil général annonce un nouvel envoi de 125 mares 3 onces 1 2 d'argenterie provenant des églises (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 499) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LANNEAU, procureur syndic du district d'Autun. Annonce que la raison seule a un temple dans ce district et que toutes les communes s'empressent d'apporter aux pieds de la loi tous les instruments du fanatisme (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LANON citoyenne. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- LANTRAC, procureur général syndic du département du Gers. Annonce que la vente des biens des émigrés est en pleine activité et qu'un domaine estimé 35.000 livres a été vendu 110.000 (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 556) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LANTRÈS (Commune de). Voir *Lautrec (Commune de)*.
- LAON (Commune de). Fait part à la Convention des progrès des républicains dans la commune et l'invite à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 609) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LAPAIX René, ci-devant appelé René Roi, ex-curé du Thon. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- LAPLANCHE. Voir *Goyre-Laplanche*.
- LAPLUME (Commune de). Les sans-culottes félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, p. 191).
- LARGENTIERE (Commune de, département de l'Ardeche. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à ne pas abandonner son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, (p. 186).
- LARROCHE, député de Lot-et-Garonne. — AN II (1793). — Est remplacé par Gabarroc (t. LXXX, p. 355).
- LASSAIGNE, émigré. Les administrateurs composant le directoire du département de la Creuse font part à la Convention que son bien estimé 61.649 livres a été vendu 165.770 livres (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 661) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LATAILLE, garde magasin des fourrages à Fontainebleau. Demande à être nommé concierge du Jeu de Paume (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 159).
- LATRECEY (Commune de), département de la Haute-Marne. La Société des jeunes amis de la liberté félicite la Convention sur ses travaux, demande l'organisation de l'éducation nationale et le retour au culte patriarcal (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239) ; — renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*.
- LATRECY (Commune de). Voir *Latrecey (Commune de)*.
- LATTES (Commune de, district de Montpellier, département de l'Hérault. Les habitants adhèrent à tous les décrets de la Convention, l'invitent à rester à son poste, annoncent qu'ils ont rempli leur contingent et que leurs jeunes gens ont eu le bonheur de repousser les Espagnols (1^{er} frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 406) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LAUBÉ. La commune de Bauges fait passer les lettres de prêtrise de ce citoyen (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69).
- LAUDEMONT (Commune de). Voir *Landemont (commune de)*.
- LAUMOND, administrateur provisoire des domaines nationaux. Fait passer à la Convention un état des ventes d'immeubles d'émigrés qui ont eu lieu dans différents districts (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 517) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LAUNAY. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).

LAURENT (Antoine-Jean-Blaise), député de Lot-et-Garonne. — AN II 1793. — Envoie un don patriotique au nom de plusieurs chirurgiens de l'hôpital de Saint-Wast-d'Arras (t. LXXX, p. 399 et suiv.).

LAURON père. Présente à la Convention son fils grièvement blessé dans la guerre de la Vendée et demande justice (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 108 ; — renvoi au ministre de la guerre pour l'application de la loi sur la pension due au pétitionnaire, et au comité des secours publics pour le secours provisoire à lui accorder (*ibid.*)).

LAUSADE (Dominique). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).

LAUTREC (Commune de), département du Tarn. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 204)).

LAUZON (Commune de). Voir *Lauzun* (commune de).

LAUZON (Commune de). La Société républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, (p. 188)).

LAVAL (Commune de). Un citoyen présente son fils blessé à l'affaire de Laval et demande des secours (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 322 ; — renvoi au ministre de la guerre et au comité des secours publics (*ibid.*). — Les membres de la commune font passer 210 mares d'argenterie servant aux fonctions du culte catholique (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 677 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des inspecteurs de la salle (*ibid.*)).

LAVOISIER, de la ci-devant Académie des sciences. Demande à la Convention s'il doit s'occuper des comptes de la ferme générale ou continuer ses fonctions dans la commission des poids et mesures (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 130 et suiv.).

LAYBER, ci-devant curé de Notre-Dame. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).

LE BAS, député du Pas-de-Calais. — AN II (1793). — Rend compte de l'attaque de Bitché et annonce qu'une commission va juger les émigrés faits prisonniers (t. LXXX, p. 119, (p. 134 et suiv.)).

LEBEUF. Voir *Lebuaf*.

LEBOEUF (Raudoin-Nicolas). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).

LEBOEUF, citoyen de Soissons. Fait un don patriotique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 62) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LEBON Louis, curé de Polizot. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).

LEBRASSEUR (Jacques). La Convention décrète qu'il est sursis provisoirement à l'exécution du jugement du 16 août 1793 rendu à son profit (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 570).

LEBRETON, cultivateur. La Convention décrète qu'il sera sursis à toute poursuite contre lui, qu'il remplira

sa soumission et livrera 60 muids de grains dans les magasins de l'armée de l'Ouest (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).

LEBRUN, ex-ministre. La Convention décrète que la Commission de la Belgique instruira sur la dénonciation faite contre ce citoyen (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164).

LE CARPENTIER, député de la Manche. — AN II (1793). — La Société populaire de Coutances fait part de sa belle conduite au siège de Granville (t. LXXX, p. 243). — Le secrétaire de ce représentant fait, en son nom, un récit des scènes patriotiques qui se sont passées au siège de Granville (p. 266). — Décret qui lui renvoie la pétition de la citoyenne Keller relative à son fils prévenu de fuite avec les brigands (p. 594).

LECOINTE-PUYRAVEAU, député des Deux-Sèvres. — AN II (1793). — Appuie une proposition de Danton au sujet de l'organisation de l'instruction publique (t. LXXX, p. 234).

LECOINTE (Laurent), député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Demande la démolition du château de Tilliets, département de l'Eure (t. LXXX, p. 164). — Demande que la commission de Belgique soit complétée (p. 296). — Fait un rapport sur les indemnités à accorder aux citoyens Bernard et Cornesse (p. 311).

LECOMTE, général de brigade. Les frères et les sœurs de ce général, tué à Châtillon, demandent des secours (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 449 ; — la Convention décrète qu'il leur sera payé un secours de 1.200 livres et renvoie le surplus au ministre de la guerre (*ibid.*)).

LECOMTE (Gilles-Michel). Renvoi au comité de sûreté générale d'un mémoire justificatif de sa conduite (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 75).

LE COQ (Marie-Thérèse), femme Châtelain. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349) ; — mention honorable (*ibid.*).

LECOUR (Charles-François), cultivateur français. Fait hommage à la patrie d'un traité sur les moyens de régénérer et d'améliorer l'agriculture (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 96) ; — mention honorable et renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*).

LECTOURE (Commune de). La société montagnarde écrit qu'elle vient de célébrer une fête et d'élever un obélisque à la mémoire de Marat (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 690) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

LE DOUX. Dépose ses lettres de prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 318).

LEFRANC, député des Landes. — AN II 1793. — La Société républicaine de Mugron le dénonce comme indigne du mandat qu'on lui a confié (t. LXXX, p. 58).

LEGENBRE (Louis), député de Paris. — AN II 1793. — Transmet un don patriotique du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne (t. LXXX, p. 283). — Annonce qu'il a réorganisé la municipalité de Chambray et qu'il n'a trouvé que de bons républicains à Bernay (p. 680 et suiv.).

LE GALLOIS (citoyen). Fait un don patriotique (9 fri-

- maire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- LÉGION BATAVE.** Les citoyens français, amalgamés dans la légion batave à Blois, acceptent la Constitution, adhèrent aux décrets de la Convention et jurent de les défendre ainsi que la liberté (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 74.)
- LEGRAND (Marie-Renée).** Jugement de la commission militaire établie près l'armée de l'Ouest, qui la condamne à la peine de mort et ordonne la confiscation de ses biens au profit de la République (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 245 et suiv.).
- LEGRAND (Rose-Ma leleine).** Jugement de la commission militaire établie près l'armée de l'Ouest, qui la condamne à la peine de mort et ordonne la confiscation de ses biens au profit de la République (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 245 et suiv.).
- LEGROS.** Décret autorisant le ministre de l'Intérieur à faire faire par le citoyen Legros des membres mécaniques pour les citoyens qui ont perdu un de leurs membres au service de la patrie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 55).
- LEHARDY,** député du Morbihan — AN II (1793). — Est remplacé par Louis-Urbain Brue (t. LXXX, p. 249).
- LEJEUNE (Sylvain-Phalier),** député de l'Indre. — AN II (1793). — Écrit qu'un grand nombre de prêtres du département de l'Aisne renoncent à leur métier et envoient l'arrêté qu'il a pris au sujet des ornements des églises et de l'exercice du culte (t. LXXX, p. 99 et suiv.).
- LE LIBRE (Citoyen).** Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable, (*ibid.*).
- LEMAIRE,** instituteur de la section des Arcis. — Demande que la Convention s'occupe de l'éducation publique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 402) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin*.
- LEMASSON,** sous-chef des bureaux civils de la marine. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- LEMENAGER,** ministre du culte catholique. Annonce qu'il vient d'épouser une républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 48) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LEPÉCHEUX.** La Convention, après avoir entendu le rapport de ses comités de commerce et d'agriculture sur la pétition des administrateurs des travaux publics de Paris, relativement à sa fabrique d'huile et de bougies, passe à l'ordre du jour (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).
- LEPELETIER (Alexis).** Fait part à la Convention des malheurs arrivés à Benjamin Dutailly, français habitant Rome, victime de la vengeance des prêtres italiens (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 114).
- LEPELETIER (Amédée),** frère du premier martyr de la liberté. Les représentants du peuple près le département de Seine-et-Oise envoient une lettre du citoyen Lepeletier, frère du premier martyr de la liberté, qui renferme les expressions d'un patriotisme pur et énergique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 605).
- LEPELETIER-SAINTE-FARGEAU,** député de l'Yonne. — AN II (1793). — Les sections de l'Arsenal, des Quinze-
- Vingts, des Droits-de-l'Homme et de l'Indivisibilité annoncent qu'elles vont célébrer une fête en son honneur (t. LXXX, p. 102 et suiv.). — La Société populaire de Sceaux annonce qu'elle va célébrer une fête en sa mémoire (p. 114). — Les sections des Amis de la Patrie et Poissonnière demandent à la Convention de nommer des commissaires pour assister aux inaugurations de son buste (p. 151) ; — la Convention défère à ces vœux (*ibid.*) ; — composition des députations qui doivent assister à ces inaugurations (*ibid.*). La Société populaire de Nogent-sur-Marne annonce qu'elle a célébré une fête en son honneur (p. 253 et suiv.). — La Société des sans-culottes de Dammartin demande à la Convention de nommer une députation pour assister à une fête en son honneur (p. 285) ; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — La section de Bon-Conseil demande à la Convention de nommer des commissaires pour assister à l'inauguration de son buste (p. 314). — Carrier annonce que son buste a été porté dans une fête célébrée à Nantes (p. 329). — La section des Gardes-Françaises demande que le tableau le représentant, soit placé dans tous les tribunaux révolutionnaires de la République (p. 338). — Les employés et artistes-ouvriers de la manufacture des Gobelins annoncent qu'ils vont célébrer une fête en son honneur (p. 339). — La section du Mont-Blanc prie la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (p. 384) ; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Le citoyen Delrieu fait hommage à la Convention de son apothéose (p. 399). — La section de l'Homme Armé prie la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (p. 440) ; — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Les sans-culottes de Nogent-sur-Seine demandent son buste (p. 563 et suiv.). — Une députation de la commune de Meaux demande à la Convention de nommer des commissaires pour assister à la fête qu'elle va célébrer en son honneur (p. 614).
- LEPOINTE,** de Montagne-sur-Aisne. Fait don à la patrie de 98 jetons d'argent (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 593) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LEQUESNE.** Dépose sur l'autel de la patrie, la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- LEQUINIO,** député du Morbihan. — AN II (1793). — Écrit que les citoyens de Rochefort sont à la hauteur de la Révolution et présente différentes vues d'utilité générale (t. LXXX, p. 61). — Écrit que le tribunal révolutionnaire de Rochefort remplit sa mission avec zèle et que l'on a livré aux flammes les monuments de la superstition (p. 143 et suiv.). — La Société républicaine de Rochefort loue son zèle infatigable et ses vertus révolutionnaires (p. 559 et suiv.). — Fait part de l'exécution de 10 officiers du vaisseau l'*Apollon* venus à Rochefort pour préparer aux Anglais l'entrée de ce port (p. 669).
- LÉRÉ (Commune de),** département du Cher. Annonce à la Convention l'envoi d'une collecte patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 608) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LE ROUX.** Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable (*ibid.*).
- LEROY,** ancien professeur, auteur d'un poème sur la Révolution. Fait hommage à la Convention d'une pièce de théâtre intitulée : *L'Origine de la République française une et indivisible* (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 563) ; — la Convention accepte cet hommage et en décrète la mention honorable (*ibid.*).
- LEROY,** dit *Moulin*, directeur de la poste aux lettres de Cherbourg. Sera traduit au tribunal révolutionnaire (11 frimaire an II — 1^{er} décembre, t. LXXX, p. 483).

- LESTANG**, curé de Veaugues, département du Cher. Fait part à la Convention de son mariage avec la citoyenne Daux, ex-religieuse et fait un don patriotique (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 439; — mention honorable, et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LESUR**. Des citoyens demandent que sa pièce intitulée : *La Veuve du Républicain ou le Calomniateur*, soit jouée sur tous les théâtres de la République et que l'Assemblée nationale décrète que le citoyen Lesur a bien mérité de la patrie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 36; — renvoi au comité d'instruction publique *(ibid.)*.
- LETELLIER**. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 322); — 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 410).
- LE TOURNEUR** Emmanuel-Pierre, député de la Sarthe. — AN II (1793). — Demande à la Convention de décréter : 1^o le mode de paiement des hommes de la nouvelle levée de l'Orne renvoyés dans leurs foyers; 2^o l'interdiction aux acquereurs de biens nationaux de changer la culture de leurs terres (t. LXXX, p. 263).
- LE TOURNEUR** Etienne-François-Louis-Honoré, député de la Manche. — AN II (1793). — Rend compte de l'affaire de Pontorson et de la situation à Avranches (t. LXXX, p. 70), p. 80.
- LE VALLOIS**. Fait part au représentant du peuple Le Carpentier de la mise en déroute des brigands par l'armée de Mayence (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 83).
- LEVASSEUR** (Antoine-Louis), député de la Meurthe. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (t. LXXX, p. 440).
- LEVASSEUR**, député, sans autre désignation. — AN II 1793. — Parle sur le projet de décret portant que les représentants en mission seront tenus de se conformer aux arrêtés du comité de Salut public (t. LXXX, p. 127; — sur le bon de 100 livres envoyé par Goyre-Laplanche p. 148). — Est désigné pour assister à la fête d'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section Poissonnière (p. 151). — Demande le renvoi au comité des marchés d'une dénonciation contre le représentant Boursault (p. 269). — Demande l'amnistie pour les citoyens arrêtés lors des émeutes de Vire (p. 271).
- LEVI** Mamon. Fait un don patriotique en reconnaissance de ce que la Révolution française a brisé ses fers et lui a permis d'épouser une française (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 283); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LEVIRE** (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- LEVY** (Marx). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition par laquelle il demande la révision du jugement de son fils (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 160).
- LEVY-SAINT-NOM** (Commune de). La commune dépose les vases et ornements de ses églises et demande à changer son nom de Levy en celui d'*Frette* (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 116; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique *(ibid.)*.
- LEWY** (Baruch). La Convention passe à l'ordre du jour sur sa pétition par laquelle il demande la révision de son jugement (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 160).
- LIBREMONT** (Commune de). La commune de Remiremont demande à changer son nom en celui de Libremont (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 610; — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division *(ibid.)*.
- LIBREVILLE** (Commune de). Le citoyen Ranxin, président de la Société des sans-culottes, fait part des sentiments patriotiques de cette commune et des dons patriotiques qu'elle a recueillis en vingt-quatre heures (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 242); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les sans-culottes font passer à la Convention une adresse votée par eux à leurs braves frères d'armes qui ont exterminé l'hydre de la guerre civile en Vendée (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 360).
- LIÉGEAIS**. La Convention décrète qu'une somme de 150.000 livres est mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour être distribuée à titre de secours aux Belges, Liégeois, citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes réfugiés en France (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).
- LIMOGES** (Commune de). Demande qu'il soit fait ouverture de la chasse de Saint-Martial en présence de deux commissaires des autorités constituées (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).
- LINDET** (Robert-Thomas), député de l'Eure. — AN II (1793). — L'accusateur public du tribunal du district de Bernay demande à la Convention s'il lui est permis de le faire assigner pour être recollé et confronté à un accusé (t. LXXX, p. 239); — la Convention passe à l'ordre du jour motivé sur la loi qui a prévu ce cas *(ibid.)*.
- LION**, député de la Guadeloupe. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la demande du citoyen Baudin d'une conduite proportionnée à son grade d'aspirant de la marine (t. LXXX, p. 699), — un rapport sur une demande des capitaines de tartanes de Cette (p. 701).
- LISIEUX** (District de), département du Calvados. Les membres du tribunal félicitent la Convention sur ses travaux, demandent la suppression du costume extraordinaire des juges et font savoir que leurs concitoyens, en ce moment aux prises avec les brigands de la Vendée, ne quitteront pas qu'ils n'aient exterminé jusqu'au dernier rebelle (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 432); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les administrateurs font part à la Convention des mesures qu'ils ont prises contre les brigands (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 602); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- LIVRAGE** (Guillaume), Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable *(ibid.)*.
- LOFFICIAL**, député des Deux-Sèvres. — AN II 1793. — Transmet un don patriotique du comité de surveillance de Thouars (t. LXXX, p. 402).
- LOGNE** (Commune de). La Convention décrète qu'une somme de 150.000 livres est mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour être distribuée à titre de secours aux Belges, Liégeois, citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes, réfugiés en France (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).

- LOIRE-INFÉRIEURE** (Département de la). Les administrateurs envoient les discours prononcés par le citoyen *Minée*, évêque du département, lors de sa démission et de sa renonciation aux fonctions sacerdotales (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 666; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- LONGJUMEAU** (Commune de). Les citoyens offrent à la patrie l'or, l'argent, le cuivre et l'étain de leur église (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 354); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LONGPONT** (Commune de, département de Seine-et-Oise). La commune fait offrande des matières d'or, d'argent et de cuivre trouvées dans ses églises et offre les bras de tous les citoyens pour la défense de la patrie (5 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 107); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LONGUEVILLE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 226).
- LONGUEVILLE-SAINTE-FOIX** (Commune de). Voir *Sainte-Foix-Longueville* (Commune de).
- LONGUENE**, membre du Club révolutionnaire de Chartres. Fait hommage d'un discours contre la religion des prêtres (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 132); — mention honorable (*ibid.*).
- LONS-LE-SAULNIER** (Commune de). Le Conseil général fait don à la patrie de toute l'argenterie de ses églises (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 142); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LONGWY** (Commune de), département de la Moselle. La Société populaire demande la mise en application du décret qui prescrit au comité d'instruction publique de répandre des feuilles de morale et la liste de ceux qui ont bien mérité de la patrie (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 704).
- LOQUERILLE** (Demoiselles). Sont imposées d'une somme de 7 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- Lor** (Département du). Les administrateurs et procureur-syndic annoncent que la commune de Cahors a célébré avec pompe le triomphe de la raison et de la philosophie, font part de l'abdication de la prétrise des citoyens *Demeaux* et *Valette*, et invitent la Convention à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 152). — Une députation de l'armée révolutionnaire prête le serment de mourir en défendant la République et de soutenir la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 252); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LOT-ET-GARONNE** (Département du). Le procureur de la commune de Tonneins annonce à la Convention que la Société populaire a ouvert une souscription patriotique en faveur du 2^e bataillon du département du Lot-et-Garonne, qui avait perdu son butin (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 579); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LOTÉRIE**. La Convention passe à l'ordre du jour sur une pétition de citoyens tendant à la conservation de la ci-devant loterie (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 114).
- LOUCHET**, député de l'Aveyron. — AN II 1793. — Transmet un don patriotique du 4^e bataillon des volontaires de la Dordogne t. LXXX, p. 283. —
- Annnonce qu'il a réorganisé la municipalité de Chambrais et qu'il n'a trouvé que de bons républicains à Bernay (p. 680 et suiv.).
- LORDÉAC** (District de), département des Côtes-du-Nord. Les administrateurs annoncent à la Convention que 900 hommes armés ont volé à la poursuite des rebelles qui menaçaient Rennes et que 1.500 autres sont partis pour secourir Dinan (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 595); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- LOUIS**, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'événement qui s'est passé dans la nuit du 26 au 27 mai 1793 à Armentières t. LXXX, p. 450).
- LOUPE** (Commune de La), département d'Eure-et-Loir. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 209 et suiv.).
- LOURILLON** Voir *Tourillon*.
- LOUVET**, député de la Somme. — AN II (1793). — Remet une croix de Saint-Louis au nom de la citoyenne Gobeau, de Roye t. LXXX, p. 449).
- LUBERSAC** (Commune de). Les membres du Comité de surveillance écrivent qu'ils ont découvert le traître Chambon, député conspirateur, caché dans une grange; que, l'ayant sommé, au nom de la loi, de se rendre, il est entré en fureur et a blessé un brave sans-culotte et qu'il a été mis à mort par les braves républicains indignés (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 148); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des secours (*ibid.*).
- LUÇON** (Commune de), département de la Vendée. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 228).
- LUGIX** (Citoyen). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- LUIER** (District du). Les sans-culottes montagnards demandent à la Convention des lois somptuaires (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 560); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- LURE** (Commune de). La Société populaire demande que la médaille frappée en mémoire de la nuit du 4 août 1789 soit retirée et que, dans chaque commune où existe une Société populaire, un bâtiment communal soit concédé à cette société pour la tenue de ses séances (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 641).
- LUXEMBOURG** (Prison du). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58, 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129, 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148, 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 253, 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282, 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341, 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519, 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594, 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).
- LUXERIL** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), p. 218 et suiv.).

LUZERCHES (Commune de). Voir *Uzerches* (Commune d').

LUZY (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 219).

LYCÉE DES ARTS. Le Directoire du Lycée des Arts présente, au nom de la citoyenne Massou, un procédé pour la refonte et la fabrication des vieux papiers et au nom du machiniste Koch, une machine propre à opérer le prompt rétablissement des jambes cassées (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 109); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

LYON (Commune de). Les représentants Collot-d'Herbois et Fouché envoient la tête de Chaliier telle que l'ont laissée ses meurtriers et annoncent qu'ils découvrent tous les jours de nouveaux trésors dans cette commune (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 429); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le tribunal révolutionnaire fait part de la rapidité avec laquelle tombent les têtes des conspirateurs (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 564 et suiv.). — Couthon demande à présenter le rapport sur sa mission à Commune-Affranchie (*ibid.*, p. 578 et suiv.).

LYON (District de). Les administrateurs écrivent qu'ils vont remplir leurs fonctions en vrais républicains pour faire triompher le sans-culottisme dans cette commune souillée par la rébellion et invitent la Convention à rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 427); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

M

MACON (Commune de, département de Saône-et-Loire). La commune instruit la Convention qu'elle a renoncé au culte, demande, d'après la loi du 6 frimaire, à employer ses églises à l'instruction publique et fait part d'une fête civique qu'elle a célébrée (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 443); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des domaines nationaux (*ibid.*). — Les officiers municipaux font part de la célébration de la fête de la dernière décade de brumaire et annoncent le brûlement des titres terriers en présence du peuple (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, p. 541).

MADÉLEINE (Camp de la). Le général de brigade Sarret annonce à la Convention que les Piémontais qui souillaient le territoire de la République à l'entrée de la vallée de Barcelonnette viennent d'être chassés; que leur camp de la Madeleine a été pillé et que les troupes de la République occupent les villages de la frontière qu'on leur a enlevés (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 486).

MADÉLONNITES (Prison des). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58, 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129, 6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148, 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 253, 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282, 9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 311, 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450, 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519, 13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, 14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594, 15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).

MAGISSIÈRE (Commune de la). Voir *Magistère*.

MAGISTÈRE (Commune de la, département de Lot-et-

Garonne. La commune félicite la Convention sur la vigueur de ses mesures révolutionnaires et la conjure de rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 546); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune envoie des dons patriotiques en effets (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 548); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MAIGNET, député du Puy-de-Dôme. — An II 1793. — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).

MAILHE, député de la Haute-Garonne. — An II 1793. — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section Poissonnière (t. LXXX, p. 151).

MAILLERENCOURT (Commune de). La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition de la municipalité de Maillerencourt, demandant que le procès qui existe entre les habitants de cette commune et Sartan-Fenrier, soit jugé par les arbitres auxquels il a été soumis conformément à la loi (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164).

MAILLY, député de Saône-et-Loire. — An II (1793). — Fait un rapport sur la démarcation territoriale des départements de Paris et de Seine-et-Oise entre les communes de Meudon et de Clamart (t. LXXX, p. 306 et suiv.).

MAINTENON (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 222). — Les officiers municipaux écrivent qu'ils ont détruit le fanatisme, qu'ils ont consacré un temple à la raison et envoient les lettres de prêtrise de quatre de leurs jongleurs (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 284); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La municipalité applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 290); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MAISONS-ALFORT (Commune de). — Fait déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles du fanatisme, ainsi que tous les métaux inutiles, et invite la Convention à rester à son poste (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 346); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MALESTROIT (Commune de, département du Morbihan). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 230 et suiv.).

MALFREGOT (citoyenne). Est imposée d'une somme de 1 livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

MANCEAU. La section du Finistère atteste que le citoyen Manceau a déposé son fils nouveau-né sur son bureau et l'a appelé Brutus (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 714); — mention honorable (*ibid.*).

MANCHE (Département de la). Le procureur général syndic écrit que l'armée de Stepher se dirige vers Avranches et qu'il prend des renseignements pour connaître la vraie force de l'ennemi (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, p. 82). — Le même annonce que l'ennemi a évacué Avranches (*ibid.*).

MANÉ, émigré. Est condamné à mort (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 536).

MANS (Commune du). On annonce la célébration, avec pompe, du triomphe de la raison et de la philosophie (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 131); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Convention autorise cette commune à faire l'achat d'une quantité suffisante de reverbères pour éclairer la ville et à répartir la dépense d'achat et d'entretien par emargement des contributions mobilière et foncière sur tous les citoyens dont la cote est de 45 livres et au-dessus, par forme de sols additionnels (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 311). Le citoyen Régulus Boyer, instituteur national, rend compte à la Convention de la fête de la Raison célébrée au Mans (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 323). — Remet sur le bureau 20 croix de Saint-Louis et une caisse d'argenterie, pour échanger contre des assignats républicains (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 406); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Envoie à la Convention les dépouilles de ses églises et y joint des dons patriotiques (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 382); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MANS (District du). La Convention décrète que le receveur du district du Mans remettra à la femme Chartier une somme de 150 livres à valoir sur les indemnités et secours qu'elle a droit d'attendre d'après les services rendus à la patrie par son époux Joseph Chartier (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164).

MANTES (Commune de). Le conseil général annonce l'abjuration de 10 prêtres, l'envoi à la Monnaie des objets du culte en or et en argent, la célébration d'une fête civique avec la plantation d'un arbre de la liberté; elle félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538; (p. 543 et suiv.).

MARANT fils. Fait un don patriotique (3 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 106). 10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 408.

MARAT, député de Paris. — AN II 1793. — Les sections de l' Arsenal, des Quinze-Vingts, des Droits de l'homme et de l'indivisibilité annoncent qu'elles célébreront une fête en son honneur (t. LXXX, p. 102 et suiv.). — Décret portant que son corps sera transféré au Panthéon et que le jour de cette apothéose sera une fête pour toute la République (p. 103). — La Société populaire et républicaine de Secaux annonce qu'elle va célébrer une fête en son honneur (p. 114). — Les sections des Amis de la Patrie et Poissonnière demandent à la Convention de nommer des commissaires pour assister à l'inauguration de son buste (p. 131); — la Convention défère à ces vœux (*ibid.*). — Composition des députations qui doivent assister à ces inaugurations (*ibid.*). — L'armée révolutionnaire du Lot et du Cantal demande qu'on lui permette de porter sur un de ses drapeaux l'inscription: *A Marat l'armée révolutionnaire du Lot et du Cantal reconnaissante* (p. 253). — La Société populaire de Nogent-sur-Marne annonce qu'elle a célébré une fête en son honneur (p. 255 et suiv.). — La Société des sans-culottes de Dammartin demande à la Convention de nommer une députation pour assister à une fête en son honneur (p. 285); — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — La section de Bon-Conseil demande à la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (p. 314). — Carrier annonce que son buste a été porté dans une fête célébrée à Nantes (p. 329). — La section des Gardes-Françaises demande que le tableau le représentant soit placé dans tous les tribunaux révolutionnaires de la République (p. 338). — Les employés et artistes-ouvriers de la manufacture des Gobelins annoncent qu'ils vont célébrer une fête en son honneur (p. 339). — La section du Mont-Blanc prie la Convention de nommer une députation pour assister à l'inauguration de son buste (p. 384); — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Le citoyen Delrieu fait hommage à la Convention de son apothéose (p. 399). — La section de l'Homme-Armé demande à la Convention de nommer une députation

pour assister à l'inauguration de son buste (p. 440); — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Le citoyen Varlet est admis à la barre et commence à lire un poème en son honneur (p. 533). — Les sans-culottes de Nogent-sur-Seine demandent son buste (p. 563 et suiv.). — Une députation de la commune de Meaux demande à la Convention de nommer des commissaires pour assister à la fête qu'elle va célébrer en son honneur (p. 644). — La Société montagnarde de Lectoure annonce qu'elle vient d'élever un obélisque à sa mémoire et qu'elle a célébré une fête en son honneur (p. 670 et suiv.).

MARATHON (Commune de). Le citoyen Paul Barras demande à la Convention un décret autorisant les braves sans-culottes de *Saint-Maximien* d'appeler désormais leur commune *Marathon* (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 287).

MARCELIN. La Convention décrète que le jugement du tribunal de cassation du 9 août 1793 est annulé et que le ministre donnera, sans délai, les ordres nécessaires pour l'exécution du jugement du tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme du 27 août 1793 rendu contre ses assassins (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 231 et suiv.).

MARCHAND, membre du comité de surveillance du département de Paris. Rend compte de sa mission dans le district de Gonesse, remet sur l'autel de la patrie tout ce qu'il a trouvé en argent et en hochets inutiles et amène en outre 9 chariots de cuivre et de fer (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 376); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MARCHÉS. La Convention renvoie à son comité de l'examen des marchés toutes les réclamations des comptes qui n'ont été présentés à la Commission créée pour les affaires de Belgique que relativement aux indemnités accordées par le décret du 8 avril dernier, rapporté le 11 brumaire (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 464).

MARCIAC (Commune de), département du Gers. La Société républicaine se félicite d'avoir possédé le citoyen Dartigoeyte qui a fait le plus grand bien dans le département du Gers où sa présence est encore nécessaire (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 537); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

MARCIILLY (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MARENNES (Commune de). La Société républicaine demande vengeance des forfaits commis par les Anglais contre la République (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 499); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MARIANDE, procureur-syndic du district de Saint-Gaudens. Annonce le triomphe de la philosophie sur la superstition (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 690).

MARIBON-MONTAUT, député du Gers. — AN II (1793). — Appuie la proposition tendant à l'arrestation des intendants et receveurs généraux (t. LXXX, p. 54). — Est désigné pour assister à la fête d'inauguration des bustes de Marat et de Lapeletier célébrée par la section de l' Arsenal (p. 116). — Fait une motion relative à l'indemnité à accorder au citoyen J. G. Kropff (p. 241). — Parle sur le projet de décret relatif à la mise en liberté des intendants et des receveurs généraux dont les comptes ont été apurés (p. 413). — Fait une motion relative à l'affaire du directeur de la poste à Cherbourg qui vendait les *Bulletins*, rapports et lois qu'il recevait (p. 483), (p. 488). — Combat une proposition de Merlin *de Thionville* tendant à autoriser

- les membres de la Convention à communiquer avec Basire et Chabot, détenus au Luxembourg (p. 711), (p. 714), (p. 715), (p. 716), (p. 717).
- MARIE-ANTOINETTE.** Lettres et adresses approuvant son supplice. — Lettres de la municipalité du Havre (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4), — de la Société populaire de Chinon (*ibid.*, p. 39), — du directoire du district de Saint-Gérons (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 175), — de la Société populaire de Mont-de-Marsan (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 292), — de la Société populaire de Beauvais (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 428), — de la Société populaire de Cadouin (*ibid.*, p. 434), — de la Société républicaine de la Sauvetat (*ibid.*, p. 439).
- MARIEMBOURG** (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- MARIGNAC** (Commune de). Voir *Marignane* (Commune de).
- MARIGNANE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 180 et suiv.).
- MARIGNY** (Commune de). La Société des sans-culottes offre à la Convention deux cavaliers montés et équipés et elle l'invite à rester à son poste (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 378); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- MARIGNY** (District de). Les administrateurs témoignent leur admiration pour les travaux et les décrets de la Convention et la prient de rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 427); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARION** ancien lieutenant. Fait passer à la Convention une partie des brevets et commissions qu'il tenait de l'ancien régime (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARLY** (Commune de). Les représentants du peuple annoncent qu'ils ont fait arracher des entrailles de la terre 1,335,927 livres pesant de plomb, de cuivre, d'étain (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 392); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MARNE HAUTE** (département de la). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- MARNOT** (Jean-Baptiste-Charles, curé de Balnot-sur-Loignes. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).
- MARSEILLE** (Commune de). La Société populaire exprime à la Convention ses regrets de la mort du représentant du peuple Gasparin et demande de grandes mesures de sûreté contre les ennemis de la République (10 frimaire an II — 17 décembre 1793, t. LXXX, p. 433); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — On annonce à la Convention que les agents de la commission des subsistances ont saisi 611,000 livres de savon dans les maisons des émigrés et une quantité considérable dans les maisons de commerce (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 601); — insertion du *Bulletin* (*ibid.*). — Décret supprimant le bureau de commerce de cette commune et portant que les administrateurs de ce bureau restés en fonctions seront mis en état d'arrestation (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 614). — Les Sociétés populaires des départements méridionaux réunies en assemblée générale à Marseille écrivent que le fédéralisme et l'aristocratie étant abattus, elles viennent de clore leurs séances (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 681); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité du Salut public (*ibid.*).
- MARTEL**, député de l'Allier. — AN II (1793). — Fait un rapport sur l'indemnité à allouer à James Thayer, citoyen des Etats-Unis d'Amérique (t. LXXX, p. 44).
- MARTIGUES** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 201 et suiv.).
- MARTIN** (citoyen). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- MARTIN-DEMARÉ**, ex-capucin. Fait un don patriotique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 60), (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 497).
- MARVIE** (Rose), servante chez Buhotel. Son interrogatoire au sujet de l'affaire de Leroy directeur de la poste aux lettres de Cherbourg (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 484 et suiv.).
- MAS** (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- MASDEBORD**, ci-devant aumônier au 4^e régiment de la marine. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- MASSON** (citoyenne). Fait présenter, par le directeur du lycée des Arts, un procédé pour la refonte et la fabrication des papiers (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 109); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- MATHER**. Fait un don patriotique et offre à la Convention de consacrer tous ses ateliers, pendant six mois, au service des troupes de la République en renonçant à toute espèce de bénéfice (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 492); — mention honorable et renvoi au comité de commerce (*ibid.*).
- MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.** Décret qui casse tous les arrêtés relatifs aux échanges forcés des matières et monnaies d'or et d'argent (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 452).
- MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.** Voir *Monnaies*.
- MAUBLANC**, curé. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321). — mention honorable (*ibid.*).
- MAUBLANC** (Marguerite). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- MAULDE**, député de la Charente. — AN II (1793). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (t. LXXX, p. 636).
- MAULLE** (Commune de). La commune fait savoir à la Convention qu'elle renonce aux préjugés religieux et lui envoie l'argenterie de son église (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MAUPASSANT**, ancien militaire. Fait don de sa croix de Saint-Louis (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 352).
- MAURE L'AÎNÉ**, député de l'Yonne. — AN II (1793). — Écrit que les esprits sont à la hauteur de la Révolution dans le département de l'Yonne (t. LXXX, p. 1). — Envoie le procès-verbal du district d'Auxerre cons-

- tatant deux dons patriotiques (p. 143). — Fait part d'un trait héroïque du citoyen Pichot fils (p. 248). — Écrit que l'esprit public est en grand progrès dans le district d'Avallon et qu'un bien d'émigré a été vendu au-dessus de son estimation (p. 398 et suiv.).
- MAXIMUM.** Le conseil général de la commune de Gany-Barville demande que le *maximum* du blé soit diminué 4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 407. — La Convention passe à l'ordre du jour sur une pétition d'un citoyen de Rouen relative à la loi du maximum qui ne fait aucune différence entre les marchés faits pour le compte de la République et ceux faits entre les citoyens (*ibid.*, p. 43). — Décret fixant le maximum du prix des souliers pour hommes à Paris (*ibid.*, p. 44). — Les onze sections et la Société populaire d'Orléans demandent la peine de mort contre les marchands qui prendraient prétexte du *maximum* pour déclarer des faillites frauduleuses (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 142). — Décret annulant les procédures et les jugements relatifs aux insurrections ayant eu pour cause l'accaparement des denrées comprises dans la loi du maximum (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 297).
- MAYLIAND.** Demande à ne pas être compris parmi les jeunes gens de la 1^{re} réquisition parce qu'ayant reconnu un enfant dont il a épousé la mère postérieurement à la loi du 23 août, sa paternité constatée par un acte civil devait l'exclure de la réquisition (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 299); — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).
- MAYNAULD** (Anne-Claude), veuve d'Emmanuel-Louis-Auguste de Pont-Saint-Maurice, ci-devant comtesse émigrée. Le procureur syndic du district de Meaux fait part à la Convention que l'administration vient d'adjuger sa ferme au prix de 205,000 livres (5 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 654); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MAZAMET** (Commune de). La Société républicaine fait part à la Convention qu'elle ne forme plus qu'une même famille avec les ci-devant protestants (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 507); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MÉAULLE**, député de la Loire-Inférieure. — An II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section des Amis de la patrie (t. LXXX, p. 151). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Arme (p. 440). — Est désigné pour assister à la fête en l'honneur des victimes de la liberté célébrée par la commune de Brutus (p. 665).
- MEAUX** (Commune de). Les membres du comité révolutionnaire font passer à la Convention un arrêté par lequel ils renoncent à tous cultes religieux, auxquels ils ont substitué celui de la Raison; ils remercient la Sainte Montagne de ses vigoureuses mesures et l'invitent à rester à son poste (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 328). — Une députation invite la Convention à envoyer des commissaires à une fête que cette commune doit célébrer en l'honneur de Marat et de Lepeletier (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 644); — la Convention remercie de l'invitation, mais n'y enverra pas de députation, cette commune étant à une trop grande distance de Paris (*ibid.*).
- MEAUX** (district de). Le procureur-syndic fait part à la Convention que l'administration du district vient d'adjuger une ferme d'émigré 205,000 livres estimée 130,680 livres et que plusieurs citoyens ont fait à la caisse du district des paiements en numéraire (5 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 654); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MEDAD** (François). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- MEILLAN** (Canton de). La Société populaire félicite la Convention sur la vigueur de ses mesures révolutionnaires, et la conjure de rester fidèle à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 546); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- MENCE** (Commune de). Voir *Veuce* (Commune de).
- MENDICITÉ** 1^o La Convention charge ses comités des secours publics et de division de lui présenter un mode d'exécution de la loi sur la mendicité en ce qui concerne l'emplacement des hospices d'humanité et des agences de secours (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 567).
- 2^o La Convention passe à l'ordre du jour sur une demande de la Société philanthropique de Paris à l'effet de savoir si elle doit cesser les secours qu'elle distribue en raison de la loi sur la mendicité (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 567).
- MÉNIE** (J.), député. — An II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384).
- MENNECY** (Commune de). Le curé fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- MENNESSON.** Dépose sur l'autel de la patrie la croix qu'il avait de la ci-devant compagnie de l'Arc et une somme de cinquante et une livres dont il était reliquataire (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 256).
- MENOT-CHAVEIROUX** (Marie). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- MENEAU**, député de Maine-et-Loire. — An II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section des Amis de la patrie (t. LXXX, p. 151). — Fait un rapport sur les secours à attribuer aux Belges, Liégeois et aux citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes (p. 359 et suiv.).
- MER** (Commune de, département de Loir-et-Cher). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 224).
- MÉRIDIEN.** Le citoyen Rousseau présente à la Convention le plan et les divisions d'un nouveau méridien républicain (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 515).
- MERLE** (Agriculteur). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- METIER**, officier vétéran, colonel de la garde nationale de Cateau-Cambrésis. Le citoyen Rollet envoie sa décoration militaire et recommande ce vieil officier pour qu'il soit employé (15 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 669); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- Il n'y avait pas de député de ce nom à la Convention.

MERLIN de Douai, député du Nord. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les modifications à apporter à la loi sur la déportation (t. LXXX, p. 106 et suiv.). — un rapport sur la nécessité de faire concorder les dispositions des lois sur les jurés avec le calendrier de l'ère républicaine (p. 116). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l' Arsenal (p. 116). — Fait un rapport sur les malversations qui se commettent dans la vente des biens nationaux (p. 249 et suiv.). — un rapport sur la pétition du citoyen Yver au sujet de savoir si des coheritiers peuvent se partager et s'abandonner des créances sur l'Etat (p. 253 et suiv.). — un rapport sur un jugement du tribunal criminel du Puy-de-Dôme au sujet de l'assassinat du citoyen Marcellin (p. 251 et suiv.). — un rapport sur une question du tribunal criminel de la Côte-d'Or demandant si les faux témoignages doivent être portés devant des jurés spéciaux (p. 252). — un rapport sur les baux à ferme et à loyer des biens nationaux (p. 264). — un rapport sur le mode de jugement des citoyens arrêtés lors des émeutes de Vire (p. 271). — un rapport sur la pétition du citoyen Marie Joseph Carré (p. 297). — un rapport sur une question du procureur général syndic du département de Paris au sujet des places de notaires qui se trouvent vacantes (p. 299). — un rapport sur la pétition du citoyen Jean Gayde (p. 330). — un rapport sur la pétition de l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Nord (p. 302). — un rapport sur la pétition des officiers municipaux de Ham (p. 303 et suiv.). — un rapport sur la pétition du citoyen Chavaut (p. 304). — un rapport sur la pétition du citoyen Nicolas Badet (p. 311). — un rapport sur la pétition du citoyen Pillon (p. 337). — un rapport sur l'exécution des décrets concernant les douanes dans le département du Mont-Terrible (p. 357). — un rapport sur les actions des co-débiteurs solidaires des droits féodaux vis-à-vis de leurs co-obligés (p. 358).

MERLIN de Thionville, député de la Moselle. — AN II (1793). — Parle sur une pétition de la section des Tuileries et demande l'envoi de deux nouveaux commissaires à Cherbourg (t. LXXX, p. 51). — Fait décréter que le pouvoir exécutif est chargé de fournir aux députés du pays des Deux-Ponts, les moyens nécessaires pour retourner dans leur pays (p. 88). — Fait une motion relative à la mort de Beauvais et de Baille (p. 103). — Fait une motion relative à la demande des citoyens Lauron, père et fils (p. 108). — Fait décréter l'adjonction de la Commission de Belgique au comité des marches (p. 296). — Fait décréter que les invalides dont la pension n'exécède pas 108 livres seront dispensés de présenter un certificat de civisme pour la toucher (p. 336). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 350, p. 364, p. 365, p. 367). — Fait décréter que le représentant Lakauval restera jusqu'à nouvel ordre à Bergerac (p. 516). — Parle sur la pétition d'un citoyen qui se plaint d'avoir été taxé arbitrairement (p. 519). — Fait décréter que le ministre de la guerre rendra compte sous trois jours des mesures qu'il a prises pour l'échange des prisonniers de guerre (p. 525). — Parle sur l'hommage fait à la Convention d'une pièce de théâtre par le citoyen Leroy (p. 569). — Appuie une pétition demandant que les domestiques des ci-devant seigneurs ne puissent remplir des fonctions publiques (p. 578). — Propose de différencier les uniformes des brigades afin que l'on puisse distinguer à quel corps appartient les volontaires (p. 615). — Demande qu'un congé soit expédié au citoyen Targe, commandant de la légion des Francs, qui a été blessé en Vendée (p. 622). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 636). — Demande le renvoi au comité de Salut public d'une adresse de la commune de Meaux (p. 644). — Parle sur les mesures prises par le ministre de la guerre pour l'échange des prisonniers de guerre (p. 700). — Demande qu'il soit permis aux membres de la Convention de communiquer avec Basire et Chabot détenus au Luxembourg (p. 711, p. 714, p. 715, p. 716, p. 717).

MERLINO, député de l'Ain. — AN II 1793. — Est dési-

gné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la Section Poissonnière (t. LXXX, p. 151). — Fait un don patriotique (p. 407).

MERMET, curé de Vollognat. Fait un don patriotique de 30 livres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69); — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*

MERNET, curé de Vollognat. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 467).

MERS (Commune de). Voir *Mer* (Commune de).

METTIE. Une députation de la commune de Fontainebleau dénonce la conduite de Mettie à qui Dubouchet, représentant du peuple envoyé dans le département de Seine-et-Marne, avait délégué l'exercice des pouvoirs qui lui avaient été confiés par la Convention (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 532).

MEIZ (Commune de). Des députés de la commission révolutionnaire établie à Metz, par les représentants du peuple font lecture à la Convention d'une adresse dans laquelle cette commission rend compte de ses travaux et présente des mesures de salut public (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 57); — mention honorable et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

MEUDON (Commune de). Décret fixant la limite entre les communes de Meudon et de Clamart (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 395 et suiv.).

MELAN (Commune de). — Une députation de la commune réclame contre la dénonciation par laquelle ont été inculpés dans la Convention les représentants du peuple Lacroix (*Charles Delacroix*) et Mouisset (*Musset*) qu'elle dépeint comme les pères et bienfaiteurs de la commune (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176).

MEUR (François), prêtre insermenté. La Convention décrète qu'il est sujet à la déportation conformément à la loi du 30 vendémiaire et qu'en conséquence le jugement du jury militaire le condamnant à mort le 17 septembre (vieux style) est cassé et annulé (9 frimaire an II — 29 septembre 1793, t. LXXX, p. 357).

MÉZIERES (Commune de). — Le citoyen Rauxin président de la Société des sans-culottes fait part des sentiments républicains de cette commune et des dons patriotiques qu'elle a récoltés en vingt-quatre heures (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 242); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Les sans-culottes font passer à la Convention une adresse qu'ils ont voté à leurs braves frères d'armes qui ont exterminé l'hydre de la guerre civile en Vendée (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 550).

MICHE (Village de). Le citoyen Dellecourt, officier au 20^e régiment de chasseurs à cheval, fait part à la Convention qu'ayant investi le village de Miche avec sa troupe, il s'est emparé de 60 bêtes à cornes et de 100 moutons (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 583); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

MILLAN (Commune de). Voir *Milau* (Commune de).

MILLAT (Commune de). La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 219 et suiv.).

MILLIÈRE, architecte. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).

MILLY (Commune de), département de Seine-et-Oise. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 217).

MINÉE, évêque du département de la Loire-Inférieure. Abjure sa qualité de prêtre (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.* ; — Ses discours prononcés lors de sa démission et de sa renonciation aux fonctions sacerdotales (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 666 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.

MINISTRES.

MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES. — AN II (1793). — *Destournelles, ministre.* — Écrit qu'il a remplacé Poujaud-Moujourdin par Wiriot-Courbière comme régisseur général de l'argenterie et demande l'approbation de la Convention (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 336). — Envoie deux états relatifs à la fabrication des monnaies jusqu'au 10 frimaire (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 555).

MINISTRE DE LA GUERRE. — AN II (1793). — *Bouchotte, ministre.* — Écrit à la Convention que la destitution d'Aubry, fils d'Olympe de Gouges n'est pas due à la conduite politique de sa mère mais à des faits personnels (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 132 et suiv.). — Écrit à la Convention que les parents du général Lecomte tué à Châtillon demandent des secours (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 449). — Transmet à la Convention un rapport du général Sarret qui annonce que les Piémontais ont été repoussés *ibid.*, p. 480. — Envoie le rapport que lui a adressé le citoyen Huet au sujet de la tentative de l'ennemi contre Bitchet *ibid.*, p. 481. — Fait passer un don patriotique de 6 canonniers du 7^e régiment d'artillerie (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 514 et suiv.). — Fait passer un don patriotique reçu par le conseil général de la commune de Verdun-sur-Meuse *ibid.*, p. 515. — Fait passer copie d'une lettre du général Balland relatant un trait de bravoure d'une patrouille commandée par un brigadier nommé Coquillon (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 679). — Rend compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution du décret relatif à l'échange des prisonniers de guerre *ibid.*, p. 699 et suiv.).

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — AN II (1793). — *Paré, ministre.* — Transmet à la Convention une délibération du conseil général de Gien relative à la maison d'arrêt de cette ville (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 173). — Demande à la Convention de fixer le montant de la pension à accorder aux enfants du conspirateur Kolly (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 313 et suiv.). — Demande que les objets précieux trouvés chez les émigrés soient déposés au *Museum* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 335). — Pose une question au sujet de savoir si les invalides doivent présenter un certificat de civisme pour toucher leur pension *ibid.*, p. 335. — Demande des explications sur le mode d'application de la loi relative au brûlement des titres constitutifs et recognitifs des droits féodaux *ibid.*, p. 362 et suiv.). — Envoie les lettres de prétrise du citoyen Domanger (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 378 et suiv.). — Annonce que l'on a trouvé chez le directeur de la poste à Cherbourg une grande quantité de *Bulletins*, rapports et lois qu'il vendait à raison de sept sous la livre (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 483 et suiv.). — Annonce que la commune de Neuville-la-Loi a renoué au catholicisme (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 599). — Transmet une délibération de la Société populaire de Rougnac qui annonce qu'elle a brûlé tous les titres féodaux et les lettres de prétrise de son curé *ibid.*. — Fait passer trois arrêtés du département de la Vendée *ibid.*, p. 613.

MINISTRE DE LA JUSTICE. — *Gohier, ministre.* — AN II (1793). — Transmet un arrêté du tribunal criminel de la Haute-Saône au sujet de l'affaire du citoyen Frézard (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380 et suiv.). — Écrit que le citoyen Rufat, mandé à la barre, est arrivé à Paris (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).

MINISTRE DE LA MARINE. — AN II (1793). — *Dalbarade, ministre.* — Décret mettant à sa disposition des secours pour les colons de Saint-Domingue, victimes des sinistres qui ont désolé cette île (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 294 et suiv.). — Décret portant qu'il remettra incessamment un état des colons de Saint-Domingue qui sollicitent des secours *ibid.*, p. 295. — Décret accordant des indemnités aux commis des bureaux de son ministère ayant moins de 150 livres d'appointements par mois (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450).

MINIUM fabrique de. Décret portant que la fabrique de minium du citoyen Olivier, établie à Bercy, sera déplacée par suite du danger que présente cette industrie pour les habitants (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 257 et suiv.).

MIRABEAU (Honoré-Gabriel-Riquetti). Décret portant que son corps sera retiré du Panthéon (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 103).

MIRABEL, lieutenant-colonel, ayant servi dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Demande à la Convention de l'autoriser à repartir pour les frontières (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 705 et suiv.) ; — renvoi au ministre de la guerre *ibid.*.

MODESTE (La), frégate française. La société populaire de Rochefort témoigne à la Convention son indignation de l'attentat commis par les Anglais contre cette frégate dans le port de Gènes (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 435), (p. 437).

MOISSONNIER. Est imposé d'une somme de 700 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

MOISSONNIER, de la munitionnaire. Est imposé d'une somme de 1 livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

MOLINE P.-J., secrétaire greffier à la Convention. Fait hommage à la Convention d'une pièce républicaine intitulée : *La Réunion du 10 août ou l'inauguration de la République française.* (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 32) ; — la Convention autorise le comité de Salut public à faire les dépenses nécessaires pour que cette pièce soit représentée *ibid.*.

MONIN, président du tribunal. Est imposé d'une somme de 3.500 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

MONJAY-VILLERAUDÉ-BORDEAUX Commune de. Offre à la Convention les ornements de ses églises et déclare ne reconnaître d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 612 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*, p. 613.

MONMAYOU, député du Lot. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lapeletier célébrée par la section Poissonnière (t. LXXX, p. 151). — Demande l'adjonction de la commission de la Belgique au comité des marchés (p. 296). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (p. 339). — Lit une lettre des représentants du peuple à Marly annonçant qu'ils ont trouvé une grande quantité de métaux (p. 392). — Parle sur la

pétition du citoyen Plisson, volontaire du 1^{er} bataillon de l'Indre (p. 368).

MONNAIES. 1^o Goyre-Laplanche envoie à la Convention un échantillon de la monnaie des rebelles de la Vendée (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 147 et suiv.).

2^o Cambon présente un projet de décret pour démonétiser les monnaies d'or et d'argent, régler leur emploi et obliger les possesseurs d'or et d'argent d'en faire la déclaration (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 452 et suiv.). — Texte de ce projet de décret (*ibid.*, p. 455 et suiv.). — Compte rendu par divers journaux (*ibid.*, p. 492 et suiv.).

3^o Une députation du club des Cordeliers demande la proscription jusqu'à la paix de l'or et de l'argent monnayés (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 488).

4^o Le ministre des contributions publiques envoie deux états relatifs à la fabrication des monnaies jusqu'au 10 frimaire (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 535).

MONNAIES. Voir *Matières d'or et d'argent*.

MONNEL, député de la Haute-Marne. — AN II 1793. — Rend compte des renseignements recueillis par le comité des décrets sur les citoyens Boissier, député du Finistère, et Talot, député de Maine-et-Loire (t. LXXX, p. 256). — Fait décréter l'admission du citoyen Cabarroc comme député de Lot-et-Garonne en remplacement de Larroche (p. 355). — Fait décréter l'envoi aux représentants du peuple auprès des armées du décret du 8 frimaire (*ibid.*). — Fait décréter que le mot *arrêtés* sera rayé du titre de la table chronologique des déclarations et décrets de la Convention (*ibid.*). — Fait décréter l'admission du citoyen Potier, député suppléant d'Indre-et-Loire (p. 389). — Fait un rapport sur l'admission du citoyen Castaing, député suppléant de l'Orne (p. 524).

MONPASIER (Commune de). Voir *Monpasier* (commune de).

MONTPAZIER (commune de), département de la Dordogne. La société républicaine fait part de son indignation de l'attentat commis par le gouvernement britannique contre un représentant de la nation et invite la Convention à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 653); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONT-DE-MARSAN (Commune de). La Société républicaine applaudit aux travaux de la Convention à et sa justice et l'invite à rester à son poste (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 290), (p. 292). — La Société républicaine demande un décret qui généralise tous les cultes en n'en salariant aucun (3 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538, p. 542).

MONT-LIBRE (Commune de). La Société des sans-culottes montagnards félicite la Convention sur la vigueur de ses mesures révolutionnaires et l'invite à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 546, p. 547).

MONT-SAINT-VINCENT (Commune de), département de Saône-et-Loire. La Société populaire invite la Convention à poursuivre les traîtres, les royalistes et les modérés et à exclure des fonctions publiques ceux qui ont signé des arrêtés liberticides, même ceux qui auraient donné leur rétractation (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 61); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONT-TERRIBLE (Département de). Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la question de savoir si les décrets relatifs aux douanes nationales doivent avoir leur exécution dans le département (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 357).

MONTAGNE (Commune de). Voir *Rocheport-Montagne* (commune de).

MONTAGNE-DE-LA-TRAVERSE (commune de). Les officiers municipaux de Castel-Sagrat demandent à la Convention que le nom de leur commune soit changé en celui de *Montagne-de-la-Traverse* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 351); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

MONTAGNE-DU-BOU-AIR (Commune de la). Fait déposer sur l'autel de la patrie des effets d'argenterie provenant des églises, et invite les représentants du peuple à ne pas quitter leur poste (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 66); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Demande la mise en liberté de 4 citoyens arrêtés arbitrairement (*ibid.*, p. 74); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).

MONTAGNE-SUR-AISNE (Commune de). Fait déposer sur l'autel de la patrie des dons patriotiques (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 547); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*, p. 548).

MONTAGNE-SUR-CHER (commune de). La Société populaire de Chateaubriand demande que le nom de cette commune soit changé en celui de *Montagne-sur-Cher* (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).

MONTARGIS (Commune de). La Société populaire dépose sur l'autel de la patrie des matières d'or et d'argent, rend compte à la Convention des travaux du comité révolutionnaire qui a fait rentrer 400.000 livres, a fait vendre toutes les choches et a fait enlever des églises plus de 300 mares d'argenterie (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 83); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONTBARD (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 214 et suiv.).

MONTBÉLIARD (Commune de). La Société populaire fait parvenir à la Convention des dons patriotiques (4 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 603); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONTEBOURG (Commune de). La Société républicaine remercie la Convention de son énergie, annonce le départ de plusieurs bataillons pour exterminer les brigands et n'attend que l'invitation du citoyen Le Carpentier, représentant du peuple, pour agir (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONTEREAU-SUR-YONNE (Commune de). La Société républicaine et le comité de surveillance déposent sur l'autel de la patrie les vases et ornements de leurs églises et invitent la Convention à rester à son poste et à continuer ses immortels travaux (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 253); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONTESQUIOU-VOLVESTRE (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 204).

MONTFAUCON (Commune de). La Société populaire et républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 515); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

MONTFERMEIL (Commune de), département de Seine-et-Oise. La commune fait hommage à la Convention des effets de son église, la félicite sur ses travaux et l'in-

- vite à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 319) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MONTHEL** (Commune de). Voir *Montluel* (commune de).
- MONTIVILLIERS** (Commune de, département de la Seine-Inférieure. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 213).
- MONTLUÇON** (Commune de, département de l'Allier. La Société populaire envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique célébrée le 29 vendémiaire pour la plantation de l'arbre de la liberté (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 324) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Don patriotique des autorités constituées et du comité de surveillance (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 415) ; — mention honorable (*ibid.*, p. 416).
- MONTLUÇON** District de, département de l'Allier. Le comité de surveillance révolutionnaire annonce que l'impulsion est donnée, que le fanatisme est mort et envoie l'acte d'abjuration du citoyen Dautigny, ex-devant curé de Nossigny (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 325) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire, le comité de surveillance et les autorités constituées font passer à la Convention une adresse relative à quelques additions aux lois des 26 novembre 1792 et 4 mai 1793 (*ibid.*, p. 325 et suiv.). — La Société populaire d'Aubusson proteste contre la taxe du vin établie par ce district (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 374).
- MONTLUEL** (Commune de). La Société des sans-culottes félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, p. 184).
- MONTMÉDY** (Commune de). La commune envoie l'argenterie de ses églises (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 548) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MONTMIRAIL** (Commune de). La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et fait des observations sur les subsistances (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 399) ; — mention honorable, renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- MONTPELLIER** (Commune de). La compagnie d'artillerie de Montpellier exhorte la Convention à rester à son poste (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 342) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Don patriotique des citoyens (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 408). — La Société populaire écrit qu'elle a chassé de son sein les ministres de tous les cultes (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 672) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MONTREAU** (Commune de). La Société populaire et les commissaires de la commune écrivent qu'ayant fait l'offrande à la Convention, le 5 frimaire, de 30.501 livres et des effets provenant de leurs églises, ils sont étonnés que le *Bulletin* n'en ait pas fait mention (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MONTREAL** (Commune de, département de l'Ain. Fait part des dons patriotiques du citoyen Archambeau Douglas (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 654).
- MORE** (Agriculteur). Fait un don patriotique (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 96) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MOREAU** (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348) ; — mention honorable (*ibid.*).
- MOREAU-DUBORAT**. Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 644).
- MOREL**, commissaire national près le tribunal du district de Champlitte. Envoie à la Convention la commission qu'il avait reçue de Capet, comme commissaire du ci-devant roi, pour être brûlée (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 425) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MOREL**, citoyen de la section de l'Unité. Laloy donne lecture de la lettre qu'il a été chargé d'écrire à ce citoyen et à sa femme (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 706 et suiv.).
- MOREL** Jean-Baptiste. Le représentant Bernard annonce que le citoyen Noël, député des Vosges, qui voyageait sous ce nom et cherchait à passer en Suisse, a été arrêté (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 412).
- MOREZ-EN-MONTAGNE** (Commune de). La Société populaire écrit qu'elle a livré aux flammes un drapeau, dont les emblèmes odieux ne pouvaient plus être soufferts (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 677) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MORILLOX** Pierre. La Convention passe à l'ordre du jour sur ses réclamations (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 401).
- MORIN**, accusateur près le tribunal militaire de l'armée d'Italie. Demande à la Convention qu'elle est la peine encourue par ceux qui se sont enrôlés volontairement dans les troupes ennemies et qui ont été pris les armes à la main (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 72 et suiv.).
- MORIN** (Auguste). Demande à la Convention de rendre un décret indiquant les formes et moyens de suppléer à la production des actes de naissance quand il est impossible ou très difficile de produire ces actes (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 413).
- MORLAIX** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 206).
- MORSANG-SUR-ORGE** (Commune de). La commune fait hommage à la patrie de tous les hochets ecclésiastiques et proteste de son dévouement (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 152).
- MORTAGNE** (District de). Le procureur syndic annonce que la vente des immeubles d'émigrés s'effectue dans le district et que les deux premiers articles estimés 590 livres ont été adjugés, 1.590 livres (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 142) ; — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le procureur syndic fait part à la Convention que le citoyen Bouvoust, jadis doyen de la collégiale de Toussaint-de-Mortagne, a renoncé à son traitement (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 588) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- MOUCHES** (Commune de). Les citoyens font passer à la Convention le procès-verbal de la séance dans laquelle ils ont arrêté que les biens communaux seraient affermés et que le produit serait affecté aux frais de

- la guerre ; ils annoncent qu'ils ont brûlé tous les titres de la féodalité et qu'ils ont célébré une fête fraternelle qu'ils désirent renouveler tous les ans le 30 juin (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 274 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)
- MOUCHET**, lieutenant au 7^e bataillon de la Meurthe. Est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté pendant seize jours (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4.)
- MOULIN**, vicaire épiscopal d'Angers. Fait envoyer à la Convention ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)
- MOULINS** (Jean-Nicolas). Voir *Leroy dit Moulins*.
- MOUTHUS** (Henri), curé de Bruch. Fait un discours patriotique et proteste de son dévouement à la République (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 294.)
- MOUZON** (Commune de). Les sans-culottes font déposer sur l'autel de la patrie 1.467 livres en numéraire pour échanger contre des assignats et 60 livres qu'ils offrent en don patriotique (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 547 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.* p. 548.)
- MOUZON** (Commune de). Une députation de la Société jacobite, montagnarde et révolutionnaire dépose sur l'autel de la patrie les vases et ornements de l'église et annonce qu'elle ne veut plus d'autre culte que celui de la raison (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 254 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)
- MOUZON-MEUSE** (Commune de). Le comité de surveillance félicite la Convention sur les grandes mesures qu'elle a prises et l'invite à rester à son poste (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 100) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.* — Le comité de surveillance félicite la Convention sur la vigueur de ses opérations et la conjure de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 140) ; — insertion au *Bulletin ibid.*.)
- MOYAUX** (Commune de), département du Calvados. Les sans-culottes composant la Société des Amis de la Constitution remercient la Convention d'avoir préservé la chose publique de la chute dans laquelle voulaient l'entraîner les députés traitres et l'informent que le nommé Durand, suppléant du département de l'Eure a été destitué de sa place d'administrateur du district de Pont-Audemer pour cause d'incivisme par les représentants du peuple près l'armée des côtes de Cherbourg (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 45) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)
- MUGROS** (Commune de). La Société républicaine exprime à la Convention sa reconnaissance pour ses travaux et son énergie, l'invite à rester à son poste et lui déclare que des six députés que le département a envoyés, 3 sont dignes de sa confiance et que les 3 autres, *Saurine*, *Cadroy* et *Lefranc* doivent être remplacés (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)
- MULJEAN**, capitaine. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410.)
- MULON**, capitaine de vaisseau, mort en combattant pour la République. On rend hommage à sa mémoire à l'occasion de la fête civique célébrée à Rochefort (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 45)
- MUR-DE-BARRÈS** (Commune de), département de l'Aveyron. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 198).
- MUSÉUM**. Décret portant que les objets précieux renfermés dans la caisse à trois clefs seront remis au ministre de l'intérieur pour être déposés au *Muséum* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 335).
- MUSSET**, député de la Vendée. — AN II (1793). — Une députation de la commune de Meulan proteste contre son inculpation (t. LXXX, p. 176). — Envoie une lettre du citoyen Lepeletier, frère du premier martyr de la liberté (p. 605.)
- MUSSIDAN** (District de). Le procureur syndic fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).

N

NANCY (Commune de). Le citoyen Thiébaud, président de la Société populaire de Nancy, fait passer à la Convention les détails d'une fête civique célébrée le 1^{er} brumaire (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 244) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)

NANTERY. Voir *Nautery*, prêtre réfractaire.

NANTES (Commune de). Le représentant du peuple Carrier annonce que la régénération de toutes les autorités constituées est une chose faite, que l'apostolat de la Raison éclaire tous les esprits, que dans la séance de la Société populaire du 26 l'évêque Minée a abjuré sa qualité de prêtre et que 90 prêtres embarqués dans un bateau sur la Loire ont péri (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289) ; — insertion au *Bulletin ibid.* — Le représentant du peuple Carrier écrit qu'on a célébré la fête de la dernière décade de brumaire, que les bustes de Marat et de Lepeletier y ont été apportés et qu'un autodafé a été fait de toutes les paperasses de l'ancien régime (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 329) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.* — La Société populaire demande que les prêtres ne puissent être chargés d'aucune fonction publique à moins qu'ils ne renoncent à la prêtrise; elle demande aussi que les juifs soient surveillés (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 384) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*.)

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Commune de), département de l'Oise. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 201).

NANTUA (District de), département de l'Ain. Le secrétaire général offre la somme de 180 livres donnée par plusieurs curés constitutionnels (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 60) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin ibid.*.)

NARBONNE (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177). — La Société populaire fait part à la Convention de l'offrande d'un cavalier monté et équipé et de 400 chemises (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 606) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin ibid.*.)

- NAUTERY**, prêtre réfractaire. Le procureur syndic du district de Saint-Sever envoie les pièces relatives à son jugement (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 551); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NAY** (Commune de), département des Basses-Pyrénées. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 207 et suiv.).
- NÉRIS** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et fait don de 584 livres 10 s. pour les frais de la guerre (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 61); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 408).
- NEUFCHATEL** (Commune de). Sur la pétition de la Société populaire de cette commune en faveur du citoyen François-Alexis Coquet la Convention décrète qu'il sera sursis à l'exécution du jugement rendu contre ce citoyen et renvoie la pétition aux représentants du peuple dans le département de la Seine-Inférieure qui feront un rapport (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 42). — La Société populaire et républicaine demande la suppression des frais du culte catholique et félicite la Convention sur ses travaux (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 91); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NEUVIC** (Commune de), département de la Corrèze. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et envoie un don patriotique de la citoyenne Dulaurens, veuve Meringonde (10 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 433); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NEUVIE** (Commune de). Voir *Neuvic* (Commune de).
- NEUVY-LA-LOI** (Commune de). On annonce que cette commune a renoncé au culte catholique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 599); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NICOCHÉ** (Veuve). Est imposée d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- NIMES** (Commune de). Le conseil général témoigne son horreur de la barbarie des Anglais contre 300 Français et demande vengeance (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 332); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NIOCHÉ**, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (t. LXXX, p. 440).
- NIORT** (Commune de). Les chamoiseurs réclament contre la taxe des peaux préparées et chamois et demandent que le gouvernement s'occupe de procurer des huiles de poisson aux tanneries qui en manquent (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 251); — renvoi aux comités de Salut public et de commerce (*ibid.*).
- NOËL**, député des Vosges. — AN II (1793). — Le représentant Bernard annonce son arrestation alors que voyageant sous un faux nom il cherchait à passer en Suisse (t. LXXX, p. 442).
- NOËL**, ancien militaire. Fait don de sa croix de Saint-Louis à la Convention (9 frimaire an II — 9 novembre 1793, t. LXXX, p. 352).
- NOGARET** Félix. Fait passer à la Convention une cantate à l'Éternel et l'invite à la faire chanter dans le temple de la Raison (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 495); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- NOGENT-SUR-MARNE** (Commune de). Une députation de la Société populaire offre les dons que les différents membres de la société ont déposés sur l'autel de la patrie et invite la Convention à rester à son poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 255); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NOGENT-SUR-SEINE** (Commune de), département de l'Aube. Les sans-culottes demandent les bustes de Marat et Lepeletier pour rendre à ces deux martyrs l'hommage qui leur est dû (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 563); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NOIROT**, curé de Bourguignons. Renonce à la prêtrise (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 665).
- NOISY-SUR-OISE** (Commune de). Annonce qu'elle a déposé 9 marcs 5 onces d'argenterie entre les mains du citoyen Clémence et qu'elle offre son cœur et ses bras au service de la République (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- NORD** (Département du). La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une pétition de l'accusateur public du tribunal criminel du département du Nord demandant : 1^o si la peine de la déportation pour un temps limité emporte confiscation des biens; 2^o si, par la loi du 7 juin 1793, relative à la peine de déportation, les tribunaux criminels ordinaires sont autorisés à connaître des crimes contre-révolutionnaires hors des cas déterminés par les lois des 19 mars, 7 et 19 avril 1793 (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 106 et suiv.). — La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur la pétition de l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Nord tendant à ce qu'il lui soit donné un adjoint ou substitut pour le temps que durera la guerre, décrète que les représentants du peuple près l'armée du Nord sont chargés d'examiner sa demande et s'il y a lieu de nommer l'adjoint ou substitut en lui fixant pour traitement les deux tiers de celui de l'accusateur public (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 302).
- NORMANDIE** (Province de). Un citoyen fait passer à la Convention des clefs qui avaient été présentées au ci-devant roi par quelques villes de Normandie (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 565); — insertion au *Bulletin* et renvoi au Comité d'instruction publique (*ibid.*).
- NOTA**, de Gondrecourt-sur-Ornin. Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 645).
- NOTAIRES**. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une question du procureur général syndic du département de Paris tendant à savoir s'il peut faire procéder au concours à l'effet de remplir provisoirement les places de notaires vacantes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 299).
- NOURRY**, maréchal des logis. Demande à la Convention à repartir pour les frontières (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 705 et suiv.); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).
- NOYERS** (Commune de), département de l'Yonne. La Société populaire fait part des résultats de la sous-

- cription qu'elle a faite au profit des volontaires nationaux 7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 243 et suiv. ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* p. 244.
- NOYON** Commune de. Des citoyens se plaignent de quelques-uns des membres qui composent le comité de surveillance de cette commune 12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 532 ; — renvoi au comité de sûreté générale *ibid.*.
- NOYON** District de. Les administrateurs invitent la Convention à rester à son poste et font part qu'ils ont envoyé à la Monnaie un total de 1,779 marcs, 9 onces, 3 gros en argent et vermeil et 15 marcs, 4 onces, 6 gros d'or 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 88.
- NYONS** District de. Le citoyen Bourgeaud, commissaire de l'assemblée primaire de Nyons, fait part à la Convention de la levée de 915 jeunes citoyens dans ce district 8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 278 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*
-
- OBJETS PRÉCIEUX.** Décret portant que les objets précieux renfermés dans la caisse à trois clefs seront remis au ministre de l'intérieur pour être déposés au *Muséum* (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 335).
- ODES.** La Société populaire de La Châtre fait passer à la Convention une ode chantée à l'occasion d'une fête civique 5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 90 et suiv.
- OGER** (Commune d'). On annonce que les prêtres renoncent à la prêtrise et les citoyens aux préjugés religieux (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), (p. 545) ; — mention honorable (*ibid.*).
- OLÉRON-SAINTE-MARIE** (Commune d'), département des Basses-Pyrénées. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 222).
- OLIVIER.** La Convention décrète qu'il lui est défendu de continuer à Bercy la fabrication du minium, qu'il fera démolir tous ses fourneaux, qu'il lui sera accordé une indemnité dans le cas où il transporterait cet établissement en un lieu plus convenable ; mais qu'il ne pourra le faire qu'après en avoir averti les comités d'instruction publique et de commerce (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 257 et suiv.).
- OLIVIER** (Pierre d'). Voir *Dolivier* (Pierre).
- OLORON** (Commune d'). — Voir *Oléron-Sainte-Marie* (Commune de).
- OMONT** (Commune d'), département des Ardennes. L'administrateur des domaines nationaux écrit que la commune d'Omout fait passer à la Convention l'argenterie de son église et qu'elle l'invite à rester à son poste (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 516) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ORANGE** (Commune d'). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 219). — La Société populaire exprime à la Convention ses regrets au sujet de la mort du citoyen Gasparin représentant du peuple (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 374 et suiv.).
- ORBEC** (Commune d'), département du Calvados. Les officiers municipaux font part à la Convention que les citoyens se sont levés en masse pour secourir le département de la Manche lorsqu'ils ont appris la marche des débris de l'armée des rebelles de la Vendée vers ce département (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 585) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ORGLÈT** (District d'), département du Jura. Les sans-culottes composant l'administration provisoire du district félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 191).
- ORIG** le jeune. Est imposé d'une somme de 1 livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- ORLÉANS** (Commune d'), département du Loiret. Les 11 sections et la Société populaire félicitent la Convention sur la loi du *maximum* et demandent une loi prononçant la peine de mort contre les marchands qui, sous prétexte de pertes éprouvées, déclareraient des faillites frauduleuses (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 142) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité des subsistances (*ibid.*). — La Société populaire fait déposer différents objets sur le bureau de la Convention (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 312). — La Société populaire demande à la Convention de décréter que les sections ne se réuniront dorénavant que le 5 et le 10 de chaque décade (*ibid.*, p. 313).
- ORLÉANS** (District d'), département du Loiret. Les administrateurs font part des dons patriotiques des différentes communes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les administrateurs font un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- ORNE** (Département de l'). Le représentant du peuple Le Tourneur demande à la Convention de décréter le mode de paiement des hommes de la nouvelle levée du département de l'Orne provisoirement renvoyés dans leurs foyers (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 263). — Le directoire du département de la Seine-Inférieure fait part à la Convention que le département de l'Orne ayant demandé du secours contre les rebelles, la commune de Rouen lui a envoyé 2 bataillons d'infanterie, une compagnie de canonniers et un corps de cavalerie (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 278 et suiv.) ; — mention honorable (*ibid.*, p. 279).
- ORSAY** (Commune d'), département de Seine-et-Oise. Une députation offre à la Convention les débris de son culte et demande le maintien de son marché (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 254) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'agriculture (*ibid.*).
- OSMONT** (Commune d'). Voir *Omont* (Commune d').
- OSSELIN**, député de Paris. — AN II (1793). — Réclame le paiement de son indemnité jusqu'à son incarcération (t. LXXX, p. 132) ; — la Convention passe à l'ordre du jour (*ibid.*).
- OSSELIN**, curé de Saint-Aubin. Abjure la prêtrise (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 511) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ORDOT**, député de la Côte-d'Or. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition du citoyen François-Alexis

Coquet et sur celle de la Société populaire de Neufchâtel (t. LXXX, p. 42), — un rapport sur la pétition d'Alphonse Suffisant et de Jeanne-Denise Cunchon (p. 567), — un rapport sur la pétition de la citoyenne Louise Belle (*ibid.*), — un rapport sur la pétition du citoyen Charles-Edouard Dufour (p. 700).

P

PACHE, maire de Paris. Envoie l'état des ventes de biens nationaux pendant le mois de brumaire (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 566).

PACIFIQUE. Fait un don patriotique et apporte à la Convention des couverts d'argent pour les échanger contre des assignats (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131); — mention honorable (*ibid.*).

PAGANEL, député de Lot-et-Garonne. — AN II (1793). — Écrit qu'il se rend dans le département du Lot où il continuera l'œuvre de justice et de sévérité qu'il a commencée à Toulouse (t. LXXX, p. 252).

PANTHÉON. Décret portant que le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon et que celui de Marat y sera transféré (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 103).

PAPIERS. Sur une observation de Guyton Morveau, la Convention décrète que les papiers, parchemins et livres destinés à être brûlés seront mis sous scellés provisoirement (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 324).

PARCHEMINS. Voir *Papiers*.

PARCS. Voir *Jardins et parcs*.

PARÉ, ministre de l'Intérieur. Voir *Ministre de l'Intérieur*.

PARENT, ci-devant curé de Boissise-la-Bertrand. Renonce aux fonctions sacerdotales et fait hommage à la Convention d'une pièce de vers (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 128).

PARET, juge du tribunal du district de Boussac. Offre la moitié de son traitement et fait d'autres dons patriotiques (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 662); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PARIS.

§ 1^{er}. — *Commune de Paris*.

§ 2. — *Département de Paris*.

§ 3. — *Volontaires et autres militaires*.

§ 1^{er}. — *Commune de Paris*.

1° — *Sections de Paris*.

2° — *Police*.

3° — *Commune de Paris*.

4° — *Eclairage*.

5° — *Société philanthropique*.

6° — *Conseil général*.

1° — *Sections de Paris*.

1. — *Sections en général*.

2. — *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

1. — *Sections en général*. Une députation des sections de Paris appelle la sollicitude de la Convention sur les établissements destinés à recevoir les enfants

naturels (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 112).

2. — *Sections individuelles par ordre alphabétique*.

Section des Amis de la Patrie. Demande à la Convention de nommer des commissaires pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 151). — Liste des commissaires chargés d'assister à cette fête (*ibid.*).

Section des Arcs. Les instituteurs et plusieurs élèves demandent à la Convention de s'occuper de l'éducation publique; deux jeunes citoyens prononcent un discours et deux autres chantent des couplets patriotiques (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 402 et suiv.). — Le Président admet ces jeunes citoyens aux honneurs de la séance et leur donne l'accolade (*ibid.* p. 405 et suiv.).

Section de l'Arsenal. Une députation félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises, demande la nomination de commissaires pour assister à une fête civique en l'honneur de Marat et de Lepeletier et sollicite la jouissance du ci-devant temple des enfants de la patrie (5 frimaire an II — 25 novembre 1793 t. LXXX, p. 102); — la Convention décrète la mention honorable, l'insertion au *Bulletin*, la nomination de commissaires et renvoie pour le surplus au comité des domaines (*ibid.*). — Composition de la députation de la Convention pour assister à la fête célébrée en l'honneur de Marat et de Lepeletier (*ibid.* p. 116).

Section de Bon-Conseil. Une députation demande à la Convention de nommer des commissaires pour assister à la fête qu'elle va célébrer lors de l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier, Beauvais et Chalier (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 314). — Le comité révolutionnaire de cette section annonce qu'il a découvert un trésor chez un citoyen (*ibid.* p. 319). — Les commissaires du conseil exécutif Marchand et Clémence font part des vertus du détachement de l'armée révolutionnaire de cette section qui les a accompagnés dans leur mission (10 frimaire an II — 20 novembre 1793, p. 377).

Section de Bondy. Le comité révolutionnaire de cette section annonce qu'il a découvert un trésor chez un citoyen (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 319). — La section demande à la Convention de lui faire une avance de 100.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 416); — renvoi au comité des finances (*ibid.*).

Section de Bonne-Nouvelle. Un architecte, citoyen de cette section, fait hommage à la Convention d'un tableau, monument consacré à la gloire de la Montagne (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 445); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

Section de Brutus. Une députation offre 200 marcs d'argenterie, déclare qu'elle renonce au culte de l'erreur et annonce qu'elle a fait désarmer les aristocrates et les modérés (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 111); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Section des Champs-Élysées. Remet à la Convention une pétition demandant la punition de ceux qui, chargés de défendre la patrie, l'ont trahie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 49); — la Convention décrète, que la section des Champs-Élysées a bien mérité de la patrie, ordonne l'envoi de la pétition aux armées, aux départements et aux sociétés populaires, l'insertion au *Bulletin* et dans le *Recueil des faits héroïques* et le renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Des députés du 11^e bataillon de Paris, composé en partie des contingents de cette section, viennent se justifier des accusations portées contre ce bataillon (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 685 et suiv.).

Section de 1792. Clauzel demande la levée des scellés apposés par cette section sur un magasin ren-

SECTIONS DE PARIS (*suite*).

fermant 60.000 aunes de toile (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 392).

Section des Droits-de-l'Homme. On annonce qu'elle va célébrer une fête en l'honneur de Marat et de Lepeletier (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 102 et suiv.).

Section de la Fontaine de Grenelle. Une députation de cette section présente une pétition relative aux revenus des détenus (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 319).

Section des Gardes-Françaises. Demande que les tableaux représentant Marat et Lepeletier et le buste de Chalier soient placés dans tous les tribunaux révolutionnaires de la République (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 338).

Section de l'Homme-Armé. La section demande à la Convention de nommer une députation pour assister à la fête qu'elle va célébrer en l'honneur de Lepeletier, Marat, Chalier et Beauvais (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 440); — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Le comité révolutionnaire annonce qu'il a porté à la Monnaie les dépouilles du clergé et offre une grande quantité d'effets d'habillement et de campement (*ibid.*); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

Section de l'Indivisibilité. On annonce qu'elle va célébrer une fête en l'honneur de Marat et de Lepeletier (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 102 et suiv.).

Section des Invalides. Remet à la Convention une pétition demandant la punition de ceux qui, chargés de défendre la patrie, l'ont trahie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 49); — la Convention décrète, que la section des Invalides a bien mérité de la patrie, ordonne l'envoi de sa pétition aux armées, aux départements et aux sociétés populaires, l'insertion au *Bulletin* et dans le *Recueil des faits héroïques* et le renvoi au comité de Salut public (*ibid.*), (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 149). — Des députés du 11^e bataillon de Paris, composé en partie des contingents de cette section, viennent se justifier des accusations portées contre ce bataillon (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 685 et suiv.).

Section de la Montagne. Annonce qu'elle célébrera la fête de la Raison et demande à la Convention de nommer une députation pour y assister (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 339); — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*). — Un des commissaires de la Convention chargés d'assister à cette fête rend compte de leur mission (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 414 et suiv.).

Section du Mont-Blanc. Invite la Convention à nommer une députation pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 384); — la Convention défère à ce vœu (*ibid.*).

Section de Mucius-Scaevola. Les enfants de cette section viennent demander à la Convention la prompt organisation de l'instruction publique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 156). — Le président donne l'accolade aux jeunes orateurs de la députation (*ibid.*); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et décret portant que la discussion sur l'instruction publique est fixée au second décade de frimaire (*ibid.*).

Section Poissonnière. Demande que la Convention nomme des commissaires pour assister à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 151). — Liste des commissaires devant assister à cette fête (*ibid.*).

Section de Popincourt. Demande à la Convention de prendre des mesures pour venir en aide aux parents des volontaires de la section qui sont aux armées (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 622).

Section des Quinze-Vingts. On annonce qu'elle va célébrer une fête en l'honneur de Marat et de Lepe-

SECTIONS DE PARIS (*suite*).

letier (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 102 et suiv.).

Section des Tuileries. Remet à la Convention une pétition demandant la punition de ceux qui, chargés de défendre la patrie, l'ont trahie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 49); — la Convention décrète que la section des Tuileries a bien mérité de la patrie, ordonne l'envoi de la pétition aux armées, aux départements et aux Sociétés populaires, l'insertion au *Bulletin* et dans le *Recueil des faits héroïques* et le renvoi au comité de Salut public (*ibid.*). — Le 11^e bataillon de Paris, dit des Tuileries, exprime à la Convention ses regrets des incidents qui ont eu lieu lors de son déplacement de Paris à Cherbourg (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 490 et suiv.). — Des députés du même bataillon viennent se justifier des accusations portées contre ce bataillon (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 685 et suiv.).

2. — *Police.* Les administrateurs du département de police transmettent à la Convention un état des personnes détenues à la date du 3 frimaire an II — 23 novembre 1793 (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 57 et suiv.). — un état des personnes détenues à la date du 4 frimaire an II — 24 novembre 1793 (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129), — un état des personnes détenues à la date du 5 frimaire an II — 25 novembre 1793 (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148), — un état des personnes détenues à la date du 6 frimaire an II — 26 novembre 1793 (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 253), — un état des personnes détenues à la date du 7 frimaire an II — 27 novembre 1793 (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282), — un état des personnes détenues à la date du 8 frimaire an II — 28 novembre 1793 (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 340), — un état des personnes détenues à la date du 10 frimaire an II — 30 novembre 1793 (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 419), — un état des personnes détenues à la date du 11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793 (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519), — un état des personnes détenues à la date du 12 frimaire an II — 2 décembre 1793 (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 537 et suiv.), — un état des personnes détenues à la date du 13 frimaire an II — 3 décembre 1793 (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594), — un état des personnes détenues à la date du 14 frimaire an II — 4 décembre 1793 (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).

3. — *Commune de Paris.* Une députation félicite la Convention sur ses travaux et demande des livres pour l'éducation des enfants, l'exclusion des prêtres de toutes les fonctions publiques et un décret ordonnant aux citoyens qui se sont retirés à la campagne de rentrer dans les villes où ils ont leur domicile (3 frimaire an II — 25 décembre 1793, t. LXXX, p. 108 et suiv.).

4. — *Eclairage.* Décret relatif à la manufacture d'huile et de bougies du citoyen Lepêcheux qui fournit l'illumination de Paris (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).

5. — *Société philanthropique.* La Convention passe à l'ordre du jour sur une question de cette Société à l'effet de savoir si elle doit cesser les secours qu'elle distribue en raison de la loi sur la mendicité (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 567).

6. — *Conseil général.* Décret annulant un de ses arrêtés pris d'après un réquisitoire du procureur de la commune (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 637 et suiv.). — Discussion à laquelle a donné lieu cette annulation (*ibid.*). — Compte rendu par divers journaux (*ibid.*, p. 650 et suiv.).

§ 2. — Département de Paris.

1^o *Assemblée électorale.* Dénonce le représentant Boursault qui aurait, en peu de temps, amassé une fortune immense (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 268).

DÉPARTEMENT DE PARIS (*suite*).

2° *Notaires*. Décret portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur une question du procureur général syndic tendant à savoir s'il peut faire procéder à un concours à l'effet de remplir provisoirement les places de notaires vacantes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 299).

3° *Territoire*. Décret fixant la démarcation territoriale du département de Paris et de celui de Seine-et-Oise entre les communes de Meudon et de Clamart (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 306).

4° *Tribunal de commerce*. Les membres du tribunal de commerce viennent déposer leur sollicitude dans le sein de la Convention sur le sort des créanciers de la ci-devant juridiction consulaire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 373).

§ 3. — *Volontaires et autres militaires*. Le 11^e bataillon de Paris, dit des Tuileries, témoigne à la Convention ses regrets des incidents qui ont eu lieu lors de sa marche de Paris à Cherbourg (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 490 et suiv.). — Le 3^e bataillon des Gravilliers demande vengeance des traîtres et jurent de faire triompher la République (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 595). — Le 18^e bataillon de Paris réproouve formellement la rébellion du bataillon des Tuileries (*ibid.* p. 607). — Des députés du 11^e bataillon de Paris viennent justifier ce bataillon des accusations portées contre lui (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 685 et suiv.).

PAS-DE-CALAIS (département du). Les représentants du peuple font part à la Convention du progrès de la Révolution dans ce département (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 610); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PASSI. Réclame sa mise en liberté prétendant que la loi du 4 frimaire ne lui est pas applicable (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 391 et suiv.); — renvoi au comité des finances (*ibid.* p. 392).

PASTOUREAU, secrétaire du district de Bourg. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).

PAU (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 197 et suiv.).

PAULIN, de Belfort. Est imposé à 700 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).

PAULLEVÉ, ancien professeur du collège d'Auxerre. Fait un don patriotique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 145); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PECHINI, membre de la société populaire de Chinon. Fait un don patriotique (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 59); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PEBAUT, procureur de la commune d'Amplepuis. Dépose sur l'autel de la patrie l'original de ses provisions de notaire et renonce à toute liquidation de finance (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au commissaire liquidateur (*ibid.*).

PEINE DE MORT. Danton propose le rappel des commissaires qui auraient pris de leur propre chef des arrêtés portant la peine de mort (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 452); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

PELLETIER, officier municipal de la commune de Chantenay-la-Montagne. Présente une pétition à la Conven-

tion et demande que le nom d'Antoinette donné à l'enfant d'un de ses parents soit biffé sur le registre par l'officier municipal (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 174).

PELLETIER, président de la Société républicaine de Gondrecourt-sur-Ornain. Informe la Convention que cette société offre à la patrie un cavalier équipé et armé et des dons patriotiques (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 660); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PENAUD-TEYSSENCE (Anne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).

PENSIONS. Ajournement d'un projet de décret portant liquidation de pensions de plusieurs individus sur la proposition du ministre de l'intérieur (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).

PÉPIN, député de l'Indre. — AN II (1793). — Annonce l'arrestation de la citoyenne Varin, veuve Gimel, et demande que le citoyen Ingrand, commissaire dans le département de la Vienne, examine les causes de cette arrestation (t. LXXX, p. 571).

PERONNE (district de). Les administrateurs offrent à la République l'or et l'argent consacrés au culte et écrivent que les prêtres, les catholiques et les protestants ne reconnaissent d'autre religion que celle de la raison (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 603); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PERREIN, adjudant-major au 17^e bataillon des fédérés. Présente une pétition (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 520); — renvoi au comité des finances et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PERRIN (Jean-Baptiste), député des Vosges. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (t. LXXX, p. 440). — Est désigné pour assister à la fête en l'honneur des victimes de la liberté, célébrée par la commune de Brutus (p. 665).

PESME, ci-devant curé de la commune d'Arcis. Renonce à ses fonctions et à son traitement de 2.000 livres (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 246); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

PETIT, maréchal des logis. Demande à la Convention à repartir pour les frontières (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 705 et suiv.); — renvoi au ministre de la guerre (*ibid.*).

PETIT (Pierre), âgé de 12 ans. Demande à la Convention de mettre à l'ordre du jour l'éducation nationale (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 404). — Il est admis aux honneurs de la séance et le Président lui donne l'accolade fraternelle (*ibid.*).

PEYSSARD, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Fait décréter qu'un secours sera accordé au citoyen Desert (t. LXXX, p. 387).

PEZENAS (Commune de), département de l'Hérault. Le conseil général et les républicains de Pézenas félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, p. 184).

PHILIPPEAUX, député de la Sarthe. — AN II (1793). — Fait une motion relative à une pétition du conseil général de la commune du Mans demandant l'autorisation d'acheter des réverbères et d'en couvrir la dépense par des sols additionnels (t. LXXX, p. 311).

- PHILIPPEAUX**, député de la Sarthe (*suite*).
— Parle sur la faculté donnée aux acquéreurs de biens nationaux de résilier les baux (p. 704). — Fait renvoyer au comité de Salut public une proposition de Maximilien Robespierre tendant à assurer la liberté des cultes (p. 713), (p. 719).
- PIBÈRES**, père. Fait un don patriotique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 674); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PICNOT** fils, sous-lieutenant au 1^{er} bataillon de l'Yonne. Le représentant du peuple, Maure fait part à la Convention de sa mort héroïque (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 248); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PIÉMONTAIS**. Le général de brigade Henri Sorret annonce à la Convention que les Piémontais qui fouillaient le territoire de la République à l'entrée de la Vallée de la Barcelonnette viennent d'en être chassés, que leur camp de la Madeleine a été pillé et que les troupes de la République occupent les villages de la frontière qu'on leur a enlevés (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 480).
- PIERRE-BOUFFIÈRE** (Commune de). Voir *Pierre-Bouffière* (Commune de).
- PIERRE-BUFFIÈRE** (Commune de), département de la Haute-Vienne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire, an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 200).
- PIERRE-DE-BRESSE** (Commune de). La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et à mettre le sceau à ses sublimes travaux (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 597); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PIETTE**, député des Ardennes. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition de la citoyenne Chaiseau (t. LXXX, p. 251), — un rapport sur la pétition du citoyen Vilain (p. 571).
- PIMBO** (Commune de), département des Landes. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 232).
- PIORRY**, député de la Vienne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée à Sceaux-l'Unité (t. LXXX, p. 116). — Donne lecture d'une lettre du citoyen Ingrand, représentant du peuple dans le département de la Vienne, qui annonce qu'il va être dénoncé (p. 430 et suiv.). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté célébrée par la section de l'Homme-Armé (p. 440).
- PISCOP** (Commune de), département de Seine-et-Oise. Les citoyens font passer à la Convention deux arrêtés qu'ils ont pris : le premier tendant à échanger les ustensiles de leur église contre des assignats; le second, enjoignant au ministre du culte d'expliquer, les jours de décade, la Constitution républicaine et les Droits de l'Homme (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 328); — insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PISSEFONTAINE** (Commune de). Fait don de l'argenterie de ses églises (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 292); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PLAISANCE** (Commune de), département du Gers. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 224 et suiv.).
- PLAZANET**, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).
- PLESSIS-LECOMTE** (Commune de). Fait hommage à la Convention de l'argenterie de son église (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 611); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PLISSON**, volontaire dans le 1^{er} bataillon de l'Indre. Demande un secours (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 567); — la Convention renvoie sa pétition au ministre de la guerre et décrète qu'il lui sera payé provisoirement une somme de 200 livres (*ibid.*). — Le Président lui accorde les honneurs de la séance (*ibid.* p. 568).
- PLUCHONNEAU** (Nicolas), ci-devant aumônier de l'hôpital de la marine. Envoie sa profession de foi républicaine (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- PLEVIER** (Flûte le). Les représentants du peuple Lequinio et Laignelot annoncent que cette flûte, qui s'était rendue à Bordeaux pour préparer un coup de main, avait à son bord un ingénieur qui vient de se brûler la cervelle (6 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 143 et suiv.).
- POCHOLLE**, député de la Seine-Inférieure. — AN II (1793). — Rend compte des opérations en Vendée (t. LXXX, p. 120), (p. 137 et suiv.).
- POINSARD** (Jean), jeune citoyen de la section des Arcis. Son discours prononcé à la Convention (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 403). — Le Président lui donne l'accolade (*ibid.* p. 403).
- POISSON**, capitaine au 5^e bataillon de la Meurthe. Il est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté de son poste au moment d'une action (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3).
- POITIERS** (Commune de). La Société républicaine annonce que les progrès de la philosophie s'opèrent avec rapidité (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 138); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PONET** (Jacques), ex-capucin. Envoie ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- PONS**, député de la Meuse. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition des citoyens Baruch Lewy et Jacques Elie (t. LXXX, p. 160), — un rapport sur la pétition du citoyen Dubourg (p. 162), — un rapport sur la pétition de la municipalité de Maille-rencourt (p. 164).
- PONT-A-MOUSSON** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 231). — La commune adresse à la Convention l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance et l'invite à rester à son poste (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 385); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- PONT-AUDEMER** (Commune de). La Société des sans-culottes demande que les prêtres ne soient plus salariés par la nation et que la Convention rapporte le décret qui exempte les évêques, curés et vicaires d'aller défendre la patrie; elle félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 93); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le secrétaire de la Société

- populaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- PONT-AUDEMER** (District de). La municipalité de Foulbec réclame contre l'exécution du jugement du tribunal de Pont-Audemer en vertu duquel on la poursuit (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 569 et suiv.).
- PONT-CIVIQUE** (Commune de). La commune de Saint-Florentin demande à changer son nom en celui de Pont-Civique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 417).
- PONT-DE-L'ARCHE** (Commune de). Le procureur de la commune envoie 5 décorations militaires, 2 cachets d'argent, un étui d'or et un paquet de fleurs de lys et de trèfles dorés (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 663); — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- PONT-DE-VAUX** (Commune de). Les sans-culottes félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, p. 178).
- PONT-L'ABBE** (Commune de), département du Finistère. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 217).
- PONT-SAINTE-MAEENCE** (Commune de). Une députation demande que tous les hochets de l'idolâtrie qu'elle dépose soient purifiés par le feu du creuset national (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239); — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*.
- PONT-SUR-VIENNE** (Commune de). La Société populaire de Châtellerault demande à changer le nom de la commune de Châtellerault en celui de Pont-sur-Vienne (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 393).
- PONTALE** (Commune de). Voir *Pont-l'Abbe* (Commune de).
- PONTARLIER** (Commune de), département du Doubs. Le citoyen Claudet, procureur de la commune, annonce l'envoi des objets appartenant au culte et l'abjuration du citoyen Barrey, prêtre et vicaire (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), (p. 539 et suiv.).
- PONTAULT** (Commune de). Les sans-culottes félicitent la Convention sur la vigueur de ses opérations, la conjurent de rester à son poste et font un don patriotique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140), (p. 154).
- PONTOISE** (Commune de). La Société montagnarde et la commune font déposer sur l'autel de la patrie, par deux sans-culottes, des objets d'argenterie et assure la Convention de son dévouement à la République (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 64); — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*. — La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 176), (p. 179).
- PONTORSON** (Commune de). Le général Rossignol écrit que les brigands ont évacué cette commune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 71).
- PONTS-DE-CÉ** (Canton des). Les citoyens acceptent la Constitution et adhèrent à tous les décrets de la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 268). — Les maires et officiers municipaux font part à la Convention de l'acceptation à l'unanimité de la Déclaration des Droits de l'homme et de la Constitution par ce canton; ils l'invitent à rester à son poste, demandent qu'il n'y ait qu'une municipalité pour les deux paroisses qui forment leur commune et que le nom de Ponts-de-Cé soit changé (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 502); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division *ibid.*.
- PORCHER-LISSONNAY**, député de l'Indre. — AN II 1793. — Fait renvoyer au ministre de la guerre la pétition du citoyen Plisson, volontaire au 1^{er} bataillon de l'Indre (t. LXXX, p. 567).
- PORCHEROT**, lieutenant au 4^e bataillon de la Haute-Saône. Est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté pendant trois jours (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3).
- PORT-MARLY** (Commune de). Les citoyens invitent la Montagne à rester à son poste, protestent de leur dévouement à la République et envoient l'argenterie de leurs églises (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 292, (p. 293).
- PORTET-SAINT-SIMON** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 217).
- PORTIER**, député de l'Oise. — AN II 1793. — Fait un rapport sur les rapports que devront faire les comités de commerce, de marine, des secours publics, des finances et de l'instruction publique (t. LXXX, p. 570 et suiv.).
- POTIER** (Jean). Est envoyé par l'assemblée primaire du canton de Saint-Germain-des-Fossés pour demander à la Convention la suppression de la dime (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 571 et suiv.).
- POTIER** Louis, député suppléant d'Indre-et-Loire. — AN II 1793. — Est admis en remplacement de Gardien (t. LXXX, p. 389).
- POTIER**, curé aux Jonquières. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- POTTIER**, administrateur du district de Loches. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 413).
- POTTIER** (Charles-Albert), député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section Poissonnière (t. LXXX, p. 151). — Demande l'ajournement d'un projet de décret portant liquidation de pensions, en faveur de plusieurs individus, sur la proposition du ministre de l'intérieur (p. 626).
- PONJARD-MONTJOURDAIN**, ex-noble destitué de ses fonctions de régisseur général de l'argenterie. Est remplacé par *Wiriot-Courbière* directeur de la même régie (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 336).
- POULET** (Jean-Baptiste), instituteur des sourds et muets de Roye. Renonce à ses fonctions sacerdotales (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- POULTIER**, député du Nord. — AN II 1793. — Il est dénoncé par la Société républicaine de Vyes comme ayant soustrait un jeune homme à la réquisition (t. LXXX, p. 175). — Rend compte des mesures qu'il a

- prises dans les départements du Midi (p. 319 et suiv.). — Présente différentes observations sur l'affaire de Beaucaire dans laquelle il a été commis plusieurs faux (523 et suiv.). — La Société populaire de Sorgues exalte son énergie et ses vertus (p. 583). — Fait un rapport sur l'uniforme des vétérans nationaux (p. 615).
- POUPLINET**, secrétaire du citoyen Le Carpentier représentant du peuple dans le département de la Manche. Rend compte à la Convention de l'héroïsme dont ont fait preuve les habitants de Granville lors de la défense de leur ville assiégée par les rebelles (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 266 et suiv.) ; — renvoi au comité d'instruction publique et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- POUSSIN** (citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349).
- POUSSIN**, peintre. Une députation offre un tableau de Poussin (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 323).
- PRÉJUS** (Jeanne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).
- PRÊTRES**. 1° Un grand nombre de prêtres abjurent leur métier (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
 2° La Société populaire et républicaine de Neufchâtel demande la suppression des frais du culte (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 91). — Les sans-culottes de Pont-Audemer demandent que les prêtres ne soient plus salariés par la nation, (*ibid.* p. 93).
 3° Les sans-culottes de Pont-Audemer demandent le rapport du décret qui exempte les prêtres d'aller défendre la patrie (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 93).
 4° Le citoyen Causse, imprimeur à Dijon, offre d'apprendre son métier aux prêtres qui renoncent à leurs fonctions (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289).
 5° Carrier annonce que 500 prêtres ont renoncé au sacerdoce et que 90 autres ont péri dans la Loire (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289 et suiv.).
 6° La Société montagnarde de Cahors invite la Convention à priver de leurs fonctions et de leurs traitements les prêtres qui ont été jugés dignes de la réclusion (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349).
 7° La Société républicaine d'Épernay demande que les prêtres qui ne seront pas mariés dans six mois soient déchus des droits de citoyens et privés de leur traitement (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 503).
 8° La Convention passe à l'ordre du jour sur la question de savoir si les prêtres dont les bans ont été publiés avant le décret du 29 brumaire doivent être compris dans ce décret (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 526).
 9° La Société populaire de Saint-Vincent à Nantes demande que les prêtres soient exclus des fonctions publiques (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 584).
- PRÉVOST**, commandant la gendarmerie des hommes du 14 juillet 1789. Sa pétition concernant la loi du 12 brumaire relative au droits des enfants nés hors le mariage (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 362).
- PRIEUR** (Pierre-Louis), député de la Marne. — AN II (1793). — Rend compte des opérations de la division de Fougères (t. LXXX, p. 71), (p. 81 et suiv.).
- PRIEUR-DUVERNOIS** (Claude-Antoine), député de la Côte-d'Or — AN II (1793). — Fait un rapport sur les moyens d'extraire le salpêtre de tous les endroits où il se trouve et sur l'organisation de cette extraction (t. LXXX, p. 616 et suiv.).
- PRISONNIERS**. Voir *Paris* § 1^{er}, N° 2.
- PRISONNIERS DE GUERRE**. 1° Décret portant que le ministre de la guerre rendra compte sous trois jours des mesures qu'il a prises pour l'échange des prisonniers de guerre (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 525). — Décret portant que les commissaires près les armées sont autorisés à prendre des mesures promptes et sûres pour cet échange (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 699).
 2° La Convention passe à l'ordre du jour sur une demande de secours faite par des parents de Français prisonniers de guerre (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 526).
- PRISONS**. Voir *Détenus*.
- PROVENCHÈRES** (Bertrand), seigneur du Chassing. On annonce son exécution (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 374).
- PROVINS** (Commune de). La commission municipale fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- PROVINS** (district de). Les administrateurs écrivent que l'esprit public est à la hauteur de la révolution, que les prêtres abjurent, que les églises se ferment ou se changent en temple de la philosophie (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 497) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PUY** (Commune du), département de la Haute-Loire. Les républicains demandent vengeance contre les Anglais pour les forfaits commis sur la personne du représentant Beauvais (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 503) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- PUY** (Commune du), département de la Manche. Les citoyens invitent la Convention à rester à son poste et annoncent que les citoyens de la première réquisition sont partis contre les rebelles fugitifs qui voulaient quitter la France et se retirer à Jersey (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 531).
- PUY-DE-DÔME** (Département du). La Convention décrète que le jugement du tribunal de cassation du 9 août 1793 est annulé et que le ministre donnera sans délai les ordres nécessaires pour l'exécution du jugement du tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme du 27 avril 1793 rendu contre les assassins du citoyen Marcellin (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 251 et suiv.). — Le représentant Couthon rend compte de l'état des esprits dans ce département et dépose sur le bureau de la Convention une relique qui avait la propriété de guérir des infirmités (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 642).
- PUYMIROL** (Commune de), département de Lot-et-Garonne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 220 et suiv.).
- Py, l'aîné**. Est imposé d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- Py, le jeune**. Est imposé d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- PYRÉNÉES** (Hautes-) (Département des). L'administration écrit que parmi les objets donnés par les habitants du canton de Trie se trouvent 6 beaux chevaux équipés (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 671) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

PYRÉNÉES-ORIENTALES (Département des). La Convention approuve l'arrêté des commissaires qui a ordonné la réparation de la felouque génoise l'*Annunciation* aux frais de la République (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44.).

Q

QUATRE-SOLS YVART (Citoyen). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).

QUENTIN PETITOT, trésorier de la Société populaire de Châtillon-sur-Seine. Transmet un don patriotique de la part de trois citoyens de Châtillon (6 frimaire 1793 — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 175); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

QUILLEBOEUF (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 218).

QUIMPER (Commune de). La Société montagnarde des sans-culottes témoigne à la Convention sa reconnaissance du châtimeut des mandataires conspirateurs (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société montagnarde des sans-culottes proteste contre les renseignements donnés à la Convention contre le citoyen Bruno Boissier, député à la Convention, le taxant d'incivisme et de fédéralisme (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 257).

QUIMPER (District de). Les administrateurs font savoir aux représentants du peuple composant le comité des décrets à la Convention nationale, que le citoyen Bruno Boissier, appelé à siéger à la Convention, s'en est montré digne par son amour pour la liberté, l'égalité et la République une et indivisible (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 257).

R

RABAUD-POMIER, député du Gard. — AN II (1793). — Amar annonce son arrestation (t. LXXX, p. 710). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a suivi l'annonce de cette arrestation (p. 714 et suiv.).

RABAUD-SAINT-ÉTIENNE, député de l'Aube. — AN II (1793). — Amar annonce son arrestation (t. LXXX, p. 710). — Compte rendu par divers journaux de la discussion qui a suivi l'annonce de cette arrestation (p. 714 et suiv.).

RACINE (Marie-Françoise), veuve de Jacques-Élie. La Convention, après avoir entendu son comité de législation, passe à l'ordre du jour sur sa pétition demandant à ce qu'une transaction, passée le 4 mai 1781 devant le notaire de Pont-l'Évêque, soit annulée comme frauduleuse et que la cause soit renvoyée à un nouvel examen, attendu qu'elle a été mal jugée par le tribunal du district de Rouen et renvoie au comité des secours publics sa demande de secours (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 298).

RAFFANEAU. Fait un don patriotique et propose d'établir des fêtes civiques dans chaque commune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 65); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).

RAMEL-NOGARET, député de l'Aude. — AN II (1793). — Fait décréter le renvoi d'une pétition de citoyens des États-Unis de l'Amérique aux comités de Salut public et de commerce (t. LXXX, p. 101). — Est désigné pour assister à la fête d'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section Poissonnière (p. 151). — Fait un rapport sur le projet de décret concernant la contribution mobilière (p. 169 et suiv.), — un rapport sur la contribution mobilière de 1793 (p. 355). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (p. 636), (p. 648).

RANSON, accusateur public du tribunal criminel du département du Nord. Demande qu'il lui soit donné un adjoint ou substitut pour le temps que durera la guerre (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 302); — la Convention décrète que les représentants du peuple près l'armée du Nord sont chargés d'examiner sa demande et, s'il y a lieu, de nommer l'adjoint ou substitut en lui fixant comme traitement les deux tiers de celui de l'accusateur public (*ibid.*).

RANXIN, président de la Société des sans-culottes de Mézères et de Libreville. Fait part à la Convention des sentiments qui animent ces deux communes, des dons patriotiques qu'elles ont récoltés en vingt-quatre heures et l'invite à rester à son poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 242); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

RAULT. Demande à être exempté de la réquisition (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 641 et suiv.).

RAUNE, administrateur du district de Clermont-Oise. Fait une rente viagère de 40 livres au brave canonnier qui a tué l'infâme Condé (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

RAUXIN. Voir *Ranxin*.

RAVAULT, curé de Mont-Lion, département de Seine-et-Marne. Abjure la prêtrise (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 267).

RÉALMONT (Commune de), département du Tarn. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 193).

REBOUL (Antoine), instituteur des sourds et muets de Roye. Renonce aux fonctions sacerdotales (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131 et suiv.).

RECEVEURS GÉNÉRAUX. Décret qui ordonne que tous les receveurs généraux des finances seront mis en état d'arrestation et que leurs comptes seront prêts dans un mois (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 53). — Rejet d'un projet de décret relatif à la mise en liberté des receveurs généraux des finances dont les comptes ont été apurés (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 415).

RÉGISSEURS GÉNÉRAUX. 1° Décret interprétatif du décret du 29 septembre 1793, relatif à la reddition de leurs comptes (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 53).

2° Décret portant les sommes qu'auront à verser les ci-devant régisseurs généraux et représentant partie l'amende prononcée par la loi du 28 août 1792 et partie les sommes revenant à Prost-de-Grange-Belle migré (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 520 et suiv.).

RÉGISSEURS GÉNÉRAUX (*suite*).

3^e Décret portant les restitutions qu'ils auront à faire au trésor d'une partie des cautions des baux de Mager, Kallendrin et Poinignon (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 521).

4^e Décret assimilant les trois compagnies de finances aux sociétés d'actionnaires et fixant la quotité de leurs bénéfices qu'elles devront verser au trésor (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 521).

REGNAUT, chirurgien et juge de paix du canton de Reynel. Fait don à la nation d'une médaille d'or (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 62 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

RELIGIONS. Voir *Cultes*.

RÉMALARD (Commune de), département de l'Orne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176, (p. 188)).

REMIREMONT (Commune de). La Société populaire déclare adhérer à toutes les mesures révolutionnaires prises par la Convention et l'invite à rester à son poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune demande à changer son nom en celui de *Libremont* (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 610) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).

REMOND (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable (*ibid.*).

RENAND, curé de Haudeville et Barbézieux. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 343).

RENAUT. Voir *Regnaut*.

RENALARD (Commune de). Voir *Rémalard* (Commune de).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Décret ordonnant l'affichage, dans toutes les sections de la République, des arrêtés des sections des Champs-Élysées et des Tuileries demandant la punition des jeunes gens de leur bataillon qui ont trahi la patrie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 54). — Les citoyens de la commune d'Issoire prient la Montagne de changer le nom de République française en celui de République des Golfrants (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 327).

RÉUNION-SUR-SEUDRE (Commune de la), ci-devant La Tremblade. La Société populaire demande à la Convention de décréter que la République française n'entendra aucune proposition de paix avec le gouvernement britannique que la tête de l'infâme Pitt n'ait roulé sur l'échafaud (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 346 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).

REVERCHON, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).

REWBELL, député du Haut-Rhin. — AN II (1793). — Demande la mise en arrestation de ceux qui ont apuré les comptes des intendants et des receveurs généraux des finances (t. LXXX, p. 415).

REYNEX (Léonard). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).

RHIN (BAS-) (Département du). La Convention décrète que l'accusateur public près le tribunal criminel du département du Bas-Rhin sera tenu de faire les poursuites prescrites par la loi contre les officiers municipaux de Bouchbach, accusés par Nicolas Badet de concussion, abus de pouvoir et refus de recevoir des assignats comme monnaie (8 frimaire an II — 28 novembre 1792, t. LXXX, p. 311).

RHIN (HAUT-) (Département du). Le représentant du peuple Héroult fait part à la Convention des mesures qu'il a cru devoir prendre pour régénérer le département du Haut-Rhin entièrement corrompu (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 564) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

RICHARD, député de la Sarthe. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lapeletier, célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 416). — Dénonce la Société populaire et les autorités constituées de Tours par lesquelles il prétend avoir été calomnié (p. 174). — Remet deux croix de Saint-Louis (p. 354).

RICHAUD, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — Écrit que l'armée de la Moselle vient de forcer les Prussiens à abandonner leurs positions et qu'elle occupe Deux-Ponts (t. LXXX, p. 2 et suiv.). — Demande la mise en état d'arrestation des administrateurs des domaines (p. 54). — Rend compte de divers mouvements de l'armée de la Moselle (p. 411 et suiv.) — Annonce la prochaine attaque de Kaiserlautern (p. 489 et suiv.), p. 530 et suiv.). — Rend compte d'un combat livré en avant des lignes de Kaiserlautern (p. 640).

RICHELOT, greffier de la maison d'arrêt de la Force. Notifie le décès de Pierre-Philippe Doublet, député de la Seine-Inférieure (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 148 ; — renvoi au comité des décrets (*ibid.*)).

RIEZ (Commune de). La Société populaire, réunie à Saint-Martin-de-Bromès, envoie du chanvre et du linge à l'hôpital de Riez (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. LXXX, p. 424).

RIGAULT, ex-religieux. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349). — Dépose ses lettres de prêtrise (*ibid.*).

RIGNAC-LEYSSENNE (Marie) et sa fille. Font un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321 ; — mention honorable (*ibid.*)).

RILLAC (François). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).

RILLY-LA-RAISON (Commune de). La commune de Rilly-Sainte-Syre demande à changer son nom en celui de Rilly-la-Raison (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 497) ; — renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).

RILLY-SAINTE-SYRE (Commune de). Le maire écrit que la commune demande à changer son nom en celui de Rilly-la-Raison et annonce que la chasse de Sainte-Syre a été ouverte devant le peuple, qui a été désabusé (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 497) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).

- RIVET**, commandant de la garde nationale de Brives. Son discours à la fête civique donnée par la Société populaire de Brives, le second décadi de brumaire (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 684 et suiv.).
- RIVIÈRE**, député de la Corrèze. — AN II (1793). — Fait un rapport sur les indemnités à accorder aux citoyens Jean Chatelain et Antoine-Nicolas Viet (t. LXXX, p. 44). — un rapport sur les malversations du citoyen Varlet, chef du dépôt des chevaux à Franciade (p. 701).
- ROANNE** (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- ROANNE** (District de). Renvoi au comité de Salut public de la pétition du district de Roanne par laquelle il demande l'interprétation de l'article 2 de la loi du 12 juillet en faveur des citoyens dont l'erreur d'un moment a été réparée (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 697 et suiv.).
- ROBERJOT**, député de Saône-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339).
- ROBERT** (Michel), député des Ardennes. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339).
- ROBESPIERRE** aîné (Maximilien-Marie-Isidore), député de Paris. — AN II (1793). — Soumet à la Convention une adresse en forme de réponse aux manifestes des rois ligués contre la République (t. LXXX, p. 690 et suiv.). — Propose un ensemble de mesures tendant à assurer la liberté des cultes (p. 712 et suiv., p. 717 et suiv.).
- ROBESPIERRE**, député sans autre désignation. — AN II (1793). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire (t. LXXX, p. 637, p. 648 et suiv.).
- ROCHE-GUYON** (Commune de la). La Société populaire présente différents moyens pour la sûreté générale de la République (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 370); — mention honorable et renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*). — La Société populaire invite la Convention à rester à son poste et demande que le nom de Roche-Guyon soit converti en celui de Roche-sur-Seine (*ibid.*, p. 417).
- ROCHE-SAUVÉUR** (Commune de la). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 231).
- ROCHE-SUR-SEINE** (Commune de). La Société populaire demande que le nom de la commune de La Roche-Guyon soit changé en celui de Roche-sur-Seine (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 417); — mention honorable et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- ROCHEFORT** (Commune de). Le conseil général adresse à la Convention le procès-verbal d'une fête civique qui a été célébrée dans la commune, proteste du dévouement à la République de tous les habitants et engage la Convention à rester à son poste (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 45); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les représentants du peuple Laignelot et Lequinio annoncent que les citoyens de Rochefort s'empressent d'échanger leur numéraire contre des assignats républicains et présentent différentes vues d'utilité générale (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 61); — renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Les représentants du peuple Lequinio et Laignelot écrivent que le tribunal révolutionnaire établi dans cette commune remplit sa mission avec succès et zèle, envoient un exemplaire de l'acte d'accusation dressé contre les officiers du vaisseau l'Apollon, venus à Rochefort pour y préparer la même manœuvre qui a rendu les Anglais maîtres de Toulon et annoncent que le jour de la décade a vu livrer aux flammes tous les monuments de la superstition (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 143); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique pour faire un rapport sur l'avantage ou l'inutilité politique de ces destructions (*ibid.*). — La Société populaire fait part à la Convention des sentiments civiques et patriotiques de la commune, annonce que les prêtres ont brûlé leurs lettres de charlatanisme, envoie le récit de la fête civique célébrée le 19 brumaire et demande vengeance contre les Anglais de l'assassinat de Beauvais et de Pierre Bayle (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 435); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société républicaine adresse à la Convention ses remerciements de lui avoir envoyé les représentants du peuple Lequinio et Laignelot et conjure l'Assemblée de ne pas différer l'organisation de l'enseignement public (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 559); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les représentants du peuple écrivent que le tribunal révolutionnaire établi dans cette commune vient de livrer au glaive de la loi 10 officiers du vaisseau l'Apollon, venus à Rochefort pour préparer aux Anglais l'entrée de ce port (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 669); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROCHEFORT-MONTAGNE** (Commune de), département du Pay-de-Dôme. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, p. 195).
- ROCHER** (Commune de). Les officiers municipaux et les citoyens de la commune de Château-Larcher demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Rocher (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140). — Renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- ROCHER DE LA LIBERTÉ** (Commune de). Le représentant du peuple Goyre-Laplanche fait savoir à la Convention que la commune de Saint-Lé demande à changer son nom en celui de *Rocher de la Liberté* (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 147).
- ROGEAT**. Expose qu'un attroupement de femmes a empêché l'inhumation d'une protestante dans un cimetière catholique et demande des mesures pour empêcher le renouvellement de pareilles scènes (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 527). — La Convention décrète qu'aucune loi n'autorise à refuser la sépulture dans les cimetières publics aux citoyens décédés, quelles que soient leurs opinions religieuses et l'exercice de leur culte et passe à l'ordre du jour (*ibid.*).
- ROGNAC** (Commune de). Voir *Rougnac* (Commune de).
- ROI** (René). Voir *Lepaix* (René).
- ROMANS** (District de). Le conseil d'administration du 1^{er} bataillon du district de Romans, ainsi que les braves sans-culottes qui le composent, prêtent le serment de ne quitter les armes qu'après avoir exterminé le despotisme (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 296); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Le premier bataillon jure de ne quitter les armes qu'après avoir exterminé le despotisme dans toutes ses formes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 322); — mention honorable (*ibid.*).

- ROMILLY** (Commune de). Le conseil général et le comité de surveillance font part à la convention qu'ils ont fourni 171 défenseurs à la patrie, annoncent qu'ils ont transféré les cendres de Voltaire dans leur église et demandent à être autorisés à joindre le nom de Voltaire à celui de Romilly (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 500 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division *ibid.*).
- ROMME**, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Présente une refonte de tous les decrets rendus sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année, ainsi que sur la nomenclature du calendrier (t. LXXX, p. 6 et suiv.). — Fait hommage à la Convention d'une pièce intitulée : *la Réunion du 10 août ou l'Inauguration de la République française, sans-culottide dramatique*, par les citoyens S. Bouquier et Maline p. 32. — Fait décréter que le comité d'instruction publique examinera s'il est utile d'ouvrir un concours pour appeler l'attention des artistes sur la nouvelle division du jour, p. 293 et suiv.).
- ROMORANTIN** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), p. 201).
- ROMORENTIN** (Commune de). Voir *Romorantin* (Commune de).
- ROQUEMAURE** (Commune de). La Société des sans-culottes félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), p. 180).
- ROSAY** (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- ROSELEUR** (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347 ; — mention honorable *ibid.*).
- ROSET** (Commune de). Voir *Rozet* (Commune de).
- ROSSIGNOL**, commandant en chef des armées en Vendée. Écrit que les brigands ont évacué Pontorson et que l'armée de Mayence s'est emparée de Fougères (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 71).
- ROUEN** (Commune de). Le directoire du département de la Seine-Inférieure fait part à la Convention que le département de l'Orne ayant demandé du secours contre les rebelles, la commune de Rouen lui a envoyé 2 bataillons d'infanterie, une compagnie de canonniers et un corps de cavalerie (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 278 et suiv. ; — mention honorable *ibid.* p. 279). — La Convention, après avoir entendu le rapport des comités d'aliénation et des domaines réunis, sur la pétition de plusieurs propriétaires riverains de la Seine, qui demandent la suppression du privilège exclusif de pêche depuis Rouen jusqu'à la Bouille, prétendu par le fermier de l'hospice de l'Humanité, passe à l'ordre du jour motivé sur les décrets des 6 et 30 juillet 1793 (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 306). — Le conseil général fait passer à la Convention l'extrait d'une délibération concernant la renonciation et l'abandon que font les citoyens Durand, curé de Saint-Jean, et Bonnet, ex-religieux de la Merci (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 344 ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*). — Le conseil général fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu en mémoire de Bordier et Jourdain, morts pour la cause du peuple en 1789 (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 589) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* — Le comité de surveillance annonce que le mouvement révolutionnaire est donné dans la commune, qu'il seconde de tout son pouvoir la régénération de l'esprit public et proteste de son dévouement à la Convention. (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 676) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*
- ROUGANE** (Claude). Fait don à la patrie de sa pension de 540 livres ainsi que des arrérages (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 87) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* *ibid.*
- ROUGNAC** (Commune de), département de la Charente. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 221 et suiv.). — La Société populaire écrit qu'elle a livré aux flammes tous les livres et titres féodaux et les lettres de prêtrise du curé et invite la Convention à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 599) ; — insertion au *Bulletin* *ibid.*
- ROUJEAUX**, maire de Rilly-Sainte-Syre. Écrit que sa commune demande à changer son nom en celui de Rilly-la-Raison et annonce que la chasse de Sainte-Syre a été ouverte devant le peuple qui a été désabusé (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 497) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division *ibid.*
- ROUSSEAU**, artiste. Présente à la Convention le plan et les divisions d'un nouveau méridien républicain (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 515) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique *ibid.*
- ROUSSEAU**, secrétaire-commis du comité d'instruction publique. Fait hommage d'un hymne qu'il a composé pour la fête de Châlier (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- ROUSSEAU** (Théodore). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable *ibid.*
- ROUSSELET**, prêtre à Angerville. Dépose ses lettres de prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 348).
- ROUSSELIN**, commissaire civil à Troyes. Fait passer à la Convention le procès-verbal d'une séance tenue par les citoyens et les citoyennes de cette commune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 40) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.*
- ROUSSEVILLE**, commissaire du pouvoir exécutif dans les départements de Seine-et-Oise et Seine-Inférieure. La Société populaire et républicaine de Caudebec proteste contre un rapport de ce citoyen sur l'esprit qui règne dans cette commune (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 267).
- ROUSSILLON**, ex-député constituant. Envoie une médaille de cuivre doré et proteste de son dévouement à la République (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 353 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* *ibid.* — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 410).
- Roux** (Louis-Félix), député de la Haute-Marne — AN II (1793). — Écrit qu'un grand nombre de prêtres du département de l'Aisne renoncent à leur métier et envoie l'arrêté qu'il a pris au sujet des ornements des églises et de l'exercice du culte (t. LXXX, p. 99 et suiv.). — Écrit que la Convention peut être assurée de la pureté de ses principes (p. 100).

- ROUY, l'aîné. Fait hommage à la Convention de deux ouvrages, l'un sous le nom d'*Almanach historique*, et l'autre sous celui de *Magicien républicain*, et lui soumet différentes idées sur l'instruction publique (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 513); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- ROVÈRE, député de Vaucluse. — AN II (1793). — Il est dénoncé par la Société républicaine de Vyes comme ayant soustrait un jeune homme à la réquisition (t. LXXX, p. 175). — La Société populaire de Sorgues exalte son énergie et ses vertus (p. 583).
- ROYANE procureur-syndic du district de Valence. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 411).
- ROYE (Commune de). Des ecclésiastiques, instituteurs des sourds et muets renoncent à leurs fonctions sacerdotales (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 131).
- ROYER (Citoyenne). Demande à la Convention de faire l'échange des prisonniers à Mayence (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 376); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).
- ROYER, capitaine au 5^e bataillon de la Meurthe. Il est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté de son poste au moment d'une action (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3).
- ROYER (Nicolas), de Courteron-sur-Seine. Demande à rentrer dans ses biens (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 640).
- ROYER (Commune de). La Société populaire et républicaine dépose sur l'autel de la patrie 327 mares d'argent provenant de ses églises. — L'orateur dépose ses lettres de prêtrise et renonce à ses fonctions de prêtre (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 100); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- ROZET (Commune de), département de l'Aisne. La commune annonce l'envoi de l'argenterie de son église et un don patriotique de la citoyenne Victorine Garnier (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), (p. 545).
- RUAMPS, député de la Charente-Inférieure. — AN II (1793). — Annonce que la ville de Landau ne s'est pas rendue comme on l'avait dit (t. LXXX, p. 412 et suiv.).
- RUEMPLÉ, capitaine de chasseurs. Fait don de ses épaulettes en or et demande un décret qui défende à tout militaire d'en porter d'autres qu'en laine (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 560); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- RUBIN (Citoyenne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- RUDEL, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 116).
- RUELLE, député d'Indre-et-Loire. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 116).
- RUF (Comte de). On annonce son arrestation dans le département des Hautes-Alpes (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 248); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- RUFFEC (Commune de), département de la Charente. La Société populaire demande à la Convention de prescrire le tutoiement (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 572).
- RUFFY, de Saint-Malo. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- RUFOT, administrateur du district de Toulouse. Le ministre de la justice annonce que le citoyen Rufot, administrateur du district de Toulouse, mandé à la barre par décret du 24 juin est arrivé à Paris (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 664); — la Convention décrète qu'il sera traduit devant son comité de Salut public (*ibid.*).
- RUGLES (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire présente à la Convention 110 mares d'argent provenant des églises catholiques (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 66); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire présente à la Convention 110 mares d'argent et annonce que cette offrande sera suivie d'une plus considérable (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 268); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- RÜHL, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section des Amis de la Patrie (t. LXXX, p. 151).
- RUMILLY (Commune de). Le conseil général invite la Convention à rester à son poste, il la félicite sur la punition des députés conspirateurs et lui fait part de son empressement à exécuter le décret sur la b-vée des chevaux. (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 142); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

S

SABATIER. Fait un don patriotique (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 674); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-ALBIN (Commune de). Voir *Rozet* (Commune de).

SAINT-AMAND (Commune de). Voir *Saint-Amand-Montrond* (Commune de).

SAINT-AMAND-MONTROND (Commune de), département du Cher. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 218).

SAINT-ANDRÉ. Voir *Jean-Bon-Saint-André*.

SAINT-ANTONIN (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 212 et suiv.).

SAINT-AUBIN (Commune de), département de Seine-et-Oise. La commune offre à la Convention les effets de son église et annonce l'abjuration de son curé (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 511); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-AUBIN (Commune de). Voir *Saint-Aubin-sur-Gaillon* (Commune de).

SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178, (p. 232 et suiv.).

SAINT-CHINIAN (Commune de). La Société populaire annonce à la Convention la régénération opérée dans l'administration départementale par les représentants du peuple, demande que le chef-lieu du district soit transporté à Saint-Chinian et que la commune de *Saint-Pons* coupable d'incivisme soit privée de cette faveur (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 448 ; — renvoi au comité de division (*ibid.*).

SAINT-CLAR (Commune de), département du Gers. La Société montagnarde félicite la Convention sur ses travaux, désavoue ses représentants Descamps, Moysset et Laplaigne et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), p. 183.

SAINT-DOMINGUE (Ile de). Décret relatif aux secours à accorder aux victimes des sinistres qui ont éprouvé cette ile (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 295. — Décret portant que le ministre de la marine présentera un état des personnes de cette ile qui sollicitent des secours (*ibid.* p. 295).

SAINT-ELAR (Commune de). Voir *Saint-Clar* (Commune de).

SAINT-ETIENNE (Commune de), département de Basses-Alpes. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177, (p. 223 et suiv.).

SAINT-FARGEAU (district de), département de l'Yonne. Les administrateurs informent la Convention que les trésors mystiques de trois communes ont été déposés à l'administration et que bientôt le seront aussi tous les hochets du district (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 443 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-FLORENTIN (Commune de). La Société populaire demande que la Convention autorise les conseils généraux à faire ensemercer tous les terrains et à faire arracher même les vignes si cela est nécessaire (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 87 ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 410). — La commune demande à changer son nom en celui de Pont-Civique et offre des objets servant au culte (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 417).

SAINT-FLORENTIN (District de), département de l'Yonne. Les citoyens composant le bataillon de la 1^{re} réquisition demandent des armes et assurent la Convention de leurs sentiments républicains (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 5) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-FOUR (Canton de). Des commissaires du comité révolutionnaire présentent sur l'autel de la patrie 700 mares d'argent provenant des églises du canton et invitent la Montagne à rester à son poste (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 64) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-FOUR (District de). Décret sur les questions proposées par le tribunal du district relatives à l'ac-

tion que tout ci-devant co-débiteur solidaire des droits féodaux ou censuels peut avoir contre son co-obligé pour se faire rembourser la part qu'il a payée pour lui (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 358).

SAINT-FRIVIER-DE-COURTE (Commune de). Voir *Saint-Trivier-de-Courte* (Commune de).

SAINT-GALMIER (Commune de), département de Rhône-et-Loire. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 210 et suiv.).

SAINT-GAUDENS (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 217). — La Société populaire demande vengeance de l'assassinat de Beauvais-Préau par les Anglais (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 563 ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-GAUDENS (District de). Le procureur syndic fait part à la Convention des progrès de la révolution dans ce district (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538 et suiv.). — Le procureur syndic Mariande annonce que le triomphe de la philosophie sur la superstition est assuré dans le chef-lieu du district (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 600).

SAINT-GAUTHIER (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 227).

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (Canton de). Le citoyen Jean Pothier est envoyé par l'Assemblée primaire pour demander à la Convention la suppression de la dime (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 571 et suiv.).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Commune de). Voir *Montagne-du-Bon-Air*.

SAINT-GERMAIN-LES-BELLES (Commune de), département de la Haute-Vienne. La Société populaire fait un don patriotique (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 267) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La municipalité réunie au conseil général demande à changer le nom de la commune en celui de *Mont-les-Belles* (*ibid.*) ; — cette motion est dérejetée (*ibid.*). — La commune demande à former un grenier d'abondance (*ibid.*) ; — renvoi à la commission des subsistances (*ibid.*). — La Société populaire fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 321) ; — mention honorable (*ibid.*).

SAINT-GERMAIN-LES-VERBERIES (Commune de). Le citoyen Dubrez, député de cette commune, fait passer à la Convention l'argenterie de l'église et les lettres de prêtrise des citoyens Lafortest et Dussert (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 508) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAINT-GIRONS (District de), département de l'Ariège. Les administrateurs renouvelés du directoire du district de Saint-Girons, adhérent aux décrets des 31 mai et 2 juin, applaudissent au jugement de la veuve Capet, remercient la Convention pour la Constitution et la prient de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 175).

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II —

- 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-HIPPOLYTE** (Commune de), département de l'Aveyron. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 222 et suiv.).
- SAINT-JEAN-DE-BRAYE** (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-JEAN-DU-GARD** (Commune de). La Société populaire applaudit à la juste punition de Marie-Antoinette et invite la Convention à rester à son poste (3 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 132).
- SAINT-JEAN-LEBLANC** (Commune de). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-JUST**, député de l'Aisne. — AN II (1793). — Rend compte de l'attaque de Bitche et annonce qu'une commission va juger les émigrés faits prisonniers (t. LXXX, p. 119), (p. 134 et suiv.).
- SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE** (Batterie de), département des Pyrénées-Orientales. Décret accordant une indemnité au citoyen Thayer (James), propriétaire de la felouque l'*Annonciation* coulée par les canonniers français de service à la batterie des côtes de Saint-Laurent-de-Salanque (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).
- SAINT-LÉONARD** (Commune de), département de la Haute-Vienne. La Société républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 188).
- SAINT-LIZIER** (Commune de), département de l'Ariège. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 211 et suiv.).
- SAINT-LÔ** (Commune de), département de la Manche. Le représentant du peuple Goyre-Laplanche fait savoir à la Convention que la commune de Saint-Lô demande à changer son nom en celui de *Rocher de la Liberté* (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 147).
- SAINT-LOUP** (Commune de), département des Deux-Sèvres. Les citoyens acceptent la Constitution à l'unanimité et demandent que désormais leur commune d'où Voltaire tire son origine s'appelle *Voltaire* (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 272); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- SAINT-LOUP** (Canton de), département des Deux-Sèvres. Les citoyens acceptent la Constitution et adhèrent à tous les décrets de la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 268).
- SAINT-MACAIRE** (Commune de), département de la Gironde. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 191 et suiv.).
- SAINT-MAIXENT** (District de), département des Deux-Sèvres. Les administrateurs informent la Convention que l'évêque du département, son grand vicaire et le curé de Goux ont déposé leurs lettres de prêtrise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 438); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-MALO** (Commune de). Jean-Bon-Saint-André envoie l'arrêté qu'il a pris portant suppression de la Commission militaire exécutive de cette commune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 79). — Jean-Bon-Saint-André envoie l'arrêté qu'il a pris portant création d'une Commission militaire de cinq membres chargée de juger les rebelles faits prisonniers (*ibid.*, p. 80).
- SAINT-MALO** (District de). Les administrateurs et procureur syndic rendent compte des mouvements des brigands de la Vendée et de l'assaut inutile qu'ils ont donné à Granville (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 80 et suiv.). — Les administrateurs font parvenir des dons patriotiques (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).
- SAINT-MARCELLIN** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 196 et suiv.).
- SAINT-MARCELLIN** (District de), département de l'Isère. Le conseil permanent félicite la Convention sur la vigueur de ses opérations et la conjure de rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 140); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-MARTIAL** (Châsse de). La commune de Limoges demande qu'il soit fait ouverture de cette châsse en présence de deux commissaires des autorités constituées (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407).
- SAINT-MARTIN-BOULOGNE** (Commune de), département du Pas-de-Calais. Le conseil général invite la Convention à rester à son poste et lui annonce que cette commune a pris le nom de Section de la Montagne (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 41); — insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (*ibid.*).
- SAINT-MARTIN-DE-BROMÈS** (Commune de), département des Basses-Alpes. La Société populaire réunie à la municipalité exprime sa reconnaissance pour les travaux de la Convention et l'engage à rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 424); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-MARTIN-SUR-OREUSE** (Commune de), département de l'Yonne. La commune félicite la Convention sur ses travaux, l'engage à poursuivre les conspirateurs, fait passer des dons patriotiques, annonce que le citoyen Bertrand, inspecteur des Ponts et Chaussées place dans l'emprunt volontaire 20.000 livres et demande que son nom soit changé en celui de Franc-Oreuse (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 510); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*).
- SAINT-MAXIMIN** (District de), département du Var. La Société populaire envoie à la trésorerie nationale toutes les richesses et l'argenterie des églises des différentes communes du district (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 286); — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de Salut public, de division et d'instruction publique (*ibid.*). — Le citoyen Paul Barras demande à la Convention un décret qui autorise les braves sans-culottes de Saint-Maximin de nommer désormais leur commune *Marathon* (*ibid.*, p. 287).
- SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE** (Commune de). La Société des vrais amis de la Constitution républicaine

- informe la Convention qu'elle a ouvert un emprunt provisoire de 3,700 livres pour secourir les pères, mères, femmes et enfants des défenseurs de la patrie (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 285 et suiv.) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au ministre de l'intérieur pour l'exécution de la loi (*ibid.* p. 286). — La municipalité envoie 3 assignats de 500 livres chaque, que le citoyen Ayrat, chef du 3^e bataillon de la Montagne, offre pour les défenseurs de la patrie (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 352 et suiv.). — La municipalité fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 410).
- SAINT-NICOLAS-SAINT-MESMIN** (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-OUEN** (Commune de). La Société populaire applaudit aux décrets de la Convention et envoie une croix de Saint-Louis (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 240) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-PAUL-DU-VAR** (district de). Le district informe la Convention que les biens des émigrés se vendent dans de bonnes conditions (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 714).
- SAINT-PÈRE** (port de). Le ministre rendra compte des raisons qui se sont opposées à ce qu'il apportât à la Convention les noms des chasseurs qui ont traversé la rivière à la nage avec le commandant Targe (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 622).
- SAINT-PÉRIER**. Le comité révolutionnaire d'Etampes annonce qu'on a découvert chez lui 24,000 livres en écus (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 550) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-PIERREVILLE** (Commune de), département de l'Ardèche. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 178).
- SAINT-PONS** (Commune de), département de l'Hérault. La Société républicaine félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et lui fait part qu'au bruit de la patrie en danger les citoyens du district ont été les premiers à voler aux frontières (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 238) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire de Saint-Chinian demande que le chef-lieu du district soit transporté à Saint-Chinian et que la commune de Saint-Pons coupable d'incivisme soit privée de cette faveur (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 448) ; — renvoi au comité de division (*ibid.*).
- SAINT-QUENTIN** (Commune de). Le conseil général fait passer à la Trésorerie nationale 1044 marcs d'argent et exprime avec énergie ses sentiments républicains (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 63) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-ROCH** (Eglise de). La Section de la Montagne annonce qu'elle va y célébrer une fête de la Raison (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 339).
- SAINT-ROMAIN-de-COLBOSE** (Commune de), département de la Seine-Inférieure. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 232).
- SAINT-SAUVAN** (Commune de). Les habitants félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 613) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La commune demande de changer son nom en celui de Sauvans-la-Plaine (*ibid.* p. 614).
- SAINT-SAUVEUR** (Commune de). Voir *Saint-Sauveur-en-Puisaye* (Commune de).
- SAINT-SAUVEUR-DU-PETIT-ANDELY** (Commune de). Les sans-culottes Montagnards jurent d'obéir aux sages lois de la Convention et la prient de rester à son poste (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 74).
- SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE** (Commune de), département de l'Yonne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 211).
- SAINT-SAUVEUR-LANDELIN** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (225 et suiv.).
- SAINT-SEVER** (Commune de). La Société populaire des sans-culottes félicite la Convention sur ses travaux et son énergie et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 183). — La Société républicaine et montagnarde annonce à la Convention qu'elle n'aura d'autre culte que celui de la liberté et qu'elle envoie à la Monnaie tous les objets de la superstition (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 244) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-SEVER** (District de). Le procureur syndic envoie les pièces relatives au jugement du nommé Nautery, prêtre réfractaire qui a subi la peine due à ses forfaits (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 551) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-SIMON-LÈS-TOULOUSE** (Commune de) Voir *Portet-Saint-Simon* (Commune de).
- SAINT-TRIVIER-DE-COURTE** (Commune de). La Société populaire et le conseil général invitent la Convention à rester à son poste, applaudissent à ses travaux et demandent à changer le nom de leur commune en celui de Val-Libre (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 446) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- SAINT-TROPEZ** (Commune de). Le citoyen Paul Barras annonce que, prévenu d'une attaque des Anglais, il requit l'adjudant colonel Gardanne de la division de l'Est de se rendre dans la place de Saint-Tropez avec un bataillon ; qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour la mettre en état de défense ; qu'il a approuvé le changement de nom de Saint-Tropez en celui d'Héraclée (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 286) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de Salut public, de division et d'instruction publique (*ibid.*).
- SAINT-VALLIER-DE-THIÉY** (Commune de), département du Var. La Société populaire proteste de son civisme, jure de maintenir la Constitution, invite la Convention à rester à son poste et la félicite sur ses travaux (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 597) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SAINT-VICTOR-DE-LA-COSTE** (Commune de), département du Gard. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 227).
- SAINT-VICTURNIEN** (Commune de), département des Basses-Alpes. La Société populaire félicite la Convention

- sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 224).
- SAINTE-VITURNIEN** (Commune de). Voir *Saint-Victurnien* (Commune de).
- SAINTE-COLOMBE** (Commune de). Voir *Sainte-Colombe-sur-l'Hers* (Commune de).
- SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS** (Commune de), département de l'Aude. La Société populaire félicite la Convention sur tous ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 186).
- SAINTE-FOY-LA-GRANDE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 205). — Le conseil général annonce l'envoi des objets d'or et d'argent provenant des églises (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538), (p. 541 et suiv.).
- SAINTE-FOY-LONGUEVILLE** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 226).
- SAINTE-GENEVIÈVE** (Commune de), département de l'Aveyron. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 227).
- SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS** (Commune de). La commune offre les dépouilles de son église et demande à changer son nom en celui de *Colbert-la-Réunion* (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 612); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de division (*ibid.*).
- SAINTE-PÉLAGIE** (Prison de). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58), — (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129), — (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148), — (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 253), — (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282), — (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341), — (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450), — (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519), — (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538), — (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594), — (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).
- SAINTE-SYRE** (Châsse de). Le maire de la commune de Rilly-Sainte-Syre annonce que cette châsse a été ouverte et que l'on n'y a trouvé que des os vermoulus (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 497).
- SALGUE**, ci-devant vicaire épiscopal à Sens. Annonce qu'ayant déjà renoncé aux fonctions sacerdotales et à sa pension, il dépose, maintenant, une copie de sa déclaration de renonciation et fait don d'une somme de 120 livres (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 1); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Un membre observe que ce citoyen prétend que son abdication a causé son arrestation (*ibid.*); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*). — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 408).
- SALICETTI**, député de la Corse. — AN II 1793. — Annonce la mort de Gasparin, député des Bouches-du-Rhône (t. LXXX, p. 60).
- SALIES** (Canton de), département de la Haute-Garonne. La Société républicaine félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, applaudit au jugement qui a fait tomber les têtes des factieux de la Gironde et fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 284); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SALIES** (Commune de), département de la Haute-Garonne. — La Société républicaine applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 290); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SALLENGROS**, député du Nord. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section Poissonnière (t. LXXX, p. 151). — Fait un rapport sur les secours à accorder aux citoyennes Adelaide et Francette Deperret (p. 391).
- SALLIER**, libraire. Offre à la Convention une édition de la Constitution républicaine sortie des presses de Didot (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 705).
- SALOMON**, émigré. Est condamné à mort (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 536).
- SALON** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 233). — La Société populaire proteste de son dévouement à la République et jure haine aux tyrans, guerre aux fédéralistes et aux despotes (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 426); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SALPÊTRE**. Décret portant organisation de l'extraction du salpêtre dans tous les endroits où il se trouve et donnant des indications sur les moyens à employer pour mettre cette opération à la portée de tous les citoyens (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 616 et suiv.), (p. 645 et suiv.).
- SALPÊTRIÈRE** (Prison de la). Nombre de détenus dans cette prison (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 58), (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 129), (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 148), (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 253), (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, p. 282), (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, p. 341), (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 450), (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 519), (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 538), (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 594), (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 664).
- SANCOINS** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 193).
- SANGNIER**. Fait part à la Convention qu'il vient de déposer à la Trésorerie 260 livres en numéraire, trouvées sur un espion prussien (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 279); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SANGRAIN**. La Convention, après avoir entendu le rapport de ses comités de commerce et d'agriculture sur la pétition des administrateurs des travaux publics de Paris, relativement à sa fabrique d'huile et de bougies, passe à l'ordre du jour (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 359).
- SANNOIS** (Commune de). Le conseil général offre l'argenterie de son église (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 354); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SANTENY (Commune de). La Société des sans-culottes envoie les métaux de son église et annonce qu'elle a envoyé à la fonderie 10.000 pesants de ses cloches (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 154).

SAÔNE (HAUTE-) (département de la). Le Conseil général applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 290), (291 et suiv.).

SARRET, général de brigade. Annonce à la Convention que les Piémontais qui fouillaient le territoire de la République à l'entrée de la vallée de Barcelonnette viennent d'être chassés; que leur camp de la Madeleine a été pillé et que les troupes de la République occupent les villages de la frontière qu'on leur a enlevés (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 480).

SARTAN-FENRIER. La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la pétition de la Municipalité de Maillerencourt, demandant que le procès qui existe entre les habitants de cette commune et Sartan-Fenrier soit jugé par les arbitres auxquels il a été soumis conformément à la loi du 10 juin (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164).

SAUBINET, ministre du culte catholique. Remet ses lettres de prêtrise (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 545); — mention honorable (*ibid.*).

SAUGNIER. Voir *Saugnier*.

SAUMUR (Commune de). Les membres du Conseil général adressent à la Convention l'extrait du registre des délibérations de cette commune qui donne les détails du mariage du curé de la paroisse (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 528). — La Commission populaire transmet à la Convention l'arrêté pris par elle d'exclure les femmes des cantonnements de l'armée de l'Ouest (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 713); — la Convention confirme l'arrêté (*ibid.*).

SAURINE, député des Landes. — AN II (1793). — La Société républicaine de Mugron le dénonce comme indigne du mandat qu'on lui a confié (t. LXXX, p. 58).

SAUSSAY-LA-ROCHE (Commune de). Voir *Saussay-la-Vache* (Commune de).

SAUSSAY-LA-VACHE (Commune de), département de l'Eure. Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 598); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SAUVANT-LA-PLAINE (Commune de). La commune de Saint-Sauvant demande à changer son nom en celui de Sauvant-la-Plaine (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 614).

SAUVE (Commune de), département du Gard. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 décembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 181 et suiv.).

SAUVETAT (Commune de la), département du Gers. La Société républicaine fait part de sa joie en apprenant le châtement de Marie-Antoinette et invite la Convention à continuer à poursuivre les traîtres et les malveillants (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 439).

SAUVETERRE (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).

SAVATTON, curé. Renonce à la prêtrise (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 594).

SAVERDUN (Commune de), département de l'Ariège. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 208 et suiv.).

SAVONNEAU (Citoyenne). La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 300 livres à titre de secours (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 392).

SCEAUX (Commune de). La Société populaire et républicaine déclare travailler à détruire les préjugés de la superstition, demande des commissaires pour assister à une fête civique qu'elle se propose de donner et dépose sur l'autel de la patrie tous les hochets de la superstition, (5 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 114); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et promesse de nommer des commissaires (*ibid.*). — La Convention nomme les représentants Charlier et Piorry pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier que doivent célébrer les citoyens de Sceaux-l'Unité (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 116).

SECONDS (Jean-Louis), député de l'Aveyron. — AN II (1793). — Annonce à la Convention que le citoyen Guiraut a découvert une mine de fer, de plomb et de cuivre (t. LXXX, p. 525 et suiv.).

SECTION-DE-LA-MONTAGNE (Commune de). Le Conseil général de la commune de Saint-Martin-Boulogne fait part que cette commune a pris le nom de Section-de-la-Montagne (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 41).

SEINE-ET-OISE (département de). Décret fixant la démarcation territoriale de ce département et de celui de Paris entre les communes de Meudon et de Clamart (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 306).

SEINE-INFÉRIEURE (département de la). Le directoire fait part à la Convention que le département de l'Orne ayant demandé du secours contre les rebelles, la commune de Rouen lui a envoyé 2 bataillons d'infanterie, une compagnie de canonnières et un corps de cavalerie; il annonce aussi que les jeunes citoyens de la 1^{re} réquisition demandent à partir (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 278 et suiv.); — mention honorable (*ibid.*, p. 279). — Les commissaires civils envoyés dans ce département annoncent que la raison y fait de grands progrès (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 416).

SELLE, capitaine au 14^e régiment de dragons. Il est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté le jour d'une action (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 3).

SENLIS (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 202). — Les citoyens Marchand et Clémence, membres du comité de surveillance du département de Paris, annoncent à la Convention que la commune de Senlis a mis à la disposition de la République, plusieurs millions pesants de cuivre, fer et plomb (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 376 et suiv.); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

SENS (Commune de). Don patriotique d'un citoyen (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 268). — La commune fait passer à la Convention 1.534 marcs d'argenterie, 4 marcs d'or, 555 livres d'argent monnayé et quantité de cuivre doré et argenté (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 512); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Les ouvriers d'une manufacture de

- Sens réclament la mise en liberté de l'entrepreneur de cet établissement (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 531); — renvoi au comité de sûreté générale (*ibid.*).
- SENS (District de). Le tribunal félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et demande l'échange de 4.005 livres en argent et 2.640 livres en or (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 97); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi à la Trésorerie nationale pour l'échange (*ibid.*).
- SENTENY (Commune de). Voir *Santeny* (Commune de).
- SEPHER, général. Le représentant du peuple Goyre-Laplanche fait savoir à la Convention que l'armée réunie sous le commandement de Sepher est venue occuper Avranches (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 146).
- SEPTTEUIL (Canton de), département de Seine-et-Oise. Les citoyens annoncent à la Convention qu'ils viennent de se former en société populaire et qu'ils ont brûlé les titres féodaux; ils invitent la Convention à rester à son poste et applaudissent à toutes les mesures prises par elle (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 345).
- SEPTFONTS (Commune de), département du Lot. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 198 et suiv.).
- SERAIN, ci-devant curé de Duoy. Fait déposer 3 couverts d'argent sur l'autel de la patrie (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 151); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Fait passer ses lettres de prêtrise à la Convention (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 509).
- SERGENT député de Paris. — AN II (1793). — Propose un mode de remboursement des frais des députations qui apportent des dons patriotiques et des comités révolutionnaires qui ont fait des recherches pour découvrir les objets précieux cachés par des citoyens (t. LXXX, p. 311). — Appuie une demande de la commune de Chartres tendant à changer la cathédrale de cette commune en un temple de la Raison (p. 448).
- SERNI, curé de Duvy. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre, t. LXXX, p. 409).
- SEROCOURT (Georges), prêtre de la commune d'Erizy. Renonce à une pension de 1.000 livres (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 661); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SERVANT. Abdique la prêtrise (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SERVENÉRIE (Léonard). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).
- SERVIÈRE, député de la Lozère. — AN II (1793). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).
- SEVESTRE, député d'Ille-et-Vilaine. — AN II (1793). — Est adjoint au comité de surveillance des subsistances militaires et de l'examen des marchés (t. LXXX, p. 690).
- SÈVRES (DEUX-) (Département des). L'évêque du département renonce à la prêtrise (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 438); — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SÉZANNE (Commune de). Le comité de surveillance félicite la Convention d'avoir terrassé l'hydre de l'aristocratie, d'avoir fait frapper du glaive de la loi des têtes coupables et l'invite à rester à son poste (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 94); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SIBILLON (Citoyen). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- SIBILLON (Citoyenne). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347); — mention honorable (*ibid.*).
- SIGLOY (Commune de), département du Loiret. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 281); — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SIJAS (Prosper), adjoint de la quatrième division du département de la guerre. Demande à la Convention de prendre des mesures obligeant les ouvriers imprimeurs à rester à leur poste (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 261).
- SIMOND, député du Bas-Rhin. — AN II (1793). — Le conseil général de la commune d'Annecy déclare qu'il a bien rempli sa mission dans le département du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 428).
- SIMONIN (Jean-Baptiste), de Toul. Fait don à la nation d'une somme de 366 livres (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 332); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SIRIAT. La Convention décrète que le représentant du peuple Gouly se rendra dans le département de l'Ain et prononcera sur l'affaire qui a donné lieu au décret du 16 brumaire, rendu sur la pétition du citoyen Siriat (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 626).
- SOCIÉTÉS POPULAIRES. La Société populaire de Vauréas demande que les Sociétés populaires aient un local dans toutes les communes (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 315).
- SOISSONS (Commune de). La Société populaire annonce qu'elle a transformé les églises en temples de la Raison, invite la Convention à rester à son poste et envoie les règlements qu'elle a faits pour le culte de la Raison (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 400); — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'instruction publique (*ibid.*). — Le conseil général permanent fait passer à la Convention le procès-verbal d'une fête civique qui a été célébrée dans cette commune en présence du représentant du peuple Bollet à la suite de laquelle on a brûlé les dépouilles de la féodalité, de la chicane et de la tyrannie (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 658).
- SOISY-SOUS-ETIOLLES (Commune de). La commune fait déposer à la Convention les dépouilles du fanatisme ainsi que des dons patriotiques (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 688); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).
- SOMME (Département de la). Les représentants du peuple rendent compte à la Convention des progrès de la Révolution dans ce département (14 frimaire an II

— 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 610) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SORDES (Commune de), département des Landes. La Société des sans-culottes invite la Convention à s'épurer et à rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 434) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SORÈZE (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et lui jure fidélité et dévouement (3 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 94) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SORGUES. (Commune de), département de Vaucluse. La Société populaire remercie la Convention d'avoir délivré leur canton du fer assassin de prétendus Marseillais (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 392) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

SOUBRANY, député du Puy-de-Dôme. — AN II (1793). — Écrit que l'armée de la Moselle vient de forcer les Prussiens à abandonner leurs positions et qu'elle occupe Deux-Ponts (t. LXXX, p. 2 et suiv.). — Rend compte de divers mouvements de l'armée de la Moselle (p. 411 et suiv.). — Annonce la prochaine attaque de Kaiserslautern (p. 489 et suiv.), (p. 530 et suiv.). — Rend compte d'un combat livré en avant des lignes de Kaiserslautern (p. 640).

SOUDR, cordonnier et soumissionnaire pour l'armée. Rapport par Clauzel sur ses prévarications (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 43) ; — décret le renvoyant au tribunal révolutionnaire (*ibid.*).

SOULIERS. Décret fixant le maximum du prix des souliers pour hommes à Paris (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).

SOURTIAT, de Vic-sur-Allier. Renonce à la prêtrise (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 261).

SOUSTONS (Commune de), canton de Castets. La Convention passe à l'ordre du jour sur la pétition du citoyen Dubourg par laquelle il réclamait contre un arrêté des représentants du peuple Ichon et Dartigoyete dans les départements du Gers et des Landes établissant un juge de paix provisoire dans la section de Soustons aux frais des habitants (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 162).

STAVELOT (Commune de). La Convention décrète qu'une somme de 150.000 livres est mise à la disposition du ministre de l'intérieur pour être distribuée à titre de secours aux Belges, Liégeois, citoyens de Franchimont, Stavelot, Logne et Jemmapes (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 339).

STOLTZ (Veuve). Est imposée d'une somme de 200 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

SUBSISTANCES. 1^o Décret portant que toutes les pétitions relatives aux subsistances seront renvoyées d'abord au comité d'agriculture (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 249).

2^o Coupé demande à la Convention de rendre un décret pour faire distribuer du pain aux citoyens (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 271).

3^o La Société populaire de Montmirail fait des observations sur les subsistances (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 397).

SUBSISTANCES. Voir *Grains*.

SUCCESSIONS. Renvoi au comité de législation d'une observation d'Engerran-Deslandes relative aux lois nouvelles sur les successions qui ne comprennent point les droits de tiers coutumier et autres douaires propres aux enfants sur la succession de leurs ascendants (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 450).

SUCCESSIONS. Voir *Enfants nés hors le mariage*.

SUFFISANT (Alphonse). Voir *Cunchon* (Jeanne-Denise).

SUMÈNE (Commune de), département du Gard. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 228 et suiv.).

SUREAU (Narcisse). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 347) ; — mention honorable (*ibid.*).

SUREAU (Veuve Adam). Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349) ; — mention honorable (*ibid.*).

T

TAILLEFER, député de la Dordogne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepelletier célébrée par la section de l' Arsenal (t. LXXX, p. 116). — Une députation de l'armée du Lot et du Cantal annonce qu'il a rendu la tranquillité au département du Lot (p. 233). — La Société montagnarde de Cahors proteste contre les calomnies répandues sur ce représentant (p. 259).

TALLIEN, député de Seine-et-Oise. — AN II (1793). — La section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, applaudit aux mesures sévères qu'il a prises (t. LXXX, p. 561).

TALMON, général de l'armée rebelle. On annonce qu'il a voulu séduire pour le conduire à Jersey un brave pêcheur qui a refusé les louis d'or et les 12 chevaux qu'il lui offrait pour prix de cette complaisance (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 146) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* de la conduite républicaine du brave pêcheur (*ibid.*).

TALOT, député de Maine-et-Loire. — AN II (1793). — Monnel rend compte des renseignements reçus sur ce représentant qui a été admis le 2 juin dernier (t. LXXX, p. 256).

TAMISE (La), frégate anglaise. Les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient envoient à la Convention le pavillon de cette frégate prise par nos marins (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 247). — Une députation de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest annonce que la frégate *La Carmagnole* a capturé cette frégate et qu'elle fait hommage à la Convention du pavillon et de ce bâtiment (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 443) ; — la Convention accepte cet hommage, décrète que le pavillon sera suspendu à la voûte du balcon du salon de *La Liberté* et que le présent décret sera lu à l'équipage de *La Carmagnole* (*ibid.*).

TARARE (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 195 et suiv.).

- TARGE**, commandant de brigade de la légion des Francs. Il lui est accordé un congé (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 622).
- TARRE** (Commune de). Voir *Tarare* (Commune de).
- TARTENSON**, ancien prêtre. Fait hommage de son traitement (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 592); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- TARTU**, capitaine de vaisseau, mort en combattant pour la République. On rend hommage à sa mémoire à la fête civique célébrée à Rochefort (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 45).
- TAXES**. Les chamoiseurs de Niort réclament contre la taxe des peaux préparées et chamois (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 251).
- TAYER** (James). Voir *Thayer* (James).
- TELLIER**, député de Seine-et-Marne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de la Raison célébrée par la section de la Montagne (t. LXXX, p. 339).
- TERME** (André). Fait un don patriotique (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 645).
- TESSEL** (District de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- TESTAMENTS**. Décret renvoyant au comité de législation la question de savoir si on ne doit pas déclarer nulles les renonciations faites par les citoyens déshérités à des successions qu'ils sont appelés à recueillir par la loi sur les testaments (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 111). — Décret qui conserve aux domestiques peu fortunés les dons, pensions et legs qui leur ont été faits depuis le 14 juillet 1789 (*ibid.*).
- TEXIER**, député de la Creuse. — AN II (1793). — Obtient un congé (t. LXXX, p. 337).
- TEXIER** (Junie), épouse de Brutus Dudevant. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- THAYER** (James). La Convention décrète qu'il lui sera payé une somme de 40751 liv. 8 s. 4 d. à titre d'indemnité (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).
- THEMIN**, boulanger. Fait un don patriotique (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 349); — mention honorable (*ibid.*).
- THIBAudeau**, député de la Vienne. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section de l'Arsenal (t. LXXX, p. 116). — Fait un rapport au sujet du bureau de commerce de Marseille (p. 614 et suiv.).
- THIBAUT**, député du Cantal. — AN II (1793). — Renonce aux fonctions ecclésiastiques (t. LXXX, p. 285).
- THIBIAT**, curé de Vic. Renonce à la prêtrise (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 154).
- THIÉBAUT**, président de la Société populaire de Nancy. Fait passer à la Convention les détails d'une fête civique célébrée le 1^{er} brumaire et fait hommage d'un hymne où sont célébrés la bravoure des défenseurs de la République morts au champ d'honneur et les bienfaits dus aux travaux de la Montagne (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 244); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- THIERS** (Commune de). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- THIRION**, député de la Moselle. — AN II (1793). — Son discours à la fête républicaine célébrée au Mans (t. LXXX, p. 383).
- THIONVILLE** (Commune de), département de la Moselle. Félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 233) et suiv.).
- THIVIERS** (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 204).
- THOINE**. Voir *Thoison*, ex-curé.
- THOISON**, ex-curé de Saint-Marcel. Abandonne son traitement à la nation et demande à être employé (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 369); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.
- THOMAS** (Charles), ci-devant vicaire de Charente. Envoie sa profession de foi philosophique et ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).
- THOMAS** (M.). Est imposé d'une somme de 2800 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).
- THOUARS** (Commune de), département des Deux-Sèvres. Le Comité de surveillance révolutionnaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 402); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Le comité de surveillance révolutionnaire fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 411).
- THOURET** (demoiselles). Sont imposées d'une somme de 8 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- THUNELAIS** (Charles-Nicolas). Fait un don patriotique (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 492).
- THURIOT**, député de la Marne. — AN II (1793). — Fait autoriser le comité de Salut public à faire faire les dépenses nécessaires pour la représentation de l'ouvrage des citoyens Bouquier et Moline intitulé : *La Réunion du 10 août* (t. LXXX, p. 32). — Parle sur une pétition de la section des Tuileries (p. 51), — sur les comptes à rendre par les ci-devants fermiers et régisseurs généraux et sur le lieu de leur arrestation (p. 54). — Fait une motion relative à la discussion de l'organisation de l'instruction publique (p. 156), (p. 234), — une motion relative à l'exclusion des parents et alliés jusqu'au quatrième degré du même comité de surveillance (p. 249). — Parle sur l'organisation d'un gouvernement provisoire (p. 361), (p. 367), (p. 369), — sur la mise en liberté du citoyen Passi (p. 392).
- TILLIETS** (Château de), département de l'Eure. La Convention charge les représentants du peuple dans le département de l'Eure de l'exécution des décrets relatifs à la démolition des châteaux-forts en ce qui concerne le château de Tilliets (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 164).
- TILLOT** (Commune de), département des Vosges. Le citoyen Bernard, représentant du peuple, annonce que l'ex-député Noël, décrété d'accusation, a été arrêté à un quart d'heure de la frontière Suisse; qu'il voyageait sous le nom de Jean-Baptiste Morel, officier municipal de la commune du Tillot en vertu d'un passeport de cette municipalité (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 442); — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

TITRES CI-DEVANT FÉODaux CENSUELS OU SEIGNEURIAUX.
Bouret propose diverses modifications au projet de décret sur le brûlement de ces titres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 623 et suiv. ; renvoi au comité de législation *ibid.*).

TOLOSAN. Les représentants du peuple envoyés dans Commune-Affranchie annoncent qu'ils ont découvert chez lui une partie de sa vaisselle cachée dans un mur (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 429) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

TOMUS et son épouse. Font remettre sur l'autel de la patrie 80 jetons d'argent (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 150) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.* p. 151).

TONNEINS (Commune de). Le procureur de la commune annonce que la Société populaire a ouvert une souscription patriotique en faveur du 2^e bataillon du département de Lot-et-Garonne qui avait perdu son butin (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 579) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TORTEL (Citoyenne). Est imposée d'une somme de 1200 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

TOUREAU, desservant de la commune de La-Chapelle-Saint-Martin. Envoie, par l'intermédiaire du citoyen Blanchon, procureur syndic du district de Mer, 77 pièces d'argent étrangères (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 353) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 410).

TOUCY (Commune de). La Société populaire charge le représentant du peuple Maure de faire part à la Convention de la mort héroïque du citoyen Pichot fils, natif de Toucy, sous-lieutenant au 1^{er} bataillon de l'Yonne (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 248) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TOULON-SUR-ARROUX (Commune de). La Société populaire fait un don patriotique, félicite la Convention sur ses travaux et demande à changer le nom de sa commune en celui de *Bel-Air-sur-Arroux* (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 592) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TOURETTE, curé de Saint-Hilaire et Barbezieux. Renonce à la prêtrise (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 343).

TOURILLON. Dépose sur l'autel de la patrie 467 marcs d'argent et une clé de Saint-Pierre ornée d'une bague ; il applaudit aux efforts et au courage de la Convention (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TOURMES (Commune de). Voir *Tournus* (Commune de).

TOURNUS (Commune de). La Société populaire félicite la Montagne de son énergie et sollicite la Convention de lui accorder la jouissance de l'église de Saint-André (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 239) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi au comité d'aliénation (*ibid.*).

TOURS (Commune de). Le représentant Richard dénonce la Société populaire et les autorités constituées de la commune de Tours qui l'ont calomnié ainsi que son collègue Choudieu (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 174). — La commission militaire et révolutionnaire séante à Tours rend compte à la Convention des jugements qu'elle a rendus et qu'elle a fait exécuter dans les 24 heures (10 frimaire an II

— 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380) ; — mention honorable et insertion au *Bulletin* (*ibid.*). — La Société populaire fait part, aux représentants du peuple composant le comité des décrets, d'une délibération prise en faveur de Louis Potier, appelé à la Convention nationale en qualité de premier suppléant du département d'Indre-et-Loire (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 390). — La commune de Tours fait un don patriotique de 2000 marcs d'argenterie provenant des églises (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 533) ; — mention honorable (*ibid.*).

TOURS (district de). Les administrateurs du directoire donnent les renseignements demandés par la Convention sur le citoyen Louis Potier, procureur-général syndic du département d'Indre-et-Loire et premier suppléant du département pour être appelé au remplacement du citoyen Gardien (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 389 et suiv.).

TOUSSAINT (citoyen). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).

TOUSSAINT, chef du bureau des contributions du district de Lannion. Envoie deux brevets de privilège, avec 6 morceaux d'argent (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 351 et suiv.).

TREFOUS. Voir *Trifon*.

TRICHON, ci-devant curé de Charente. Envoie sa profession de foi philosophique et ses lettres de prêtrise (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 47).

TRIE (Commune de), département des Hautes-Pyrénées. Fait don à la patrie de 6 beaux chevaux équipés (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 671) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TRIEL (Commune de). Fait don de l'argenterie de son église (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 292) ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TRIFON, de Belfort. Fait un don patriotique (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 442) ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TROYES (Commune de). Le citoyen Rousselin, commissaire civil, fait passer à la Convention le procès-verbal d'une séance tenue par les citoyens et citoyennes de cette commune (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 40) ; — mention honorable insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

TULLE (Commune de). La Société populaire demande à la Convention quand elle fera courber la tête des complices de leurs deux députés traitres (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 545 et suiv.).

TURREAU, député de l'Yonne. — AN II 1793. — Rend compte des opérations de la division de Fougères (t. LXXX, p. 71), (p. 81 et suiv.).

TUTOIEMENT. La Société populaire de Ruffec envoie l'arrêté qu'elle a pris pour prescrire le tutoiement (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 572 et suiv.).

U

UGONIN de Belfort. Est imposé à 10,000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).

UZERCHE (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 182).

V

- VAILLY** (Commune de). La municipalité, la Société populaire et le comité de surveillance font part à la Convention de l'envoi des hochets du fanatisme de leurs églises, de la célébration d'une fête de la liberté et de la raison à la suite de laquelle on a brûlé les titres de la féodalité, font des dons patriotiques et demandent le ci-devant presbytère pour maison commune (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 661 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- VAL-LIBRE** (Commune de). La Société populaire et le conseil général de Saint-Trivier-de-Courte demandent à changer le nom de leur commune en celui de Val-Libre (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 446 ; — mention honorable, insertion au *Bulletin* et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*)).
- VALENCE** (Commune de). La Société populaire demande à la Convention un décret mettant à la disposition des départements une somme de 25,000 livres destinées à acquitter les frais des députations civiques, sorties du sein des sociétés républicaines et propose que cette somme soit imposée aux riches (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 323) ; — renvoi au comité des finances (*ibid.*)).
- VALENCE** (district). Le procureur syndic fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- VALENSOLES** (Commune de). Voir *Valensolle* (Commune de).
- VALENSOLLE** (Commune de), département des Basses-Alpes. La Société populaire et républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 187).
- VALÉRY**, émigré. Le comité révolutionnaire d'Etampes annonce qu'il vient de découvrir chez lui 290 marcs d'argenterie (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 550).
- VALETTE**, prêtre. Renonce à la prêtrise (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 152).
- VALETTE** (Guillaume). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).
- VALORY**, émigré. Le représentant du peuple Couturier annonce qu'on vient de trouver une caisse d'argenterie pesant 290 marcs enfouie dans la maison de l'émigré Valory (15 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 681) ; — insertion au *Bulletin* et renvoi au comité de salut public (*ibid.*)).
- VALOR** (citoyenne). Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).
- VALTRELLOT**, lieutenant au 7^e bataillon de la Meurthe. Est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté pendant un mois (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 4).
- VALTRON**, sous-lieutenant au 7^e bataillon de la Meurthe. Est suspendu de ses fonctions par les représentants du peuple près l'armée de la Moselle pour s'être absenté depuis plus d'un mois (4 frimaire an II — 25 novembre 1793, t. LXXX, p. 4).
- VAOU**, ancien huissier. Est imposé d'une somme de 350 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).
- VAR** (département du). Le citoyen Paul Barras, représentant du peuple à l'armée d'Italie, écrit qu'il vient de purger ce département de tous les royalistes qui s'y trouvaient, qu'il a fait brûler un couvent en ruines, refuge momentané des contre-révolutionnaires et que l'esprit républicain est excellent dans ce département (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 286) ; — insertion au *Bulletin*, renvoi aux comités de salut public, de division et d'instruction publique (*ibid.*). — L'administration fait part à la Convention qu'elle vient de commencer la vente des biens des émigrés et qu'un domaine estimé 54,000 livres a été vendu 126,000 livres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 585 ; — insertion au *Bulletin* (*ibid.*)).
- VARILH** (Commune de). Voir *Varilhes* (Commune de).
- VARILHES** (Commune de), district de Mirepoix. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 216).
- VARIN**, veuve Gimel. La Convention décrète que le citoyen Ingrand, représentant du peuple, examinera les causes de l'arrestation de cette citoyenne et lèvera cette arrestation s'il y a lieu (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 571).
- VARLET**. Est admis à la barre et commence la lecture d'un poème en l'honneur de Marat (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 533) ; — Danton l'empêche de continuer (*ibid.*)).
- VARLET**, chef du dépôt de Franciade, ci-devant Saint-Denis, accusé de malversations dans son administration. Décret portant qu'il sera traduit devant le tribunal révolutionnaire (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 701).
- VARZY** (Commune de). Les citoyens de cette commune et ceux de quatre communes environnantes font des dons patriotiques qui se montent à 30,000 livres, plus 50,000 livres d'argenterie de leurs églises ; ils annoncent que cinq curés ont renoncé à la prêtrise et demandent que la municipalité de Varzy soit autorisée à nommer des commissaires pour porter cette argenterie à la trésorerie nationale (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, t. LXXX, p. 424) ; — la Convention décrète mention honorable, insertion au *Bulletin* et autorise l'envoi de deux commissaires (*ibid.*)).
- VAUCLUSE** (Département de). Poulitier, représentant du peuple dans les départements méridionaux, rend compte des mesures prises dans le département de Vaucluse ; il annonce qu'avec ses collègues ils ont tout créé : autorités constituées, fonderies de canons, hôpital militaire ; qu'ils ont imprimé au tribunal d'Avignon un mouvement révolutionnaire et dénonce des associations qui se sont formées pour l'acquisition des biens nationaux et qui font perdre des sommes immenses à la République (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 319 et suiv.). — Les président et accusateur public du tribunal criminel, annoncent à la Convention l'envoi du cœur de Gasparin et de 126 marcs 7 onces de vaisselle d'argent trouvée dans la maison de Grammont et fait part de la mort de trois émigrés et de huit chefs de révolte tombés sous le glaive de la loi (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 374). — Le président du tribunal criminel demande qu'au chapeau dit à la Henri IV dont l'Assemblée Constituante revêtit les juges, la Convention substitue un bonnet dit à la Jean-Jacques et que les plumes noires deviennent aux trois couleurs (*ibid.*). — L'administration du département de Vaucluse exprime ses regrets à la Convention au sujet de la mort du citoyen Gasparin (*ibid.*, p. 375).

VAUHALZ (Veuve). Est imposée d'une somme de 2.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

VAUJOURS (Commune de), département de Seine-et-Oise. La commune fait don à la patrie de tous les hochets ecclésiastiques et y ajoute une somme de 1.200 livres pour les frais de la guerre (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 153). — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, p. 409).

VAURÉAS (Commune de), département de Vaucluse. La société populaire prie la Convention de rendre un décret pour assurer dans toutes les communes un local aux Sociétés populaires (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 315).

VAUTLEGEARD. Fait hommage à la Convention de couplets composés pour le départ des jeunes volontaires du district de Provins (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 562); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VAUTRAIN (Veuve), de Nancy. La Convention décrète que l'article 14 du décret du 24 septembre (vieux style) ne lui est pas applicable (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 53).

VAZON, officier municipal de Chiché. On fait part à la Convention de ses vertus républicaines dont il a donné la preuve en souscrivant à la proscription de son frère (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 273).

VEISS. Est imposé d'une somme de 1.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

VENAILLE, député de Loir-et-Cher. — AN II (1793). — Est désigné pour assister à la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier célébrée par la section du Mont-Blanc (t. LXXX, p. 384). — Fait un rapport sur la nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées en remplacement du citoyen Dubois (p. 391).

VENCE (Commune de), département des Basses-Alpes. La société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 195).

VENDÉE (Département de la). Le ministre de l'intérieur fait passer à la Convention trois arrêtés qui ordonnent la suppression de tous signes extérieurs de culte quelconque, le transport à la monnaie de l'argenterie des églises, la formation de commissions municipales, de comités de surveillance et la levée d'une force armée pour exécuter les mesures de sûreté générale arrêtées par les autorités constituées (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 613); — renvoi au comité de Salut public (*ibid.*).

VENDÉE (Guerre de). Lettre de Jean-Bon-Saint-André sur la situation en Vendée (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 70). — Lettre de Letourneur sur l'affaire de Pontorson et sur la situation à Avranches (*ibid.*). — Lettre des représentants Bourbotte, Turreau et Prieur (*de la Marne*) sur les opérations à Fougères (*ibid.* p. 71). — Lettre du procureur général syndic du district de Coutances sur la désunion qui règne parmi les brigands (*ibid.*). — Le général Rossignol écrit que les brigands ont évacué Pontorson et que l'armée de Mayence s'est emparée de Fougères (*ibid.*). — Lettre de Jean-Bon-Saint-André qui annonce que l'armée de Rennes a vaincu les rebelles (*ibid.* p. 82 et suiv.). — Lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest qui rendent compte des opérations en Vendée (5 frimaire an II — 25 novembre 1793, p. 135 et suiv.).

— Goyre-Laplanche rend compte des opérations de l'armée du général Sèphier (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, p. 146 et suiv.). — La commission militaire près l'armée de l'Ouest rend compte des mesures qu'elle a prises en Vendée (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, p. 244 et suiv.). — Les administrateurs du district de Loudéac annoncent que 2.400 citoyens sont partis à la poursuite des rebelles (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 595).

VENDOME (district de). Les administrateurs du directoire annoncent l'envoi à la Convention de différents objets et de plusieurs croix de Saint-Louis (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 538), (p. 544).

VERBERIE (Commune de). Le citoyen Duprez, député de cette commune, fait passer à la Convention l'argenterie de l'église et les lettres de prêtrise des citoyens Laforest et Dessert (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 508); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VERDUN-SUR-MEUSE (Commune de). Le conseil général fait passer à la Convention un don patriotique de 30 livres (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 515); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Des citoyens font des dons patriotiques (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 548); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La commune régénérée proteste de son dévouement à la République et invite la Convention à rester à son poste (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, p. 602); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VERFEIL (Commune de), département de l'Aveyron. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 199 et suiv.).

VERNEUIL (Commune de), département de l'Eure. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 189).

VERNEUR, père. Est imposé d'une somme de 10.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

VERNIER, prêtre de Bezauge. Renonce à la prêtrise (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 154).

VERNOUILLET. Est imposé d'une somme de 1 livre (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

VERNOUX (Commune de), département de l'Ardèche. La Société populaire écrit qu'elle vient de terrasser le fanatisme, que ses cloches vont être converties en canons, et que l'argenterie de l'église avec les offrandes des bons citoyens partiront pour la Monnaie (15 frimaire an II — 5 décembre, 1793, t. LXXX, p. 674); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire applaudit aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, p. 689); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VERRIÈRES (Commune de). Adresse à la Convention une décoration militaire et un assignat de 400 livres et annonce qu'elle a fait porter au district 7 marcs 4 gros 1/2 d'argenterie et 64 livres tant cuivre qu'étain (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 330); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 409).

VERTUS (Commune de), département de la Marne. Les citoyens de la commune envoient 3 décorations militaires, offrent le reste de l'argenterie de leur église, et invitent la Convention à rester à son poste (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 352). — La commune fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 410).

VERVINS (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 181).

VESOUL (district de), département de la Haute-Saône. Le tribunal criminel de Vesoul fait part à la Convention de ses doutes sur les formes dans lesquelles il doit juger le cas du notaire Frezard, inculpé d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 381).

VÉTÉRANS NATIONAUX. Décret relatif à leur uniforme (13 frimaire an II — 4 décembre 1794, t. LXXX, p. 615).

VEUTRELLON (citoyenne). Est imposée d'une somme de 3 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 380).

VÉZELISE (Commune de), département de la Meurthe. La Société populaire adresse à la Convention le procès-verbal de l'arrêté qu'elle a pris pour célébrer la fête de la Décade et fait part du brûlement qui a eu lieu, à cette occasion, de tous les hochets de la superstition (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 333); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*. — La Société populaire annonce la disparition de tous les emblèmes de la superstition et de la féodalité (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 336); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VÉZELISE (district), département de la Meurthe. Le directoire et le procureur-syndic déposent sur l'autel de la patrie 674 marcs d'argenterie et 161 livres de galons d'or provenant des hochets de la superstition et 188 couvertures de laine et invitent la Convention à rester à son poste (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 341); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VIART (sœurs). Font un don patriotique de 300 livres (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 330); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VIC (Commune de). La société populaire demande l'expulsion des nobles de tous les emplois civils et militaires (13 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 713).

VICAIRES. Le citoyen Causse, imprimeur du département de la Côte-d'Or, offre de recevoir dans son atelier les curés et vicaires âgés de vingt-cinq à trente ans pour leur apprendre, sans aucune rétribution, l'art typographique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 289).

VIDAUBAN (Commune de), département du Var. — La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 210).

VIELLARD. Est imposé d'une somme de 10.000 livres (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 379).

VIERZON (Commune de), département du Cher. Le conseil général annonce à la Convention l'envoi prochain des matières d'or et d'argent de son église et l'assure que l'esprit public est à la hauteur de la Révolution (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 580); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VIET (Antoine-Nicolas), maître de postes à Châlons, département de la Marne. Décret portant qu'il lui sera payé 16.506 liv. 15 s. pour l'indemnité résultant de son service des six derniers mois de 1792 (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 44).

VIGAN (District du), département du Gard. Les administrateurs annoncent que 2.000 hommes de la 1^{re} réquisition sont en présence des Espagnols (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 555); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VIGNEULE (Commune de). Voir *Vigneulles-lès-Hattonchâtel* (Commune de).

VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHATEL (Commune de), département de la Meuse. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 229 et suiv.).

VILLAIN. La Convention déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition tendant au rapport des décrets des 4 juillet et 5 septembre et à ce que l'adjudication faite au citoyen Perrier, le 3 février, soit validée (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 571).

VILLE-AFFRANCHIE (Commune de). Voir *Lyon*.

VILLE-MAISON (Commune de). Voir *Villemoisson-sur-Orge* (Commune de).

VILLEMOSNON-SUR-ORGE (Commune de). Les habitants font déposer sur l'autel de la patrie l'argenterie de leur église et offrent leurs bras pour détruire les tyrans et les traîtres (14 frimaire an II — 4 décembre 1793, t. LXXX, p. 611); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VILLEMOMBLE (Commune de). Présente à la Convention l'argenterie de son église (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 69); — mention honorable et insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VILLEMOMBLE. Voir *Villemomble*.

VILLENEUVE (Commune de), département des Basses-Alpes. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 178), (p. 230).

VILLENEUVE-SUR-VANNE (Commune de). La commune et la Société populaire font un don patriotique (10 frimaire an II, — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407). — La Société populaire fait part à la Convention du brûlement des titres féodaux qui étaient chez les notaires et invite la Convention à rester à son poste (11 frimaire an II — 1^{er} décembre 1793, p. 434); — mention honorable, insertion au *Bulletin (ibid.)*.

VILLENEUVE-TOLOSANE (Commune de), département de la Haute-Garonne. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 204).

VILLEQUIERS (Commune de), département du Cher. La Société populaire et républicaine félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 178).

VILLERS, député de la Loire-Inférieure. — AN II (1793). — Fait un rapport sur la pétition d'un citoyen de Rouen relative au maximum (t. LXXX, p. 43), — un rapport sur la manufacture d'huile et de bougies du citoyen Lepêcheux (p. 359).

VILLERS-COTTERETS (Commune de). La Société républicaine félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et applaudit à la mort de Marie-Antoinette (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), p. 181).

VILLES (Commune de), département de Vaucluse. La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 227).

VILLETTELLE (Barthélemy-Michel). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).

VILLETTELLE (Marie-Anne). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).

VILLETTELLE (Michel). Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).

VILLEVARTANGE Jean. Fait un don patriotique (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 321); — mention honorable (*ibid.*).

VIMAR, membre de la Société populaire de Rouen et affilié à celle de Neufchatel. Demande la suppression des frais du culte catholique (5 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 92 et suiv.).

VINCELLES (commune de), département de l'Yonne. Le curé de Vincelles abdique ses fonctions (5 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 98); — insertion du *Bulletin* (*ibid.*).

VINCENNES. Voir *Vincelles*.

VINCENT, curé de Betignicourt. Fait un don patriotique (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 408).

VIRE (Commune de), département du Calvados. Merlin (*de Douai*), au nom du comité de législation, fait un rapport et propose un projet de décret sur le mode de jugement des citoyens arrêtés lors des émeutes populaires qui ont eu lieu à Vire (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 271).

VITREL. Abdique la prêtrise (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 407); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VIVIERS (Commune de), département de l'Ardeche. — La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste et envoie le compte rendu d'une fête civique (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 268). — La Société populaire félicite la Convention sur la vigueur de ses mesures révolutionnaires et l'invite à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 546 et suiv.).

VOID (Commune de), département de la Meuse. Les officiers municipaux annoncent l'envoi des objets appartenant au culte et invitent la Convention à rester à son poste (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, t. LXXX, p. 338), (p. 340).

VOLTAIRE. Les citoyens de la commune de Saint-Loup, district de Parthenay, demandent que leur commune, d'où Voltaire tire son origine, s'appelle désormais Voltaire (8 frimaire an II — 28 novembre 1793, t. LXXX, p. 272). — Le conseil général et le comité de surveillance de Romilly annoncent qu'ils ont trans-

feré dans leur église les cendres de Voltaire qui se trouvaient dans une abbaye (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, p. 500).

VOREPPE (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 177), (p. 229).

VOULLAND, député du Gard. — AN II (1793). — Fait un rapport au sujet des dons patriotiques provenant de la dépouille des églises (t. LXXX, p. 42). — Fait une motion relative à la mise en liberté du citoyen Passi (p. 392). — Donne lecture d'une lettre de Calonne, trouvée dans les papiers d'un navire anglais réfugié à Cette (p. 707 et suiv.).

VOUZIÈRES (Commune de). Voir *Vouzières* (commune de).

VOUZIERS (Commune de). La Société populaire félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 176), (p. 190).

VOYER, receveur du district de Loches. Transmet plusieurs dons patriotiques (10 frimaire an II — 30 novembre 1793, t. LXXX, p. 413).

VOYER, procureur de la commune de Pont-de-l'Arche. Envoie 5 décorations militaires, 2 cachets d'argent, un étui d'or et un paquet de fleurs de lys et de trèfles dorés (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 663); — mention honorable, insertion au *Bulletin* (*ibid.*).

VYES (Commune de). La Société des défenseurs de la Constitution républicaine demande à ajouter à la dénomination de la commune celle de Vyes-la-Montagne, réclame un local domanial pour y tenir ses séances, représente qu'il serait utile d'ordonner une révision de tous les certificats de civisme et dénonce les représentants du peuple Rovère et Poulhier pour avoir soustrait à la réquisition un jeune homme et l'avoir placé auprès du commissaire des guerres, (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 175); — renvoi aux divers comités intéressés (*ibid.*).

W

WARLOY-BAILLON (Commune de), district d'Amiens. Le citoyen Rogeau expose qu'un attroupement de femmes a empêché l'inhumation d'une protestante dans un cimetière catholique et demande des mesures pour empêcher le renouvellement de pareilles scènes. (12 frimaire an II — 2 décembre 1793, t. LXXX, p. 527). — La Convention décrète qu'aucune loi n'autorise à refuser la sépulture dans les cimetières publics aux citoyens décédés quelles que soient leurs opinions religieuses et l'exercice de leur culte et passe à l'ordre du jour (*ibid.*).

WILLERS-COTTERETZ (Commune de). Voir *Villers-Cotterets* (commune de).

WIRIOT-COURBIÈRE, directeur de la régie de l'argenterie à Tours. Est nommé régisseur général de l'argenterie en remplacement de Poujaud-Monjourdain, ex-noble destitué (9 frimaire an II — 29 novembre 1793, t. LXXX, p. 336).

WUILLAUME (citoyenne). Fait un don patriotique (6 frimaire an II — 26 novembre 1793, t. LXXX, p. 174); — mention honorable (*ibid.*).

Y

YONNE (Département de l'). Maure, représentant du peuple dans ce département, écrit que les esprits sont à la hauteur de la Révolution et annonce que des bijoux et des espèces sont en route pour la Monnaie (4 frimaire an II — 24 novembre 1793, t. LXXX, p. 1); — insertion au *Bulletin (ibid.)*. — On annonce que le département de l'Yonne vient de supprimer une grande quantité de cures et que leurs dépouilles arrivent au Trésor national (13 frimaire an II — 3 décembre 1793, p. 577); — La Convention annule un arrêté des administrateurs de ce département portant création d'un comité central pour les

subsistances (15 frimaire an II — 5 décembre 1793, t. LXXX, p. 701).

YSABEAU, député d'Indre-et-Loire. AN II (1793). — La section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, applaudit aux mesures sévères qu'il a prises (t. LXXX, p. 561).

YVER. La Convention décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa pétition (7 frimaire an II — 27 novembre 1793, t. LXXX, p. 250 et suiv.).

YVETTE (Commune d'). La commune de Lévy-Saint-Nom demande à changer son nom en celui d'Yvette (3 frimaire an II — 23 novembre 1793, t. LXXX, p. 116); — renvoi aux comités de division et d'instruction publique (*ibid.*).